

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII^e ANNEE. - N° 88

VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018



BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 9 NOVEMBRE 2018

Pages

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 15^e arrondissement. — Arrêté n° 51-2018 portant délégation de fonctions du Maire à des Conseillers de Paris (Arrêté du 30 octobre 2018) 4267

Mairie du 15^e arrondissement. — Arrêté n° 52-2018 portant délégation de fonctions du Maire à des Adjoints au Maire (Arrêté du 30 octobre 2018) 4268

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction Constructions Publiques et Architecture) (Arrêté modificatif du 5 novembre 2018) 4269

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rectification de titre d'une concession funéraire accordée dans le cimetière parisien d'Ivry (Arrêté du 22 octobre 2018) 4270

RESSOURCES HUMAINES

Fixation de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'administrateur de la Ville de Paris, au titre de l'année 2018 (Arrêté du 29 octobre 2018) 4271

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein du Comité Technique Central de la Ville de Paris (Arrêté du 5 novembre 2018) 4271

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Comités Techniques de la Ville de Paris (Arrêté du 5 novembre 2018) 4275

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Comités Techniques de la Ville de Paris (Arrêté du 5 novembre 2018) 4300

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires de la Ville de Paris (Arrêté du 5 novembre 2018) 4303

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Consultatives de la Ville de Paris (Arrêté du 5 novembre 2018) 4328

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 C 13618 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Watt, à Paris 13^e. — *Régularisation* (Arrêté du 5 novembre 2018) 4330

Arrêté n° 2018 P 13396 portant création d'une aire piétonne dans la rue Charles Baudelaire, à Paris 12^e (Arrêté du 6 novembre 2018) 4330

Arrêté n° 2018 T 13476 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Solidarité, à Paris 19^e. — *Régularisation* (Arrêté du 31 octobre 2018) 4330

Arrêté n° 2018 T 13498 modifiant, à titre provisoire, la règle de circulation générale passage de Crimée, à Paris 19^e. — *Régularisation* (Arrêté du 31 octobre 2018) 4331

Arrêté n° 2018 T 13528 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Ménilmontant, à Paris 20° (Arrêté du 2 novembre 2018)	4331
Arrêté n° 2018 T 13529 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rondeaux, à Paris 20° (Arrêté du 2 novembre 2018)	4332
Arrêté n° 2018 T 13560 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Provence, à Paris 9° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4332
Arrêté n° 2018 T 13565 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation et des cycles rue Amelot, à Paris 11°. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 2 novembre 2018)	4332
Arrêté n° 2018 T 13570 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Poissonnière, à Paris 2° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4333
Arrêté n° 2018 T 13571 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de Palestro, à Paris 2°. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 31 octobre 2018)	4333
Arrêté n° 2018 T 13575 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Poissonnière, à Paris 2° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4334
Arrêté n° 2018 T 13582 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lhomond, à Paris 5° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4334
Arrêté n° 2018 T 13583 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Faidherbe, à Paris 11° (Arrêté du 2 novembre 2018)	4335
Arrêté n° 2018 T 13586 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue des Goncourt, à Paris 11° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4335
Arrêté n° 2018 T 13587 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues Faidherbe et Saint-Bernard, à Paris 11° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4336
Arrêté n° 2018 T 13588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues de Ménilmontant et Pixérécourt, à Paris 20° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4336
Arrêté n° 2018 T 13593 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue des Grands Moulins, à Paris 13° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4337
Arrêté n° 2018 T 13594 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Auguste Perret, à Paris 13° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4338
Arrêté n° 2018 T 13596 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Moulinet, à Paris 13° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4338
Arrêté n° 2018 T 13597 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Pierre Mendès France, à Paris 13° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4338
Arrêté n° 2018 T 13598 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4339
Arrêté n° 2018 T 13599 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Olivier Messiaen, à Paris 13° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4339

Arrêté n° 2018 T 13603 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues Saint-Maur, Saint-Ambroise et Saint-Hubert, à Paris 11° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4340
Arrêté n° 2018 T 13606 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Charles Nicolle, à Paris 12° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4340
Arrêté n° 2018 T 13610 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement payant rue Henri Murger, à Paris 19° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4341
Arrêté n° 2018 T 13611 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Curial, à Paris 19° (Arrêté du)	4341
Arrêté n° 2018 T 13612 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Daumesnil, à Paris 12° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4341
Arrêté n° 2018 T 13613 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue de l'Abbé de l'Épée, à Paris 5° (Arrêté du 31 octobre 2018)	4342
Arrêté n° 2018 T 13617 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pierre Bourdan, à Paris 12° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4342
Arrêté n° 2018 T 13622 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue Forest, à Paris 18° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4343
Arrêté n° 2018 T 13625 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Camille Flammarion, à Paris 18° (Arrêté du 5 novembre 2018)	4343
Arrêté n° 2018 T 13632 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue des Rigoles, à Paris 20° (Arrêté du 6 novembre 2018)	4343
Arrêté n° 2018 T 13634 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Reims, boulevard de la Somme et rue Raymond Pitet, à Paris 17° (Arrêté du 6 novembre 2018)	4344

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction Constructions Publiques et Architecture) (Arrêté modificatif du 5 novembre 2018)

RESSOURCES HUMAINES

Désignation des listes de candidatures pour le Comité Technique d'Établissement compétent à l'égard du personnel des établissements Départementaux de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, régi par le titre IV du statut général de la fonction publique (Arrêté du 31 octobre 2018)

Désignation des listes de candidatures au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales compétentes à l'égard du personnel des établissements Départementaux de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, régi par le titre IV du statut général de la fonction publique (Arrêté du 31 octobre 2018)

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation des tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance, applicables dans les établissements et services d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris (Arrêté du 24 octobre 2018) 4350

Fixation du compte administratif 2017 de l'Association France Terre d'Asile pour le Dispositif de Mise à l'Abri d'Urgence-MIE Pajol (Arrêté du 31 octobre 2018) 4350

PRÉFECTURE DE POLICE

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° 2018 P 13210 portant interdiction d'arrêt et/ou de stationnement sauf aux véhicules de transport de fonds avenue de Messine, à Paris 8° (Arrêté du 29 octobre 2018) 4350

Arrêté n° 2018 T 13579 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue de Solférino, à Paris 7° (Arrêté du 2 novembre 2018) 4351

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Arrêté BR n° 18.00711 portant ouverture de deux concours externe et interne d'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2019 (Arrêté du 30 octobre 2018) 4351

COMMUNICATIONS DIVERSES

LOGEMENT ET HABITAT

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 14, rue d'Aguesseau, à Paris 8° 4353

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Arrêté n° 180441 portant délégation de signature de la Directrice Générale (Arrêté du 31 octobre 2018) 4353

PARIS MUSÉES

Ordre du jour du Conseil d'Administration de Paris Musées. — Séance du 18 octobre 2018 4354

POSTES À POURVOIR

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 4354

Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 4354

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 4354

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 4354

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 4355

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes ou administrateur ou architecte voyer 4355

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs et architectes (IAAP) — Spécialité Systèmes d'information et du numérique 4355

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur (TS) 4355

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur Principal (TSP) — Spécialité Génie urbain 4355

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance de deux postes (F/H) 4355

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 15^e arrondissement. — **Arrêté n° 51-2018** portant délégation de fonctions du Maire à des Conseillers de Paris.

Le Maire du 15^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-28, L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu l'arrêté n° 69/2017 du 5 décembre 2017 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 69/2017 du 5 décembre 2017 est abrogé.

Art. 2. — Les Conseillers de Paris dont les noms suivent sont délégués, sous mon autorité, dans les domaines suivants :

— Jean-François LAMOUR : Délégué auprès du Maire du 15^e, aux finances et à l'action locale ;

— Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Déléguée auprès du Maire du 15^e chargée de la coordination générale, de l'urbanisme et du paysage urbain ;

— Anne TACHENE, Déléguée auprès du Maire du 15^e à la vie économique et à l'innovation ;

— Yann WEHLING, Délégué auprès du Maire du 15^e à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture urbaine ;

— Sylvie CEYRAC, Déléguée auprès du Maire du 15^e à la solidarité ;

— Pascale BLADIER CHASSAIGNE, Déléguée auprès du Maire du 15^e à la vie locale pour les quartiers Saint-Lambert, Pasteur/Montparnasse et Cambronne/Garibaldi ;

— Daniel-Georges COURTOIS, Délégué auprès du Maire du 15^e à la Prospective ;

— Maud GATEL, Déléguée auprès du Maire du 15^e aux services publics de proximité, à l'économie circulaire et collaborative et à la coopération décentralisée ;

— Jean-Baptiste MENGUY, Délégué auprès du Maire du 15^e à l'éducation, à l'enseignement supérieur, aux familles, à la Caisse des Ecoles et à l'alimentation durable ;

— Agnès EVREN, Déléguée auprès du Maire du 15^e à la vie locale pour les quartiers Citroën/Boucicaut, Georges BRASSENS et Alleray/Procession ;

— François-David CRAVENNE, Délégué auprès du Maire du 15^e à l'animation municipale et à la communication locale ;

— Anne-Charlotte BUFFETEAU, Déléguée auprès du Maire du 15^e aux Jeux Olympiques ;

— Franck LEFEVRE, Délégué auprès du Maire du 15^e à la voirie, à la qualité de l'espace public et aux déplacements.

Art. 3. — Les Conseillers d'arrondissement dont les noms suivent sont délégués auprès du Maire du 15^e arrondissement :

— Nicole SCHNEIDER, Déléguée chargée des seniors et du lien intergénérationnel ;

— Fabrice ORLANDI, Délégué chargé du Front de Seine ;

— Agathe CHARPENTIER, Déléguée à la petite enfance ;

— Jean-François LOZIN, Délégué aux finances, aux sports et à l'attractivité économique ;

— Isabelle LESENS, Délégué à l'espace public et aux mobilités actives ;

— Ariane LAVERDANT, Déléguée aux professions libérales ;

— Marc ESCLAPEZ, Délégué à la précarité et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;

— Caroline DUC, Déléguée au commerce et à l'artisanat ;

— Noémie KERMABON, Déléguée à l'habitat, au patrimoine et à la démocratie participative.

Art. 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— Mme la Maire de Paris ;

— M. le Directeur des Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires (bureau de l'expertise territoriale et juridique) ;

— Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie du 15^e arrondissement ;

— les intéressé-e-s, nommément désigné-e-s ci-dessus.

Fait à Paris, le 30 octobre 2018

Philippe GOUJON

Mairie du 15^e arrondissement. — Arrêté n° 52-2018 portant délégation de fonctions du Maire à des Adjointes au Maire.

Le Maire du 15^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-28 et L. 2122-18 ;

Vu l'arrêté n° 49/2014 du 4 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté n° 11/2016 du 21 mars 2016 ;

Vu l'arrêté n° 17/2016 du 11 avril 2016 ;

Arrête :

Article premier. — Les arrêtés n° 49/2014 du 4 septembre 2014, n° 11/2016 du 21 mars 2016 et n° 17/2016 du 11 avril 2016 sont abrogés.

Art. 2. — Les Adjointes au Maire du 15^e arrondissement dont les noms suivent, sont délégués pour assurer, sous mon autorité, le suivi des questions ci-après :

— Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE, chargé du développement économique, de l'entreprise et de l'emploi ;

— Jean-Raymond DELMAS, chargé du tourisme et du développement local ;

— Marie-Caroline DOUCERÉ, chargée de la vie associative et du CICA ;

— Louisa FERHAT, chargée de la diversité, de l'intégration et de l'égalité femmes/hommes ;

— Elisabeth de FRESQUET, chargée de la culture ;

— Gérard GAYET, chargé du commerce, de l'artisanat, des métiers d'art et des professions libérales ;

— Valérie GIOVANNUCCI, chargée des conseils de quartiers Violet/Commerce et Cambronne/Garibaldi ;

— Jean-Manuel HUE, chargé de la mémoire, du monde combattant, de la citoyenneté et des grandes causes nationales ;

— Audrey LEVAVASSEUR, chargée des conseils de quartiers Dupleix/Motte-Picquet et Emeriau/Zola ;

— Jérôme LORIAU, chargé de la santé et des sports ;

— Françoise MALASSIS, chargée de la famille et de la petite enfance ;

— Hubert MARTINEZ, chargé de la tranquillité publique ;

— Youma-Aïcha NIARÉ, chargée de la solidarité et de l'économie sociale et solidaire ;

— Jean-Philippe PIERRE, chargé des conseils de quartiers Saint-Lambert et Pasteur/Montparnasse ;

— Jean-Yves PINET, chargé de la propreté, de la sécurité civile et de la sécurité routière ;

— Laurent RACAPÉ, chargé de la jeunesse ;

— Olivier RIGAUD, chargé des conseils de quartiers Alleray/Procession et Georges BRASSENS ;

— Alphée ROCHE NOËL, chargé des conseils de quartiers Vaugirard/Parc des Expositions et Citroën/Boucicaut ;

— Chantal ROLGEN, chargée de l'éducation ;

— Marie TOUBIANA, chargée des espaces verts, de la nature et de la préservation de la biodiversité ;

— Anne-Claire TYSSANDIER, chargée du soutien et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— Mme la Maire de Paris ;

— M. le Directeur des Usagers, des Citoyen-ne-s et des Territoires (Bureau de l'expertise territoriale et juridique) ;

— Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie du 15^e arrondissement ;

— les intéressé-e-s, nommément désigné-e-s ci-dessus.

Fait à Paris, le 30 octobre 2018

Philippe GOUJON

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction Constructions Publiques et Architecture). — Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures des services de la Ville ;

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2016, modifié par l'arrêté en date du 28 juin 2016 portant organisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} février 2018 nommant M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 3 août 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur Constructions Publiques et Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est rédigé comme suit :

« La signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction Constructions Publiques et Architecture, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

La signature de la Maire de Paris est également déléguée à :

- Mme Floriane TORCHIN, Directrice-Adjointe ;
 - Mme Guislaine LOBRY, Sous-Directrice des ressources ;
 - M. Cyrille KERCMAR, chef du service des équipements recevant du public ;
 - M. Daniel VERRECCHIA, chef du service des locaux de travail ;
 - Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage ;
 - Mme Sylvie ANGELONI, cheffe du service de l'énergie.
- à effet de signer :

a) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité ;

b) dans l'ordre de citation, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Cette délégation s'étend aux actes qui ont pour objet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Une délégation spécifique est accordée dans l'ordre de citation, à M. Philippe CAUVIN, à Mme Floriane TORCHIN et à Mme Sylvie ANGELONI à effet de signer la vente de Certificats d'Economie d'Énergie (C.E.E.) produits par les travaux d'efficacité énergétique réalisés par le Département de Paris.

Une délégation spécifique est également accordée dans l'ordre de citation, à M. Daniel VERRECCHIA, à M. Cyrille KERCMAR et à Mme Virginie KATZWEDEL, à effet de signer dans le cadre des opérations de travaux les documents suivants : obtention ou délivrance de permis de stationnement et obtention ou délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public ou privé par convention de mise à disposition.

Une délégation est également accordée à M. Jean-François MANGIN, chargé de la Mission Tour Eiffel, à effet de signer tous actes, notamment les marchés publics, les bons de commandes et les ordres de service liés à cette mission.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est modifié comme suit :

remplacer le deuxième aliéna par « Pour le service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de service, à Mme Dominique LAUJIN, M. Jean-Louis ZIGLIARA, Mme Marie GUERCI, Mme Véronique FRADON et Mme Nathalie COLANGE (effet au 12 novembre 2018), chefs de secteur ».

Art. 3. — L'article 4 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est modifié comme suit :

1) Pour la sous-direction des ressources :

6) Pour le bureau de coordination des systèmes d'information :

remplacer le paragraphe par :

« M. Emmanuel HERROU, chef du bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Damien BRETON, adjoint au chef de bureau, à l'effet de signer tous arrêtés, actes ou décisions préparés par la mission ou relevant de leur autorité et, notamment, ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté. »

III) Pour le service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage :

2) Pour les secteurs thématiques :

remplacer « M. Nicolas MOUY, chef du secteur jeunesse et sports » *par* « Mme Nathalie COLANGE, cheffe du secteur jeunesse et sports (effet au 12 novembre 2018) ».

V) Pour le service des équipements recevant du public :

• Pour la section locale d'architecture du 6^e et du 14^e arrondissements et enseignement supérieur :

remplacer le paragraphe par :

« M. Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, chef de la section ».

• Pour la section locale d'architecture du 16^e et du 17^e arrondissement :

remplacer le paragraphe par :

« M. Pascal DUBOIS, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Hélène BERTHE, adjointe. »

Art. 4. — L'article 6 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est modifié comme suit :

• Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

ajouter « Mme Marie-Josée WOLF, cheffe de la subdivision exploitation déléguée ».

• Pour la section événementiel et travaux :

remplacer « M. Michel François TEIXEIRA, responsable de la division travaux » *par* « M. Carlos TEIXEIRA, responsable de la division Travaux ».

Art. 5. — L'article 7 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est modifié comme suit :

1) Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage :

• Pour le secteur scolaire :

supprimer « M. Michael TAGLIANTE-SARACINO, conducteur d'études, »

remplacer « Mme Nathalie COLANGE, conductrice d'opérations » *par* « Mme Nathalie COLANGE, conductrice (effet jusqu'au 9 novembre 2018) ».

• Pour le secteur jeunesse et sports :

ajouter « M. Gabriel SAINT-LEGER, conducteur d'opération ».

• Pour le secteur culture :

ajouter « Mme Mathilde BEX, conductrice d'opération ».

2) Service de l'énergie :

• Pour la section de la performance énergétique :

supprimer « M. Joseph TANG, chef de la Mission CPE écoles »,

ajouter « M. Florian BERROIR, expert énergie climatique ».

• Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

remplacer « Mme Clémence MOUILLE-RICHARD, cheffe de secteur » *par* « Mme Alice ZENOU, cheffe de secteur »

6) Service des équipements recevant du public :

• Pour la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

supprimer « M. Gabriel SAINT-LEGER, chef de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 5^e et du 13^e arrondissements :

remplacer « Mme Kajin'Hendry RAVOSON, cheffe de subdivision » *par* « Mme Céline TERRADE, cheffe de subdivision »

• Pour la section locale d'architecture du 6^e et du 14^e arrondissements et enseignement supérieur :

remplacer « M. Zaher KHERBACHE, chef de subdivision » *par* « M. Philippe VAUDE, chef de subdivision »

• Pour la section locale d'architecture du 7^e et du 15^e arrondissements :

supprimer « M. Ba-Vinh CARBONNEL, chef de pôle d'exploitation technique ».

ajouter « Mme Valérie BELIN, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements :

remplacer « Mme Nathalie JARRY, cheffe de subdivision » *par* « Mme Noémie ROUZIER, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 11^e et du 12^e arrondissement :

remplacer « M. Pierre Yves LEFEVRE, chef de subdivision » *par* « Mme Apolline POIROUX, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 16^e et 17^e arrondissement :

supprimer « M. Frédéric TORNOR, chef de subdivision ».

ajouter « M. Pascal MARTINEZ et M. Loïc HUREL, chefs de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

supprimer « M. Lowel LACOU, chef de subdivision ».

remplacer « Mme Marie CHOLET, cheffe de subdivision » *par* « Mme Marie CHOLLET, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 19^e :

ajouter « Mme Aurélie GIRARD, cheffe de subdivision ».

Art. 6. — L'article 8 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est rédigé comme suit :

« Délégation de signature est également donnée aux membres de la « Commission interne des marchés », à l'effet de dresser et de signer les procès-verbaux établis dans le cadre des compétences dévolues à la Commission :

— M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, en qualité de Président ;

— Mme Floriane TORCHIN, Directrice-Adjointe, suppléante du Président ;

— Mme Guislaine LOBRY, Sous-Directrice des ressources, suppléante du Président ;

— M. Benoît GOULLET, chef du bureau des affaires juridiques, suppléant du Président ;

— Mme Vickie LAFON, adjointe au chef du bureau des affaires juridiques, M. Sylvain BATUT, Mme Cécile BERTHELOT, M. Guillaume DELOCHE, Ysabelle BEAUFOUR-PALVECK et Mme Maryline GANDY, référent·e·s ;

— M. Stéphane THIEBAULT, chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire, M. Olivier LACROIX, adjoint au chef de bureau, Mme Géraldine CHIES, cheffe de la cellule financements ;

— Mme Lorna FARRE, cheffe du service pilotage, information, méthodes, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Martine BLOQUEL, cheffe du pôle pilotage et contrôle de gestion, et M. Iskender HOUSSEIN OMAR, contrôleur de gestion ;

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, cheffe du bureau des achats et de l'approvisionnement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Josiane BRAUN et M. Cyril LEROY, adjoints à la cheffe de bureau. ».

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 8. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

— à Mme la Directrice des Ressources Humaines ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Anne HIDALGO

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rectification de titre d'une concession funéraire accordée dans le cimetière parisien d'Ivry.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement ses articles L. 2122-22 et L. 2223-13 ;

Vu l'arrêté municipal portant règlement général des cimetières parisiens ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2018 portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} juin 2018 accueillant les demandes d'emplacement de terrain au Conservateur du cimetière d'Ivry pour y fonder une sépulture ;

Vu les documents produits et suivant la déclaration de M. Emmanuel LEGUY d'après lesquels il apparaît que c'est à tort et par erreur que la concession funéraire susmentionnée a été accordée à son seul profit ;

Arrête :

Article premier. — A titre rectificatif et rétroactif, la concession de 2 mètres superficiels de terrain dans le cimetière parisien d'Ivry accordée pour une durée trentenaire le 25 avril 2018 et inscrite sous le n° 41 est portée au nom de Mme Chantal BORDENAVE épouse LEGUY et M. Emmanuel LEGUY.

Art. 2. — Il sera fait mention du présent arrêté sur la minute de celui dont il prononce la rectification et sur les répertoires des concessions.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera remise au Conservateur du cimetière concerné, au Bureau des concessions, ainsi qu'aux co-concessionnaires.

Fait à Paris, le 22 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La cheffe du Bureau des Concessions

Florence JOUSSE

RESSOURCES HUMAINES

Fixation de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'administrateur de la Ville de Paris, au titre de l'année 2018.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2007-1444 du 8 octobre 2007 modifié, relatif au statut particulier des administrateurs de la Ville de Paris et notamment ses articles 3 (3^e alinéa) et 4 ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 20 avril 2017 portant organisation et fonctionnement du Comité de Sélection, prévu à l'article 4 du décret précité, pour l'accès, au choix, au corps des administrateurs de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté d'ouverture des opérations de l'examen de sélection du tour extérieur 2018 en date du 29 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté de la composition du Comité de Sélection du tour extérieur 2018 en date du 13 avril 2018 ;

Vu l'arrêté modificatif de la composition du Comité de Sélection du tour extérieur 2018 en date du 3 juillet 2018 ;

Vu l'avis émis le 16 octobre 2018 par le Comité de Sélection pour l'accès au corps des administrateurs de la Ville de Paris au titre de l'année 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Sont inscrits, par ordre de mérite, sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'administrateur de la Ville de Paris, au titre de l'année 2018 :

- 1) Jean-Baptiste LARIBLE
- 2) Catherine ARRIAL
- 3) Emmanuelle FAURE
- 4) Cyril AVISSE.

Art. 2. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Aurélie ROBINEAU-ISRAËL

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein du Comité Technique Central de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 fixant la date des élections des représentant-e-s du personnel aux Comités Techniques ;

Vu la délibération 2018 DRH 56 du Conseil de Paris du 4, 5 et 6 juin 2018 portant composition des Comités Techniques ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections aux Comités Techniques ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 26 octobre 2018 fixant les listes de candidatures déposées pour les élections professionnelles 2018 au Comité Technique Central de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Les listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein du Comité Technique Central de la Ville de Paris sont au nombre de 9.

Elles ont été établies comme suit :

COMITE TECHNIQUE CENTRAL :

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- RIOU STEPHAN MARIE-FRANÇOISE
- BASSON DOMINIQUE
- VITSE FRANÇOIS
- JEANNIN MARIE-PIERRE
- INGERT ANNICK
- BONNET CARLA
- GIRARD JÉRÔME
- DROUILLARD NICOLAS
- ACCUS MARIE-LINE
- ZERROUK TOUFIK
- BAKOUZOU MIREILLE
- NICOLAZO THIERRY
- AVRIL VÉRONIQUE
- DUVAL HUGO
- FOFANA DUPAU CAROLE
- FIOLET JEAN-MICHEL
- CHENAFI MAMA
- RAMJAN SHAKEEL
- PROTEAU EMMANUELLE
- ABDOUN BOUKHALFA
- FILIPPI VALÉRIE
- SARGUEIL THIERRY
- FINELLI ÉLISE
- IFRAH SERGE
- TOCNY MURIELLE
- FOFANA MAHAMANE
- MERLUCHE SANDRA
- BROCHERIEU LAURENT
- JEANNIN BRIGITTE
- LAINE GÉRALDINE
- BATARD PHILIPPE
- MARIETTE BRIGITTE
- PELLETIER MARIE
- SCHALCK CLAUDINE
- VANHAESEBROUCK PIERRE
- GONCALVES MARIE-GRÂCE
- SAKHO MAMADOU
- THEVENET LAURENCE
- SEA NATHALIE
- MEKSAOUI DANIEL
- LAMBIN AURÉLIE
- ANCEL-JARNOUEN DE VILLARTAY SOPHIE
- PIREYRE EMMANUELLE
- POSTEL DANIEL
- TICOUT MOISE
- PRIAM KATIA
- ARNOULD FRÉDÉRIC
- DUCHESNE JEAN-EMMANUEL
- METAIS JEANNINE
- LEJEUNE EMMANUELLE
- HEUTRE CARINE
- BECKLER CÉDRIC
- MOULIN JEAN-LUC
- SITRINI ABDELLAAZIZ
- LEFEBVRE NADIA
- LEDAMOISEL STEPHANIE
- GIORDANO ALEXIA
- SAID SANDRA
- FROGER HÉLÈNE
- LANCASTRE YASMINE.

Liste présentée par CFE / CGC :

GROUPE UNIQUE :

- BEYLOUNEH BASSAM
- MARTIN DIANE
- GUERIN-CLEANDRE OLIVIA
- LAFFY FREDERIC
- DESVEAUX DELPHINE
- AUDIBERT CHRISTINE
- KOBON YAPO JEAN-LUC
- JOSEPH MONIQUE
- MOHAMED ELWAHYD ANZÉRATE
- CASSUBIE SOPHIE
- FERLAMPIN OLIVIER
- LAVILLE MARIE-CLAIRE
- CALLEGARI CHRISTOPHE
- RYCKX JEAN-CHARLES
- BEVIS PANCRACE GILBERTE
- VILMINOT JEAN-FRANCOIS
- DELORMEL JEAN-LOUIS
- MAGASSA AMINATA
- ELIETTE OLIVIER
- BARFLEUR VÉRONICA.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- ARHUIS ALAIN
- BREUTE FRANÇOIS-RÉGIS
- DAVOINE MURIEL
- TEMPIER HERVÉ
- GRANGER THIERRY
- GUIMBAUD CÉCILE
- ROSEAU SÉVERINE
- NGUYEN VAN TAM SÉBASTIEN
- MATTHEY-JEANTET MICHÈLE
- MAGNANI-SELLIER SERGE
- ANDRE VÉRONIQUE
- RICHARD-BOITTIAUX PASCAL
- DUBOST ISABELLE
- BENIKEN BÉATRICE
- ROMAND EMMANUEL
- MARTINERIE ISABELLE
- DIXMIER VICTOR
- FRANCOISE AGNÈS
- AURIEMMA NADINE
- VILLIOT OLIVIER
- LAURENT CHRISTINE
- TAURINYA JULIE
- GUASCH JACQUES
- HENEALT OLIVIER
- GARNIER MARIE-NOËLLE
- MONIS MARC
- CASROUGE PATRICK
- KIMAZ AÏCHA
- SOGONA DJIRY
- GREGOIRE TIBLE CHRISTINE
- AGIUS-BIZARD ANNICK
- SAFFERS ALHAN
- PANEL GREGORY
- SAUMARD ELIZABETH
- ALFONSO JUANA
- ROCHE PIERRE
- YERBE MARIE-PIERRE
- SABET FRANÇOISE
- HUYET JOËLLE
- JACOB PHILIPPE
- LEGROUX CLAUDE

- ROMAIN ISABELLE
- DOUTAU JULIETTE
- PLAZANET DANIEL
- SERAPHIN NADÈGE
- ALFER JOHNNY
- LE GOURRIEREC MARIE-ANDRÉE
- PREVOST KARINA
- QUENTIN SYLVIE
- IMBERT PHILIPPE
- MOISSENET CÉCILE
- MORIN NATALIE
- MALABRE STÉPHANIE
- FAGGIANELLI FRÉDÉRIC
- GUSTAVE ELODIE
- BERTHELOT BRIGITTE
- KERVINIO MICHEL
- CAVANNA-FILIORD AURÉLIA
- PICOT JEAN-MICHEL
- CHATARD SYLVIE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- DERVAL CHRISTINE
- DA COSTA PEREIRA MARIA
- VIECELI RÉGIS
- ABDEMEZIANE ANNAIG
- SILLET JEAN
- ZAMBELLI JULIEN
- BRIAND FRANÇOISE
- BONUS THIERRY
- DRUEZ PASCAL
- MATEU RICHARD
- HAMELIN JEAN-CLAUDE
- GEHAN BRUNO
- FERNANDES-CAMACHO NUNZIA
- LAIZET FREDERIQUE
- AUBISSE FRÉDÉRIC
- GLUCKSTEIN BENJAMIN
- HARO MARTINEZ MARIE
- LINDOR MONIQUE
- LAVANIER JULES
- CHENON BEATRICE
- RAYMOND SANDRA
- CATALLO FAUSTO
- OURABAH AHMED
- RAMDANI CLAIRE
- PETIT PATRICIA
- BEAUFILS BRUNO
- FARINET CHRISTOPHE
- PALLARES CÉCILE
- KHACHANE MOURAD
- SOLAIRE CHRISTINE
- HUBSWERLIN THIERRY
- BURT FRÉDÉRIQUE
- LECOCQ ALFRED
- GENDRAUD PASCAL
- LAMAIRE THIERRY
- EDMOND DENISE
- MARCHAND MURIEL
- VERDIER KAREN
- DIALLO ABDOUL
- LE TOHIC AMÉLIA
- HEMICI JAMILA
- CHRISTON MURIELLE
- TOPAN ROCK
- OUDDIZ FAIZA

- CHAMINADE THIERRY
- COUDERC DENIS
- BEAU DORIANE
- MILLOT SOPHIE
- RODER LUCIA
- DAPVRIL SANDRA
- VAUGELADE MICHEL
- TEBIB THOURAYA
- HENRIOT ALEXIA
- CZALCZYNSKI CATHERINE
- DE ALMEIDA MARIA ALICE
- BONVARLET ODILE
- VILNET LOÏC
- DERLON VÉRONIQUE
- ALCAIX NAOUEL
- BOUGHRIET STÉPHANIE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- VINCENT BERTRAND
- DEFENDI FABIENNE
- AUFFRET PATRICK
- LESUPERBE MARIE-CÉLINE
- YACE CLAUDE
- LADJAL KHEIRA
- HARAULT EDDY
- SEBBAR NAÏMA
- LAURENT CLAIRE
- DUFVET JEAN-CHRISTIAN
- POPOTTE EMMANUEL
- ARGER LEFEVRE JEROME
- LEMAIRE MAGALI
- DELCOURT JULIEN
- DORE SANDRINE
- LANGLOIS RAYMOND
- JACQUET ODILE
- DOYEN FRÉDÉRIC
- SEYDI HABIB
- MENDOZA MARIE FRANCE
- VOGEL MAPHYRA
- NUNES VITA IGRAÇA
- DESBOIS GAËTAN
- DEGBOE RENÉ
- SY SILIMA
- MULTERER EMILE
- MASTOURA ZAIER
- ALHAMIDI YOUSOUF
- ALEXANDER CLAUDE
- JEANNE YVELINE
- SOLVAR SYLVETTE
- SARFATI NADÈGE
- AMBLARD PAULETTE
- MUTWE CHRISTIAN
- DORE MIREILLE
- FAIVRE LUCILE
- DALPHRASE ODETTE
- ANATOLE PAMELA
- QARAOUI FATIMA
- THORON ELODIE
- LEMPEREUR DE GUERNY ANNE-SOPHIE
- RODAP EMMANUELLE
- OUCHEN JAMAL
- TENDAARAYEN VÉRONIQUE
- PENA SÉBASTIEN
- LE BEHEREC GAEL
- LAUPEN MARIE DANIEL

- DAMOUR YOLANDE
- GARRISSAC SOLANGE
- AMMAM FADILA
- CAYOL CHARINA
- CIBRELUS CATHERINE
- CHASTAINGT CATHERINE
- MANO-MAKOLOU BREJE
- ROUABAH JOCELYNE
- EL MAATI YAMINA
- IBRAHIM SUZANNE
- SIMMON MARIE-FRANCE
- PRUDON FABRICE
- LAMONTAGNE CHRISTOPHE.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

GROUPE UNIQUE :

- NOEL PATRICK
- HEZAIMIA ARESKI
- HABBOUB ABDELOUAHED
- REGULIER JOSETTE
- FEIGENBAUM JAN
- CHRISTOPHE CATHERINE
- URSULE LYDIA
- SEI ADELAIDE
- N'GUESSAN OBROU
- BOUZOUBAA AZZEDDINE
- THOBOR CHANTALE
- BELLECHASSE DAVID
- REBAI MOUNIR
- AOUABED MARIA
- CAUET NICOLAS
- DECASTEL PATRICIA
- LANGEVIN SOPHIE
- MAVILLE JACQUELINE
- CERTAIN MARIE-ANGE
- DURAND CHRISTINE
- HELION EMMANUEL
- FAUNE FRANCK
- RUFFINE CLAUDIA
- TRESORCA-LISERON FLORA.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- POIRET BENJAMIN
- BOULE NADIA
- SAHRAOUI HAYATE
- LEGER NICOLAS
- DAVID HENRI
- DAHAN DAVID
- PRESENCIA MARGARIDA
- DRUCKER VIRGINIE
- EVEZARD TONY
- VERLAC LAURENCE
- MUYARD HERVÉ
- SOW PATRICE
- HOCINE HACINE
- HOVELYNCK MICHEL
- RABBE THIERRY
- DINAL YOLANDE
- KOULEWOSSI DOMINIQUE
- DIALLO ROKIA
- LHONNEUX KINTZIG SÉBASTIEN
- TOUITOU ALLAN
- BALLARIN CHANTAL
- CAILLAUX ROSALIA
- PINA-LOPEZ MARIE

- AGNOLY SULLY
- DIARRA OUSSEYNI
- HERODIN MATTHIAS
- ZIRI MARC
- PRIMAUX DEBORAH
- FRANCAIT SYLVAIN
- TRAN DELPHINE
- ROBERT TIPHAIN
- REVAUD SOPHIE
- LUQUIN NATHALIE
- FONTICH CAMILLE
- BURTIN ROMAIN
- SANGANA JEAN CLAUDE
- DIBATISTA MYLÈNE
- TRIPOT DOMINIQUE
- LE SERGENT LAURENT
- TOURBILLON JULIANA
- COLDOLD MAGALIE
- DHIMINE SONIA
- LANDEE JEROME
- XAVIER DENISE
- CRIQUETOT LUDOVIC
- XAVIER ISLANDE
- BARRY HABIBATA
- POIRSON GERARD
- TRAVERS FRANÇOISE
- ABLONDI MONIQUE
- KOUTCHO VENANCE
- BRICE BÉATRICE
- HUET DARRIEULAT VIRGINIE
- SAINT-MAXIMIN ROLANDE
- MARENGE VERONIQUE
- RAUX FLORENCE
- EPEE MARLYSE
- GIRARD CYRILLE
- GARNIER BRIGITTE
- SEMEL MARIE CLAUDE.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- BORST YVES
- ARNAULT JEAN-PIERRE
- ROTTIER LAËTITIA
- BEZUT MICHEL
- MIMOUN PASCALE
- RODARY NADÈGE
- JUGLARD CHANTAL
- DUMONT BENOIT
- ZIGNONE LAURENT
- WOLIKOW JULIEN
- MERLE-FOUCAULT SANDRA
- JAROSZ KARINE
- OULD OUALI SAMIA
- COMMUN CHRISTINE
- DIALLO ABDOULKARIM
- CHARLOIS-OU CÉCILE
- D'AGOSTINO BLANCHE
- LUTIN JEAN PHILIPPE
- LE GOFF YANN
- BORDE ALAIN
- MOUSSA ANNE-CHARLOTTE
- BRUNEAU MARINE
- FUCHS RENAUD
- CIGNETTI SANDRA
- DANTAN JEAN-FRANÇOIS
- GARRIGUES HÉLÈNE
- CHERKAOUI SALHI AMINA

- WAQUET CALIXTE
- COUSIN NELLY
- COULMANCE CÉCILE
- OURAK KHADIJA
- LEPINAY SANDRINE
- TRAN HUU FLORENCE
- BERCOT JEAN-FRÉDÉRIC
- LEROY ERIC
- GRALL PATRICK
- ZAOUÏ-BALA FAIZA
- BALA PHILIPPE
- KOUCHARI RACHID
- DIALLO SAMBA
- MOUEZA PASCALE
- SANTELLI FABRICE
- PATRY-AUGE AURORE
- FIAT LUC
- ABGRALL PATRICIA
- BAROT PAUL
- LORNE ANGÉLIQUE
- MANRIQUE JOSÉ
- REBOULOT BRIGITTE
- LOSANGE DENIS
- VEINNANT CAROLE
- HOUNNOU KATIA
- DUCLOS MARIANNE
- ALCESILAS SYLVIE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- LEMAN PATRICK
- BRANDINI-BREMONT ALEXANDRA
- HOCH OLIVIER
- RISTERUCCI MARIE LAURE
- ABDELAZIZ ABDELHAFID
- CESARI MARTINE
- POKOU KOUAME
- DAUFRESNE SEVERINE
- NOIREL GILLES
- MATHIAS JOCELYNE
- STRAGLIATI HERVÉ
- FAUVEL VOISINE VÉRONIQUE
- VANDERSTOCKEN JEAN
- RABOUILLE MARIE-CLAIRE
- M'GUELLATI DOMINIQUE
- GUION-FIRMIN GWLADYS
- BOUJU LAURENT
- ATMANE ROSA
- POCAS LEITAO SERGE
- BONNET JOËLLE
- BAISTROCCHI IVAN
- PERROUX CORINNE
- RIGAUDIE DAVID
- CUIGNIET CHRISTELLE
- ROYER CLAUDE
- CHAPELLE MARIE CHRISTINE
- OUEDRAOGO JEAN-CLAUDE
- LE DOUJET MONIQUE
- RAYNAL PIERRE
- ASHRAFI VALÉRIE
- GARCON MARC
- SIGONNEY STÉPHANIE
- GAUTHEROT STEPHANE
- ZOUÏNE ZOHRA
- RAMON MIGUEL
- DEON VÉRONIQUE
- RAINE PHILIPPE

- LAMRI SONIA
- DELSART LAURENT
- BOUTELLAKA NADIA
- CONVINDASSAMY GÉRALDINE
- MACE LUCILE
- LIMBOURG GILBERT
- LECHARTIER ALICE
- LE TEXIER ISABELLE
- TOUFFET STÉPHANIE
- GOUMILLOU LOIC
- GARNERO VÉRONIQUE
- LEPAGE DENISE
- VERHULLE CORINNE
- FAIVRE GAUDERIC
- GARNOT ELISABETH
- PARIS NATHALIE
- ELISE ASMAHANE
- GASTAUD REMY
- BONTULOVIC CAROLINE
- BLACHE JULIETTE
- MAURY AURORE
- LADJAL SAKINA
- CAUCHIN PHILIPPE.

Art. 2. — Ces dispositions annulent et remplacent celles fixées par l'arrêté du 26 octobre 2018.

Art. 3. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Pour la Directrice des Ressources Humaines,
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines*

Christophe DERBOULE

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Comités Techniques de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 fixant la date des élections des représentant-e-s du personnel aux Comités Techniques ;

Vu la délibération 2018 DRH 56 du Conseil de Paris du 4, 5 et 6 juin 2018 portant composition des Comités Techniques ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections aux Comités Techniques ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 26 octobre 2018 fixant les listes de candidatures déposées pour les élections professionnelles 2018 aux Comités Techniques de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Les listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Comités Techniques de la Ville de Paris sont au nombre de 121.

Elles ont été établies comme suit pour chacun des Comités Techniques :

**COMITE TECHNIQUE
(V02 – DPSP) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- NICOLAZO THIERRY
- FINELLI ÉLISE
- DUROS DIDIER
- MERLUCHE SANDRA
- DUVAL HUGO
- DELCROS ZAINA
- DE BACCO SÉBASTIEN
- GIBELLO-SACCO MARIE-JULIETTE
- ARCHIMEDE OLIVIER
- ACCUS JOHANNA
- BOVILLE OLIVIER
- FOREST LAURENCE
- LANTZ CHRISTIAN
- DUVAL CARINE
- BISTOLFI FRANCK
- NORDIN VÉRONIQUE
- MAURIN CHRISTIAN
- SANTOS LIGIA
- GARDINIER NOËL
- SINAMA DANIELLA
- TOURE SITAPHA
- MATEO CHRISTINE
- JACOB FABIEN
- NSANGA KABENJI HÉLÈNE
- RADOVIC SACHA
- DAVIET MARTINE
- PIESYK JEAN-MARC
- PRIAM KATIA
- DOMORAUD ZAYET
- BIKOUMOU ÉLÉONORE
- MARTINS JOSEPH
- BERTRAND JEAN-LUC
- PEPINTER HUGUES
- ALEXIS ROLAND
- MZE MOGNE HADJI
- LENGREND HENRI
- DELORY BERTRAND
- ANDRE LAURENT
- PANETTA FRÉDÉRIC
- SAKHO BAHORÉ.

Liste présentée par CFE / CGC – Convergence Sécurité municipale :

GROUPE UNIQUE :

- BEYLOUNEH BASSAM
- AUDIBERT CHRISTINE
- AISSAOUI MOHAMMED
- JOSEPH MONIQUE
- OUIDIR TONY
- LAFFY FRÉDÉRIC
- BARFLEUR VÉRONICA
- CASSUBIE SOPHIE

- MAGASSA AMINATA
- CALLEGARI CHRISTOPHE
- FERLAMPIN OLIVIER
- ROMANCANT DAVID
- KOBON YAPO JEAN-LUC
- DELORMEL JEAN-LOUIS
- MOHAMED ELWAHYD ANZÉRATE
- RYCKX JEAN-CHARLES.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- MONIS MARC
- IMBERT PHILIPPE
- HUYET JOËLLE
- LAGRIFFOUL VALÉRIE
- ATLAN OLIVIER
- FEJLO PATRICK
- YOUSFI SALEM
- TEMPIER HERVÉ
- LE GOURRIEREC MARIE-ANDRÉE
- MONTAGNA MARIE-CLAIRE
- LOUVET FRANCK
- ROQUET ARNAUD
- VAGNER MARIE-JOSÉ
- DAYEZ ALAIN
- CLAIN MONIQUE
- L'HONORE MICHEL
- AURAY VÉRONIQUE
- MOKHTARI AKIM
- YAHIAOUI KAMEL
- PALIN LUCIEN
- DALLAOUI SIFDINE
- ZOZI FARIDA
- DUBOST ISABELLE
- DUBART PHILIPPE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- GARAULT PATRICK
- HERNANDEZ CYRILLE
- LAMAIRE THIERRY
- FUXJUS PATRICE
- OHMAK KHEDIDJA
- CHARRON LOÏC
- BAKA ABDELLATIF
- TOPAN ROCK
- RAKA BENJAMIN
- ANGOL HENRI
- CISSE SEYDOU
- CISSE ANTONY
- OURABAH AHMED
- BANNEVILLE BÉNÉDICTE
- CHANTEUR VICTOIRE
- LACIDES ANISE
- SEERUTTUN RITA
- HILDEVERT GHISLAINE
- PELINSKI ALAIN
- GRIFFARD MARIE-CLAUDE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- SEYDI HABIB
- SERRA ÉVELYNE
- MULTERER ÉMILE

- DESBOIS GAËTAN
- LEFEBVRE CHRISTELLE
- CHENH THIERRY
- VOGEL MAPHYRA
- BEL HADJ MALIK
- KILAHY OLIMPIA
- BOURGEAULT PATRICE
- SILVA ALEXANDRA
- GUELLY LANDRY
- KOUYATE MATENIN
- NEMIRI SCHERAZADE
- LAUPEN MARIE-DANIEL
- VALDEMAR ULRICK
- TULIPPE LESLIE
- LITIM JAMILA
- BACCON LUCILE
- KHENNOUF SAÏD
- DAGOU CHRISTIAN
- DIALLO ABDOULAYE
- VALLADE THIERRY
- LE SIEUR KÉVIN
- REGULUS CHRISTOPHE
- GUIDEZ BRIGITTE
- BOUCAUD BERTRANDE
- CICERI SÉBASTIEN
- KABA AMINATA
- BADOHOUN JULIETTE
- PAISLEY CHRISTIAN
- DIBAT DJEUTCHA ÉMILE
- CHARLOTON FÉLICIE
- FALL MEISSA
- MASTOURA ZAÏER
- FARJALLAH HALIM
- GOURSAUD FLORENCE
- ALEXANDER CLAUDE
- VILIC ALAIN
- FAYE DAOUDA.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

GROUPE UNIQUE :

- BOUZOUBAA AZZEDDINE
- HABBOUB ABDELOUAHED
- THOBOR CHANTALE
- BELLECHASSE DAVID
- SEREFIO EDOUARD
- CERTAIN MARIE-ANGE
- CILIS LUCIENNE
- MAVILLE JACQUELINE
- BLOYET SOPHIE
- NIANGBA OLLIA
- GOURDIN PASCAL
- CAUDRON HENRI
- CAUET NICOLAS
- TAUPIN SUZY
- TRESFIELD JEAN-MARC
- ES-SOUDAÏKI ABDERRAZAK
- HOUPLON JOËL
- EDMOND EDOUARD
- KEBAILI ABDALAH
- BROUSSAUDIER DOMINIQUE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- SAHRAOUI HAYATE
- BEN ALI CHEDLY
- HOCINE HACINE
- DIARRA OUSSEYNI
- MENADJE MARIE
- BANGMBE DENIS

- BARRY HABIBATA
- TOURBILLON JULIANA
- POIRSON GÉRARD
- DALMAT FRANCETTE
- KANCEL JEAN-LUC
- SAGO JEAN-CLAUDE
- POUGET ISABELLE
- KUMAKO BLEWU PHILIPPE
- HAMITOUCHE YAZID
- VIRGINIUS DIDIER
- BALTUS GINA
- DARLOT MARC
- MAHBOUB LATIFA
- COULIBALY MAMADOU
- YATTE AUBIN
- BOUNET SABRINA
- BENDENNOUNE MICHAËL
- EPEE MARLYSE
- DIOH LOUISE
- JEAN-MARIE BAZILE
- UNIMON RITA
- KOBON YAPI PATRICE
- ALI BEN AHMED SAÏD
- YOMI TEMOU
- HAND JEAN-NOËL
- MANGA ANTOINE
- CERIN BENDER MARIE-CÉLINE
- PULIDO TABARES CARLOS
- MENACER ABDELKADER
- ZENNOUCHE NABIL
- BOUMEZOUED MESSAOUD
- MOUFTI MOHAMMED
- FRENET ROSINE
- KONATE DAOUDA.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- ZIGNONE LAURENT
- JAROSZ KARINE
- LAVRAT ALEXIS
- GARRIGUES HÉLÈNE
- BEN HOMMANE MOHAMMED
- KAAKI SONIA
- LAFONTAINE SYLVAIN
- MANGIN SOPHIE
- BALLEUX JEAN-LUC
- ECOLAN GÉRARD
- DUFOUIN ERIK
- CHARRON-DAUCE ISABELLE
- REMIDI JEAN-JACQUES
- MARGARITAKIS HÉLÈNE
- HADJAB KARIM
- FORGET ADRIANA
- BAKHTAOUI OMAR
- MOITSINGA ÉDITH
- PUIL ERWAN
- VENANCE FLOREL
- BOMIAN CHRISTIAN
- ROMEO DOMINIQUE
- AMANY-SAVRIMOUTOU FREDDY
- GERMANY ISABELLE
- SCARDINA NICOLAS
- SEBASTIANI PIERRE
- DOUBA PAUL
- PHILIPPE LAURENT
- EVANO HERVÉ
- VANTORHOUDT DIDIER.

Liste présentée par UNSA :**GROUPE UNIQUE :**

- TITOUS AHMED
- DAUFRESNE SÉVERINE
- ROYER CLAUDE
- NOIREL GILLES
- ANGE RÉGIS
- GUION-FIRMIN GWLADYS
- HOAREAU ALAIN
- GOU MILLOU LOÏC
- DURIX FABRICE
- DELSART LAURENT
- ABDELAZIZ ABDELHAFID
- LOFFLER MURIELLE
- JEAN-MARIE MICHEL
- GAUTHIER CÉDRIC
- CHATELAIN PASCAL
- HALFINGER ANNE
- MOULIN JACQUELINE
- DIOUF JEAN
- ARAR HAMID
- REVERDY DAVID
- VELONJARA MICHELINE
- AHOUA MARIE-LUCE
- PACAUD JÉRÔME
- SIVIGNY ANNICK
- CAMART ÉRIC
- CAREME ANNE-CHRISTINE
- CASTELLA OLIVIER
- DECROZE PATRICE
- DUNEME CHRISTOPHE
- PETIT FABRICE
- CHAVRIAMAL ALFRED
- LEFEVRE ROBERT
- DELIN FRANÇOIS
- BENHASSEN SALLHA
- BOUDAUD DALILA
- ROSAMBERT VÉRONIQUE
- RAMON MIGUEL
- BEAUSSERON YOLANDE
- YSEBAERT PATRICIA
- CETIN HULYA-AUORE.

**COMITE TECHNIQUE
(V03 – SG-DAJ) :**Liste présentée par CFDT :**GROUPE UNIQUE :**

- RAMJAN SHAKEEL
- RIOU STEPHAN MARIE-FRANÇOISE
- BASSON DOMINIQUE
- AVRIL VÉRONIQUE
- FILIPPI VALÉRIE
- JEANNIN MARIE-PIERRE
- PAPIN-GENTEUIL DOMINIQUE
- INGERT ANNICK.

Liste présentée par UCP :**GROUPE UNIQUE :**

- NUNZIATO SYLVIE
- OURAK KHADIJA
- ROY NICOLAS
- RIBEYROLLES PHILIPPE
- CHEVANICHE FLORENCE
- THIOILLIER EMMANUELLE.

Liste présentée par UNSA :**GROUPE UNIQUE :**

- HOCH OLIVIER
- PICOT YVES
- LECHENET BERTRAND
- CORMIER RÉGINE
- BOYER NADÈGE
- GROUGI CORINNE.

**COMITE TECHNIQUE
(V04 – DICOM) :**Liste présentée par CFDT :**GROUPE UNIQUE :**

- GIRARD JÉRÔME
- FROGER HÉLÈNE
- FOUZEMBAS MAGALI
- LAUPEN HÉLÈNE
- CARTRON CYRIL
- OULD MEZIANE FATIMA
- ARAMBURU CROISINE
- AVERLANT ARNAUD
- SAKHO MANDIOU
- CHAZAL LAËTITIA.

Liste présentée par CFTC :**GROUPE UNIQUE :**

- DIXMIER VICTOR
- ROSEAU SÉVERINE
- LIARD MARION
- QUIERRY JEAN-YVES
- HERAIL SOPHIE
- DAMBRINE JEAN LUC
- CHOUCROUN DANIELLE
- BOICHOT CARINE
- BEDARD FRANCK
- GERARD MARIE-MADELEINE
- GAY OLIVIER
- DIJEAUX CHRISTIANE.

Liste présentée par UCP :**GROUPE UNIQUE :**

- COMMUN CHRISTINE
- PILLON FRÉDÉRIC
- LEROY SÉBASTIEN
- DEMESTRE NATHALIE
- BIZEUL LAURENT
- WINGERTER VALÉRIE
- FELLER PASCAL
- AUDEBAUD SEDA
- SIX MICKAËL
- MERCIER ANGÉLIQUE
- DEGRAINE ALAIN
- SIMMENAUER NOÉMIE
- BRUNNQUELL JUDITH
- BELLANGER ISABELLE.

Liste présentée par UNSA :**GROUPE UNIQUE :**

- ROBERT GILDAS
- DUTRIEZ-GALLAIS ALEXANDRA
- DE BUYER DE MIMÉURE ISABELLE
- BILLETAT BRIGITTE
- LEDUC PHILIPPE
- TATEIA THIERRY.

**COMITE TECHNIQUE
(V05 – DAE) :**

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- MONOT PATRICK
- AUDIOT VÉRONIQUE
- VAILLANT BRUNO
- LABEJOF CORINNE
- JACQUEMIN ÉRIC
- CHELLALI FADILA.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- VERLAC LAURENCE
- PERRIN PATRICE
- RUTTER FRANÇOISE
- VALES PAULE
- RASCAR ARSÈNE ROSA
- HAVARD OLIVIER
- RAMDANI ZOHRA
- BOUARROUDJ MOHAMED
- HADRI AZIZ
- KANDEL LAURENT
- LETOURNEAU DORIAN
- LADRAA ZORA.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- GORGET ALAIN
- SUDOUR SÉBASTIEN
- BABARA TOURE MARGARET
- AMIDEY COLOMBE
- HO BA THO JEAN-PAUL
- VERGNES PIERRE
- LOUËSSARD LEONARD MICKAËL
- BUFFARD MARIE-CHRISTINE
- LE ROUX CATHERINE
- LABEJOT MARLÈNE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- ARCHIMBAUD LAURENT
- CHOULI NADINE
- ZECEVIC VESNA
- JUBERT RUTH
- PERIC SIMONIDA
- VENTURINI STÉPHEN.

**COMITE TECHNIQUE
(V06 – DEMOCR.CITOY.TERR.) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- JEANNIN BRIGITTE
- JUPITER MARYVONNE
- NDOUTOU ODETTE
- FOUASSE JOËL
- DELCAMBRE MARIE-LIESSE
- TORIS SYLVIE
- CAMPATELLI PHILIPPE
- HAMIDOU FAOUZIA
- PEUCH DIDIER

- LECOQ BÉATRICE
- KANTOROWICZ CATHERINE
- LAUGA RÉGIS
- REZIG IBTICEM
- SIBY LAMINE
- BEUGRE TCHEGBA IRÈNE
- GAMAR SÉBASTIEN
- NEDJAM SAPHIR
- METAIS JEANNINE.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- RICHARD-BOITIAUX PASCAL
- LANDEAU SANDRINE
- CADIOU CHRISTINE
- DOUTAU JULIETTE
- LAMON AURÉLIEN
- GREGOIRE TIBLE CHRISTINE
- FARDEAU ANNE
- HURET MICHEL
- SERAPHINE CÉDRIC
- BENMENNI YASMINA
- VALENTIE SEVRINE
- OSIRIS HÉNOC
- PAYET GHISLAINE
- LUGASSY PATRICK
- VINCENT SOPHIE
- SANTAMARIA GILLES
- CAMARD CÉNDRIE
- DIALLO OUMAR
- DELEIGNIES MARIE-JOSÈPHE
- DO CASTELO TERESA.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- ALBERT CATHERINE
- BONVARLET ODILE
- CASSAN PATRICK
- VALADIER CATHERINE
- DEBARGE ENGO FABIENNE
- ZAMBELLI JULIEN
- AJARDI DOMINIQUE
- NDIR JEANNETTE
- BERTRANDIE AURÉLIEN
- KANCEL MARIE-LOUISE
- DESCOMBES ANNE
- LORMEAU ANNIE
- IFRAH NADIA
- FARINE LAURENT PATRICK
- NICOLZA TEDDY
- SICOT MARIE-LOUISE
- EVRARD FRÉDÉRIQUE
- COUDEYRETTE PATRICK
- PRIOSET ISABELLE
- PERFUMO BÉNÉDICTE
- DUTREVIS AGNÈS
- MBOW TALLA.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- PINA-LOPEZ MARIE
- LUQUIN NATHALIE
- ZIRI MARC
- GROSJEAN DOLORÈS

- BOLABWE FAUSTIN
- SHAW YAYE
- BA-DIOP AÏDA
- MACIASZEK BORYS
- GUILLEMOTEAU ALAIN
- RABIN LYDIE
- GUILLARD LIONEL
- MIELLE CYNTHIA
- CAJAZZO CAROLE
- DOGIMONT BRIGITTE
- BOUAZIZ SANDRA
- PLANTIER ANNE-MARIE.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- OULD OUALI SAMIA
- LECLERC ALAIN
- SCHIRMER ALBAN
- LEROY JEAN-BENOÎT
- BARON STÉPHANIE
- AANGUER MOHAMED
- DANTAN JEAN-FRANÇOIS
- ARNAULT JEAN-PIERRE
- SANTELLI FABRICE
- CROCHET ISABELLE
- BELGHIT HAFIDA
- TOURE SIRI
- PRESOTTO SONIA
- MENIGON STÉPHANIE
- MANGUER MYRIANNE
- GERVAIS-BOUDRA MARIE-FRÉDÉRIQUE
- FLAMANT CLAUDIE
- DEFLINE VALÉRIE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- MOUNSAMY MAX
- GIGUET-DZIEDZIC BÉRANGÈRE
- CASSIUS RICHARD
- ANGER PATRICIA
- TAMAZOUNT JOSEPH
- BROUINI NADIA
- GNOGBO MONIQUE
- L'HERRON DIANA
- WISNIEWSKI STÉPHANE
- FLORENT BARBARA
- GARCIA NICOLE
- GUERAULT JOËLLE.

**COMITE TECHNIQUE
(V07 – DILT) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- DROUILLARD NICOLAS
- FIOLET JEAN-MICHEL
- CROCHET MARIA
- ESLAULT FRANCK
- CLAIS-COLOT RENÉ
- ROUSSAS EVA
- RAVAUD PHILIPPE
- LABEJOT FRANTZ
- FONROSE DOMINIQUE
- MANSCOUR ROMAIN
- CRANE EUGÈNE
- NICAUD HÉLÈNE

- HIRIART JEAN-FRANCOIS
- CISSE KANKOU
- COURCHINOUX-CAVALIE MAUD
- GIGUET ARNAUD
- BAKARY CAMARA
- YOUSSEF HAMIDOU HALIMA
- M'SABI ARBOUCHE
- CAMAR-EDDINE HALIMA
- DELACOURT JOËL
- CAILLOUEY ÉRIC
- BROS YVES
- SISSOKO KOURAFING
- MOHAMED CHAHARIZADI
- HOAREAU LOUIS.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- ALFER JOHNNY
- MONTABORD ÉRIC
- NICAISE JÉRÔME
- SADJI MALIKA
- SIBA LUDGER
- ESCOBAR MICHÈLE
- KYRCZEK JONATHAN
- VALENTIE CHRISTOPHE
- DE LA HOUSSAYE SHIRLEY
- MUNOZ CARO ISABELLE
- WOZNIAK PASCAL
- PAM VIVIANE
- LEQUEUX VINCENT
- SADJI SALAH.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- HEMICI JAMILA
- CATALLO FAUSTO
- LONCHAMBON EMMANUEL
- ROUEK DOMINIQUE
- LARIFLA RUBIO
- BENSAOUDI NASSIMA
- CHAMINADE THIERRY
- SAINTE-ROSE JEAN-CHARLES
- DEMOULIN VÉRONIQUE
- BIGOT MARIE-DOMINIQUE
- BOTTOLACCIO NADINE
- JAPPONT CLAUDE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- HOVELYNCK MICHEL
- GARNIER BRIGITTE
- LANDEE JÉRÔME
- MOUSSA MARIAMOU
- BERNARD OLIVIER
- DIALLO ROKIA
- MOINDJIE MINIHADJI
- TRAN DELPHINE
- BELATRECHE KHOULA
- LAKROUM NASSERA
- EUPHROSINE JOSIANE
- HACCARD SANDRA
- SOLON RAYMONDE
- WAHIDI-ABDOUL ALI
- MELAB YACINE

- CAMARA JOSEPH
- COULON THIERRY
- DUBUISSON LIONEL
- PARMENTIER RÉGIS
- EVEZARD TONY.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- DIDION PATRICIA
- CRESSIN DAVID
- TRAN HUU FLORENCE
- LAUGA ÉRIC
- DIDIER MARC
- PONSE BERNADETTE
- LEPINAY SANDRINE
- DIEE RICHARD
- CISSOKHO ADAMA
- AYRAL MARTINE
- BORDES MARYSE
- PEIGNE CATHERINE
- CHAMAYOU JEAN-PIERRE
- RASQUIER GILLES MAURICE
- BOSQUI RÉGINE
- HABERZETTE OLIVIER
- AMALA DHARMARAJ ANTHONY
- MOHAMED IBRAHIM
- IBRAHIMA HOUSNATA
- CHELBI JOËL
- GOUASMIA MICHEL
- DONIGUIAN BRUNO.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- VALENTIN DIDIER
- BILGER ALAIN
- CARON CHRISTINE
- PARIS THIERRY
- MORISSON FLORENCE
- FORTIN PHILIPPE
- DAVILLERD MONIQUE
- MINOTTE MICHEL
- GARNOT ÉLISABETH
- IMAMOU ABDILLAHI
- REY JUAN-ANTONIO
- JANGAL CHRISTINE.

**COMITE TECHNIQUE
(V08 – DSIN) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- BELEM OLIVIER
- HERMASSI BLAISE
- LAFAYE THIBAUT
- SOUANIN PASCAL
- TREILLARD YVES
- VONG DARA
- CHENAFI MAMA
- DOUHO PLACIDE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- TEILHET CATHERINE
- VASQUES JULIO
- DESTOMBES DIANE

- MEUNIER LAURENT
- MORESCO GEORGES
- HYPOLITE THIERRY
- DUBEL JEAN
- HUGOT CHRISTOPHE.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- BAROT PAUL
- CODET MARJORIE
- BARADAT PHILIPPE
- COUFFY SÉBASTIEN
- LUU YII-REN
- OUARGA NEZHA
- AUDINOT YVES
- ROBERT MAURICE
- LIRUS FRÉDÉRIC
- CAJOLY YOLANDE
- GRACIANO JEAN-PIERRE
- BAUWENS CHRISTIAN
- LASKOWSKI FRANÇOIS
- TOUATI FRANÇOISE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- BOURDIN JACKY
- LUBAC FRÉDÉRIC
- SCUTIERO GÉRARDINE
- NOURI DIDIER
- HYPOLITE PASCAL
- HERVIER MURIEL
- CERUTTI JEAN-CHRISTOPHE
- NGUYEN LAM-DUNG FRÉDÉRIC.

**COMITE TECHNIQUE
(V10 – DRH) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- BERENQUER JACQUES
- GIRARD NADÈGE
- CALTIAU ISABELLE
- JOSSELIN GUY
- VANHALST ANNE-MARIE
- MANNA NATHALIE
- PERSYN NATHALIE
- SIOPATHIS LI CHANG.

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- KIMAZ AÏCHA
- QUENTIN SYLVIE
- MALABRE STÉPHANIE
- AITAFAT DJAMILA
- SOUFFOU ANTURYA
- BERNARD LAURENCE
- KOI AUBIN
- MARTIN HERVÉ.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- SOLAIRE CHRISTINE
- SALLE MARIE-CHRISTINE
- DESSAIN VALÉRIE

- DHIER-IZARD PIERRE
- JOLY ISABELLE
- LAVANDIER GARAUULT DAVY
- MARION JOËL
- MACE CAROLE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- SWIETEK ÉRIC
- DIBATISTA MYLÈNE
- MANETTE JULIETTE
- GAUDERIC MARTINE
- DAOUDI SOUAD
- COUTURIER CHRISTIAN
- BRUNOIR THÉRÈSE
- BICARD DOMINIQUE
- PASSAVOIR YOLÈNE
- TIMON PIERRE
- LUNVEN FRANÇOIS XAVIER
- HUET DARRIEULAT VIRGINIE.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- MATHOT DANIEL
- WOLIKOW JULIEN
- RIOUAL CHRISTOPHE
- SAVOYE LAËTITIA
- GUIZONNE CHANTAL
- TOUZE ANNE
- ARTISIEN AGATHE
- GBOGOU HORTENSE
- BROUDISSOU SANDRINE
- FERRAND NANCY.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- DARGENT NADIA
- LEVASSEUR JÉRÔME
- BAISTROCCHI IVAN
- FESCOURT OLGA
- LIMEA DACLINAT MYRIAM
- SELBONNE MARIE-THÉRÈSE
- LEGER FRANÇOISE
- DURAND CHRISTINE
- BOUSQUET LATIFA
- MERCIER MARIE-ANNE
- MALIGNE ÉDITH
- DESFONTAINES GERMAINE
- CARDON FRANÇOIS
- HAMON PATRICIA
- ORSINI PAUL
- MORY MARIELLE.

**COMITE TECHNIQUE
(V11 – FINANCES ET ACHATS) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- ABDOUN BOUKHALFA
- BOSQUILLON DE JENLIS SIBYLLE
- FREMONT FRÉDÉRIC
- VALENTIN JEAN-CHRISTIAN
- PAUL LUDIVINE
- MANQUANT ÉLIANE
- HEUTRE CARINE

- LONGOLI ISIDORE
- LAVENAS SOPHIE
- HEBBACHE AMAL
- SAMOELA ARLETTE
- CERNAITS ISABELLE
- AMIABLE CATHERINE
- THEPENIER GENEVIÈVE
- ARMAND CHRISTOPHE
- REGOUBY ALEXANDRA
- BAH ASSIBA
- DJELLAL ABDEL-KADER
- AHIER ALAIN
- NABIL NAJAT
- LACROIX MARTIAL
- PERIQUET LINE
- PAQUIRY CLOTILDE
- EL BOUCHIKHI HADIJA.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- AURIEMMA NADINE
- ILHAMI ABDELFAHATTAH
- LOUIS JOSEPH DOMINIQUE
- LECLLET-GIORDAN STÉPHANIE
- MONPOUX JÉRÔME
- VILLOING CATHERINE
- YIANNAKIS NICKY
- SERAPHIN NADÈGE
- MAGDALEON STEEVENS
- GALLET SOPHIE
- NDAYE DIEUDONNÉ
- DEVERCY LAURENCE
- COLY JEANNINE
- CAKAR GORBET
- TIGHRINE NADIA
- JONCQUEMAT VALÉRIE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- MILLOT SOPHIE
- DA SILVA PATRICK
- ERLICHMAN JEAN-FRANÇOIS
- ABDESMED AÏCHA
- AYARI SARAH
- POULIE EOLIA
- DEME MOUHAMADOU
- DIARRA AMINATA.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- CHARBIT LAURENCE ESTELLE
- FIAT LUC
- BOUVIER CLAUDE
- MOSSION CYRIL
- BILLONNIERE ANNETTE
- BROCARD ISABELLE
- GIBAUD JOCELYNE
- GRANGER SYLVAIN
- COUREAU FRANÇOIS
- HOSTALIE MARIE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- STRAGLIATI HERVÉ
- ASHRAFI VALÉRIE

- CUVELIER VINCENT
- AUBRY ELISABETH
- SEGUIN MICHEL
- ZEILINGHER NOËL
- DAIME MARYLÈNE
- RUFFAULT JEAN-FERNAND
- BURNOT BALTA JOSIE
- LESCAROUX SERGE
- RODRIGUES CÉCILE
- GUILLAUME VALÉRIE
- LEGRIS PATRICK
- CHAPELLE MARIE-CHRISTINE
- PEZOUS MAUD
- CROSSONNEAU FADMA
- GENEAU JOSIANE
- CAILLY ÉTIENNE
- SAKKAR LAMIA
- THEVENIN MARGARET
- BLAUBLOMME MARTINE
- PIQUEMAL ELODIE.

**COMITE TECHNIQUE
(V13 – CABINET-INSPECTION) :**

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- TARTARELLI FLORENCE
- BEZUT MICHEL
- GOISLARD PHILIPPE
- COMPPER JOSIA
- GALONDE MARIE-DÉLICE
- SALAH DJAMILA
- LE CORRE MAGUY
- BOUZIDI HABIBE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- RISTERUCCI MARIE-LAURE
- ABITBOL LAURENT
- ANDREANI FLORENCE
- BERCOVICI MARTINE
- MESSINA-ORLIK SABINE
- CARAMELLO PHILIPPE.

**COMITE TECHNIQUE
(V21 – DCPA) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- MERLIN GILLES
- IFRAH SERGE
- FOFANA DUPAU CAROLE
- SAKHO MAMADOU
- SAKHO IDRISSE
- MOUSSI KARIM
- OV IV-MOR
- DUCHESNE JEAN-EMMANUEL
- ABDOUN SAMIR
- CHASSIN-HAMADOUCHE CAROLE
- CHATILLON PHILIPPE
- WATTIER LUDOVIC
- MARIE THIERRY
- FRANCESCHI FRÉDÉRIK
- BERTHELOT CÉCILE
- COLAS FRANÇOISE.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- GRANGER THIERRY
- SAFFERS ALHAN
- GONFROY DAMIEN
- MANUEL THIERRY
- GARNIER MARIE-NOËLLE
- MOISSENET CÉCILE
- VOLAT THIERRY
- SEVILLA JEAN-MICHEL
- BRACON ISABELLE
- VERRECCHIA BRUNO
- DESIRE HERVÉ
- PROVAUX STÉPHANE
- BACHELET DOMINIQUE
- SEBBAN CLAUDE
- MANGATAYE FABRICE
- MAAG MICHEL
- ARDENNOIS DOMINIQUE
- VINCENT THIERRY
- LAPOSTE THIERRY
- CALBO SANDRINE
- ABROUCHE FATMA
- CANY-CANIAN PAUL
- MATHIEU MAURICE
- PREHU RÉGIS
- AUTRET CHRISTOPHE
- KERBORIOU DAVID
- FUND FABRICE
- LAURENT ISABELLE
- LEVEAU MARC
- GARE LAURENT
- SIBY MAHAMADOU
- ANHELO FERNAND.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- DA SILVA PAULO
- GLUCKSTEIN BENJAMIN
- KURNIKOWSKI GILLES
- LECOCQ ALFRED
- LAGOUTTE FRANCK
- LINDOR MONIQUE
- DHENNEQUIN PASCAL
- VANOUKIA MARYSE
- BOURAHLA MIMOUN
- BASTIE-GAZEAU MARIE-ABEL
- LEBLANC ALAIN
- VILNET LOÏC
- PASTEAU LAURENT
- AFRICANO JEAN-PIERRE
- FENEZ JULIE
- POCTEY THIERRY.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- THIBAUT MICHEL
- WAQUET CALIXTE
- MANUEL CHRISTOPHE
- NIEL LILIANE
- SADLI TAHAR
- DUVEAU MICHEL
- TITE MURIELLE
- AMIET OLIVIER
- CUNIAL OLIVIER

- BLIN CHRYSTÈLE
- CORVEZ PASCAL
- KIROUCHENARADJOU JOCELYNE
- TRAVAILLEUR LUDOVIC
- BALA PHILIPPE
- RENAULT PATRICK
- SAGNIEZ FRANÇOIS.

**COMITE TECHNIQUE
(V23 – DEVE) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- MATEUS ROSA
- FOFANA MAHAMANE
- GATIEN JÉRÔME
- ARNOULD FRÉDÉRIC
- BATARD PHILIPPE
- LUCAS BETTY
- BOUKROUT SALAH
- BROCHERIEU LAURENT
- BIKANDU-NZAU EUGÈNE
- RODEF CLAUDIA
- NGIMBI MAMBU
- BRET ARNAUD
- FACORAT JOCELYN
- DALMAT EMILIE
- GALUSTIAN MARTIN
- ZENON DANIEL
- FOUCHARD PATRICK
- VOLGA ELEONORE NYZE
- YOUSOUF SAID MOHAMED
- SYLLA MBEMBA
- ALAGUILLAUME ARMAND
- CAMARA HAROUNA.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- ARHUIS ALAIN
- MAGNANI-SELLIER SERGE
- BREUTE FRANÇOIS-RÉGIS
- FERLICOT VINCENT
- MARTINERIE ISABELLE
- THUEUX MICKAËL
- LE COAT CHRISTOPHE
- VILLIOT OLIVIER
- DO GRÉGOIRE
- AUGUSTE LISE
- GRILLON SABRINA
- JEANNE MARTHE
- PERRIN JASON
- JACOB PHILIPPE
- CODE PHILIPPE
- LEGROUX CLAUDE
- KANDASSAMY LUC
- PLAZANET DANIEL
- PHILIPPE GUY-MICHEL
- MARTIN NICOLAS
- LAURENT CHRISTINE
- GALEA CHRISTOPHE
- POTREL CHRISTINE
- MILLET JEAN-MAXIME
- PICOT JEAN-MICHEL
- THUEUX JEAN-MICHEL
- JAMBOU BRUNO
- LEMAITRE CHRISTOPHE
- PREVOST KARINA

- LENOGUE ISMAËL
- GNANDA IGNACE
- ISABELLE CHRISTIAN
- RINALDI DIDIER
- CHAINAY TONY
- LEGLEYE HENRI
- MORIN NATALIE
- BOURDET JEAN-MICHEL
- BAUDRIER DENIS
- PAULIN BRUNO
- CHATARD SYLVIE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- LAVANIER JULES
- BRIAND FRANÇOISE
- LASNE THIERRY
- PIERRE-GABRIEL SYLVÈRE
- TOURNE FRANÇOIS
- GALLIEN ISABELLE
- THERON STÉPHANE
- RINGOT-BENDER JÉRÉMY
- GOVINDIN CHRISTOPHE
- DEBEHOGNE JEAN-LUC
- DENIMAL DAVID
- LE HENAFF MORGANE
- VARNEROT PATRICE
- COULIBALY MALALY
- KASSIME SALIM
- MAUDET MICHEL
- GALOUZEAU DE VILLEPIN GEOFFROY
- ABARE MARLÈNE
- ANDREZE-LOUISON BRUNO
- KOECHLIN IGOR.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- GAUTHIER PATRICE
- KARGL NICOLAS
- LOUCIF CHRISTINE
- ANTON WILLIAM
- PETKOVA PETYA DIMITROVA
- PATETIF ISABELLE
- HAMELIN SÉBASTIEN
- AGNEAU PIERRE
- JOLY STEEVE
- ZAOUI JEAN-LOUIS
- HOULLIER ROSAN
- BAUDE DOMINIQUE
- MACE GÉRARD
- BENSOLTANA FAROUK
- MARCHADOUR STÉPHANE
- BECKER THIERRY.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

GROUPE UNIQUE :

- WAFFLART JEAN-CLAUDE
- CHAUDESAIGUES WILLIAM
- MASSART WEIT ARTHUR
- DUPUIS SOPHIE
- GAUNA JULIET
- DUBOST DAVID
- FIGINO DAMIEN
- NGONGO ENNEGUE

- DELANOE YANN
- COMMIN DAVID
- CARBONNIER FRÉDÉRIQUE
- DIAKITE ABDOULAYE
- PHILIPPE BRUNO
- AUTANT FRÉDÉRIC.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- BOUCHET EMMANUEL
- QUIGNON STÉPHANE
- RABBE THIERRY
- BELIN FRÉDÉRIQUE
- KOUTCHO VENANCE
- LANCKRIET FRANCIS
- PRIMAUX DÉBORAH
- LEFEBVRE EMMANUEL
- SLIMANI DJAMEL
- SAKHO BOUBACAR
- THOMAS VÉRONIQUE
- FOGlierINI JÉRÔME
- SY ABDOUL
- GUERBOIS STUART.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- BORDE ALAIN
- RODARY NADÈGE
- DUMONT BENOÎT
- KOUCHARI RACHID
- GIL JEAN-CHARLES
- VENIAT MARTINE
- BOTTIN SYLVAIN
- MARCEAU ALEXIS
- CHAILLEUX HUGO
- COULMANCE CÉCILE
- RAME PATRICE
- GRIFFARD FLORIAN
- MOREAU CONSTANCE
- RINTO JOAKIM
- SATAN PATRICK
- BELLIARD JACKY
- CRIL DANIEL
- LEFORT WILLIAM
- JAMIN ÉLIANE
- WAGET-GROTTERIA PHILIPPE
- VALLIER MARIE-ANNE
- MONAI THIERRY
- CIGNETTI SANDRA
- MARTIN DANIEL
- MEYRONNE SOPHIE
- RENAULT LAURENT
- ABOURJAILI JULIEN
- SLIMI SOFIANE
- RAT OLIVIER
- VIGUIE JEAN-PIERRE
- BRAS PASCAL
- COUARD CHRISTOPHE
- BAUJARD ALAIN
- REGNIER THIERRY-ANDRÉ.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- CAUCHIN PHILIPPE
- RAINE PHILIPPE

- GASTAUD REMY
- CHAMPAGNE AURORE
- LEOWSKI VALÉRY
- BROCHUS STÉPHANE
- MAIRONIS HILAIRE
- DE MEYER SÉBASTIEN
- KERN PAUL
- ROUGIER NICOLAS
- BOGNER ISABELLE
- AIT-SI-ALI KARIM
- SAGNIER TONY
- DEBBAH FABIEN
- BERTRAND EMMANUEL
- BENSALAH FARID
- LAPLACE NATHALIE
- BETELLI VINCENT
- MICHOT OLIVIER
- FAIVRE GAUDERIC
- COEFFIER VALÉRIE
- BARBIER BARITAUX DELPHINE
- GOUST SERGE
- EL ABIDI RAOUF
- LAURENT PASCAL
- MOIDEEN ANWUR
- BEAUNAY JULIETTE
- LE QUOC HUNG
- GUERROUCHE OLIVIER
- SAANDI MARIE LUCILE
- ORGERIT PETER
- CHERON STÉPHANE
- ZOUAOUI AMAR
- GUIFFAN TIMOTHÉE
- BENZID CHERIF
- REGNIER MICHÈLE
- SEGERS NICOLAS
- TUPIN VIRGINIE
- FAURE ELSA
- SELLAMAN PATRICK.

**COMITE TECHNIQUE
(V34 – DASES) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- BAKOUZOU MIREILLE
- EVAIN-MALAGOLI SOIZICK
- ROZ FATIHA
- BONNIOT DE RUISSELET ELLEN
- VANHAESEBROUCK PIERRE
- BOURI LINDA
- LUCCHINI CATHERINE
- GRALL PIERRE
- BOUZGARROU NADIA
- MARQUE STÉPHANIE
- MARTEIL PASCALE
- GOURDIN ISABELLE
- GUYOLLOT NATHALIE
- OBADIA JOËLLE
- GALEF CÉCILE
- WARDE MARIE-CLAUDE
- GEFFROY ÉLÉONORE
- CAZAUX CHRISTINE
- MONTMEAT-TOUBLAN FRANÇOISE
- RODRIGUEZ CHRISTINE
- KIMMEL FABIENNE
- CAMART MARIO.

Liste présentée par CFTC :**GROUPE UNIQUE :**

- GUIMBAUD CÉCILE
- PETIT DIDIER
- LETHOREY FLEUR
- ABRASSART CORINNE
- ROMAIN ISABELLE
- JAHAN LEPATRE LILIANE
- LEMAITRE NATHALIE
- TEYSSEDOU CORINNE
- MAILLOT LYDIE
- CREPS JULIETTE
- MOULIN FAHIMA
- ANDRE GAËLLE
- NARBONI OLIVIER
- DAPOIGNY FRANÇOISE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :**GROUPE UNIQUE :**

- ZAHZOUH ABDELHAMID
- LE JAOUAN GWENNOLA
- GARRET OLIVIER
- RAYMOND SANDRA
- BRAHIM RABAH
- YOUNG MARGUERITE
- FUMEY JULIEN
- PARDOS THOMAS
- PIK FLORENCE
- HIREP CHRISTIANE
- SAFER TABI KARIMA
- CHAPELAIN CLAIRE
- ATTIA DÉBORAH
- FAIDI HASSINA
- GARGAUD MURIELLE
- TEBIB THOURAYA
- COLONNA-CECCALDI MARIE-JOSÉ
- VIDALAIN CÉCILE
- BOUSCAILLOU NICOLE
- ROBIN ISABELLE
- LE TOHIC AMÉLIA
- NAZARIAN NATHALIE
- TILLY PASCALE
- BRUEL BETTINA
- MOREIRA KATIA
- MARONI GISLHAINE
- JOLY ROSELYNE
- ABBAS-TIDJANI SABAH
- TACONNET VIOLAINE
- BISSETTE ÉMILIE
- MERI MURIELLE
- HAERENS NATHALIE
- DELOPHONT DORA
- MOLIA MARIE-CHRISTINE
- HAFFAF-MESSAOUDEN HALIMA
- BOUJU STÉPHANIE
- MAZOYER YANNICK
- PRIEUR VALÉRIE
- MENIER NATHALIE
- LOPEZ FÉDÉRICO.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**GROUPE UNIQUE :**

- DORE SANDRINE
- DEFENDI FABIENNE
- WACH ROBIN
- TORIT LIONEL
- SOUMARE MAHAMADOU
- ANATOLE PAMELA

- ANDRIANARIVONY VIVIANE
- LEPINOY ANNIE
- MEYER LUC
- AUXIETRE NATHALIE
- HOCINE NOURA
- CATALDI MYRIAM
- LETOR-LEFEBVRE PATRICIA
- OLIVEAU CÉLINE
- DAVID VÉRONIQUE
- BENAZIZI CHRYSTELLE
- DUFOUR PATRICIA
- MACARY GENEVIÈVE
- CIOFFREDI SANDRINE
- BALDACCHINO SONIA
- LOUIS CHRISTINE
- PASQUIER MÉLISANDE
- ENKIRI FRANÇOISE
- LEMESNAGER BRIGITTE
- HERVIOU VIVIANE
- VERNANT CHRISTINA
- MATHERON MARJORIE
- BREGEON LAURENCE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :**GROUPE UNIQUE :**

- POIRET BENJAMIN
- DELPUI-DREVET LAURE
- MENGUY-MARCHAND LAURENCE
- KOULEWOSSI DOMINIQUE
- DEMIDOVA MARIA
- LAMARI-DARGENT NOUARA
- AZAVANT ISABELLE
- ANDRIES CÉLINE
- OUIN ELISA
- SAINT-JEAN MARYLINE
- FREROT CAROLINE
- VAMMALE CHRISTINE
- MUKHERJEE KRISHNA PREM
- TERMEAU LÉA
- GUFFROY BRIGITTE
- BONBONNE FRANCINE
- EJRHOM JAMALE
- COTTINEAU FLORENCE.

Liste présentée par UCP :**GROUPE UNIQUE :**

- JUGLARD CHANTAL
- BRUNEAU MARINE
- JOSEPHINE KAREN
- THOREZ-BENVENISTE CAROLE
- PEREZ MATTHIEU
- DUBOURG CLAUDE
- MEZZACHE NADIA
- MARTIN ODILE
- DAVEINE VÉRONIQUE
- BOUCHERON-GARNIER SYLVIE
- CESETTI ANNICK
- CHARLOIS-OU CÉCILE
- RAVILY JEAN-MICHEL
- MAZZEGA JÉRÔME
- TARAU NICOLE
- POISSON MAUD
- TETIK CANSU
- VEINNANT CAROLE
- BOURDEAU EMELINE
- LECLERC MARIE
- BUKASA ODIA

- FLERIAG MARIE-LINE
- BARBAUX DELPHINE
- RAHMANI RAMON
- ADAM COLETTE
- LOSANGE DENIS
- DE CATHELINÉAU XAVIER
- MOLINA-PICAUD MARIE
- CHEBILA DJAMILA
- ETCHETO SONIA
- ALCESILAS SYLVIE
- POULLE-KADOUCHE CATHERINE
- ROSA KARINE
- REBOULOT BRIGITTE
- MICHEL NICOLE
- SALL ALY.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- CESARI MARTINE
- BRANDINI-BREMONT ALEXANDRA
- DAUPHIN MATHILDE
- DUCROT JEAN-JACQUES
- WALUS SIGROS ISABELLE
- TUVERI-FAURE ROSELLA
- MATHIAS JOCELYNE
- SINEUX PATRICIA
- MAS BONAVENTURE BRIGITTE
- BODIGUEL VINCENT
- CARIS BLANDINE
- VIGNES MICHÈLE
- SAIB FATIMA
- DAVID CARINE
- SOSSO NDOUME ROSE
- PARISOT JEAN-CLAUDE
- FERROUDJ HORIA
- VAUDOUR LAURENCE
- PARIS NATHALIE
- RUEST KARÈNE.

**COMITE TECHNIQUE
(V35 – DFPE) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- BONNET CARLA
- PROTEAU EMMANUELLE
- THEVENET LAURENCE
- SCHALCK CLAUDINE
- OLESZKIEWICZ CHRISTINE
- LAMBIN AURÉLIE
- GONCALVES MARIE-GRÂCE
- LEVY-BLANCHARD EMMANUELLE
- LANCASTRE YASMINE
- ANCEL-JARNOUEN DE VILLARTAY SOPHIE
- SARGUEIL THIERRY
- DURIMEL ENIDE
- HAESSLER FRIDA
- PAYEN SANDRINE
- WILLIAM KATIA
- MOINARD CATHERINE
- DUCHESNE SÉVERINE
- PINCHON FLORENCE
- GREGOIRE FRÉDÉRIC
- BOUSSANGE RÉGINE
- BORVAL MARIE-CLAIRE
- MARLET AURÉLIE
- SCHUTZ FLORENCE
- PENA RAMIREZ MARIE-JESUS

- YOUSSEFI FOURRIER ELISABETH
- RAMEAU FRANÇOISE
- LEMAIRE CHRISTIANE
- DIDELON CAROLE
- CHERY SONIA
- LAI ANAÏS
- NGOUADJOU-NGAH JACQUELINE
- DESCOFFRE VÉRONIQUE
- PETER ANNE
- BROT-LEVESQUE AUDREY
- NICOLAS KARINE
- DANIAUD CATHERINE
- MAZETIER FRÉDÉRIQUE
- CHERBIT SOUMIA
- DEL PRETE VIRGINIE
- WOLINER LAURENCE
- DEJY-DESBIOLLES VÉRONIQUE
- PINTO VALADAO MARIA-DE-JESUS
- MAHIEU AURÉLIE
- LEFEBVRE NADIA
- LEFRANC CARINE
- FOUTEAU CARINE
- DEMARE CARINE
- MELLOUKI MALIKA
- GROMAT ANIELLA
- JOSEPH-MATHIEU JULIE
- MIATOU DILA PRISQUE
- CHAPITEAU VIVIANE.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- MATTHEY-JEANTET MICHÈLE
- ANDRE VÉRONIQUE
- FRANCOISE AGNÈS
- GUSTAVE ELODIE
- DAOULE ANA
- LECOMTE CHRISTINE
- ELLIS MURIEL
- BALCERSKI YOANN
- CAVANNA-FILIORD AURÉLIA
- GIRAUDET SYLVIE
- THOIRON SANDRINE
- PETIT DAMICO FLORENCE
- EBANDA MARIE-PIERRE
- DAGUINOT DOMINIQUE
- LEYLAVERGNE AURÉLIE
- MARCHAND CLAIRE
- BILLY BÉATRICE
- PELET ÉMILIE
- GERARD MICHÈLE
- PREHU STÉPHANIE
- FILIPPI FABIENNE
- SAID ALI MZE ZAINABA
- ROUSSEAU GÉRALDINE
- COSTES MARIE-HÉLÈNE
- GENESTE MICHÈLE
- HONG TUAN HA ALICE CLAUDINE
- HARLET CÉLINE
- ALFONSO JUANA
- AGIUS-BIZARD ANNICK
- LENTZ SANDRINE
- DA SILVA AMÉLIE
- BAUDIN MARIA ESTER
- TOLBA MOHAMMED SOFIEN
- SABET FRANÇOISE
- PACHEVIE VÉRONIQUE
- GARZENNE ISABELLE
- AMICE ISABELLE
- HACINI HOURIA

- DE HARO AMANDINE
- PETITJEAN SANDRA
- RAJAONARIVÉLO NATHALIE
- MERZOUGUI EMBARKA
- BOURNE-TRAGNÉE ISABELLE
- KOUREICH ASSITA
- LEVEAU MARIE-ODILE
- JARNAC BÉATRICE
- SAKHO AMINATA
- SEROUART MARIE
- VAILLY ANDRÉE
- PORFAL ANNETTE
- COURVOISIER NATHALIE
- RIBOULOT LAURENCE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- DERVAL CHRISTINE
- LARRIEU PATRICIA
- ALCAIX NAOUEL
- FERNANDES-CAMACHO NUNZIA
- RAMDANI CLAIRE
- LONGHITANO VALÉRIE
- MARCHAND MURIEL
- LACERDA ALMEIDA ANNE-MARIE
- COLETA COLOMBA
- LOPES ROTH SANDRA-MARIA
- MARTINEZ ELISA
- COMBROUZE CÉLINE
- RODER LUCIA
- KLARMAN CÉLINE
- JABOL TIMOTHÉE
- PETIT PATRICIA
- DI MARCO LIONEL
- FLEURY MYRIAM
- LEUILLY PAULINE
- SIMIONECK FÉLI
- BUTTIGIEG STÉPHANIE
- AZZOUZ RHANIA
- LEMOS LAURENCE
- BALIEU AUDREY
- BOUGHRIET STÉPHANIE
- SOEIRO NELLY
- MARTINEZ CATHERINE
- GARBIN AUGUSTINE
- GEORGES-GASTINE JESSICA
- EGUIENTA GUYLÈNE
- DAGUINOT MINA
- DARBON CATHERINE
- GBONE-FLORENTINY AFIWA
- HILPERT BIRGIT
- HATCHERIAN JOËLLE
- ETINOF CLAUDE
- HENNIION CAROLE
- SALZGEBER SYLVAIN
- TOUNKARA GÉRÉBOU
- ABDI MARIAM
- DOUCOURE BIDIA
- SEGURA FIGUEROA LOURDES MILAGROS
- SIMONETTI ELODIE
- HARA KARIMA
- MARTINS ADALGISA
- DAMIEN CHRISTINE
- MAGNY CAROLINE
- BRUGIE SYLVIE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- LADJAL KHEIRA
- PENA SÉBASTIEN
- BEN MOHAMED CHRISTELLE
- MOUNIER SYLVIE
- JIOLAT ISABELLE
- RUH PATRICIA
- PERRUCHAUT DANIELLE
- PINGUET VÉRONIQUE
- BARDY LAËTITIA
- LACOUR STÉPHANIE
- GUILLIOT NATHALIE
- SOLVAR SYLVETTE
- BELAIR LISETTE
- LAMBIN ZOHRA
- BILON OLIVIA
- MOGES AGNÈS
- SAINT-MARC SOPHIE
- LEMPEREUR DE GUERNY ANNE-SOPHIE
- RODAP EMMANUELLE
- THORON ÉLODIE
- DUCROT VÉRONIQUE
- MERI MARIE-CHRISTINE
- ROSIER MARIE-CÉCILE
- CARBETY NATHALIE
- DELOUMEAUX YVANE
- CARTAGE ANICK
- AMBLARD PAULETTE
- NUNES VITA IGRAÇA
- LARGEAU LESAULNIER DOMINIQUE
- BOUKRAYAA OUMAIMA
- GILLOT EVA
- DILIUNAITE VAIVA
- KALLO TIGUIDANKÉ
- FRENEAU MARIE-ANDRÉE
- MODRIC MAGALI
- HURPY MORGANE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- TRAVERS FRANÇOISE
- DA SILVA MARINA
- LAMBERT NATHALIE
- BOUJROUF ALI
- VAUCLIN GÉRALDINE
- QUEFFELEC LAURE
- BOURREL ADÉLINE
- TSOTSOU LIS SYLVIE
- LENGLET SOPHIE
- IDOWU SYLVIE
- OLIMPA JOCELYNE
- BETBEZE GENEVIÈVE
- JEAN-MARIE MICHELIN
- COIS DOMINIQUE
- ZIANI AÏCHA
- JOUGLINEU DOMINIQUE
- QUIMBERT MARIE-HÉLÈNE
- GOADELOT CAROLE
- DELPORTE MIREILLE
- FLEURY MARTINE
- DAIME ÉLODIE
- PUZZUOLI DELPHINE
- EMMANUEL-CILPA DANIELLE
- JAUSEAU MARIE-NOËLLE.

Liste présentée par UCP :**GROUPE UNIQUE :**

- MERLE-FOUCAULT SANDRA
- LEVASSEUR BENOÎT
- DENEST FATIMA
- HOUNNOU KATIA
- COURREGES VIRGINIE
- BAZERQUE CATHERINE
- BIJON GOUJET ANAÏS
- DUCLOS MARIANNE
- MOUEZA PASCALE
- MIMOUN PASCALE
- STARK AGATHE
- LEBLAN SOPHIE
- SALIMON ZOHRA
- BOUGUELLID ÉMILIE
- AMILHAUD GENEVIÈVE
- SANTELLI CHRISTELLE
- BONACCORSI MARIA CATÉNA
- LOPEZ Y DIAZ SUZANNE
- LEPAGE CAROLINE
- GABAY MIDOUX HÉLÈNE
- GAUTIER AMÉLIE
- WAY CATHERINE
- MORIN EMMANUELLE
- QUATTRUCCI VÉRONIQUE
- PIESEN INGRID
- PINSON VALÉRIE
- BLANGY SANDRINE
- PIETRI NATHALIE
- DELCURE SOPHIE
- KHALIFE NAHLA
- WECKER ANNE
- DAVOUST-GAKOU NADINE
- TANG HÉLÈNE
- MARTIN VÉRONIQUE
- VAILLANT INGRID
- CLAIREL VÉRONIQUE
- FRANCOU AUDE
- COMMERY SABINE.

Liste présentée par UNSA :**GROUPE UNIQUE :**

- FAUVEL VOISINE VÉRONIQUE
- BOUHRAOUA NORA
- ATMANE ROSA
- CHAUMONT HADIA
- DU BOISTESSELIN FABIENNE
- THIERRY NATHALIE
- JOUAN PETIT AGNÈS
- EL MAATOUK FOUZIA
- HECKENAUER SYLVIE
- M'GUELLATI DOMINIQUE
- GARNERO VÉRONIQUE
- ROUX PATRICIA
- GUIGNARD AURÉLIE
- OPPIN YVETTE
- D'ERSU CHOLLEY SOPHIE
- THORAILLIER VÉRONIQUE
- GOUI VALÉRIE
- DEFRANCE ALINE
- BONDOT CORINNE
- AOUF NOUR EL HOUDA
- NOËL CLÉMENTINE
- GUNNOO PAMELA
- PRINCE AGBODJAN BERTHA

- LEMAN BÉATRICE
- CHANTEL JOCELYNE
- BLEYS MARIE-HÉLÈNE
- ALLOUANI KARIMA
- NORBERT MARIE-MERELINE
- PSARROS CHRISTINE
- TEIL MARIE-CLAIRE
- ESCRIVA EMMANUELLE
- PODER KARINE
- DIABI NABINTOU
- WETZEL JULIE.

**COMITE TECHNIQUE
(V40 – DAC) :**Liste présentée par CFDT :**GROUPE UNIQUE :**

- LETHEL LAURE VÉRÈNE
- AVINAIN JULIEN
- TOCNY MURIELLE
- PELLETIER MARIE
- DAKOS ANTHONY
- GUINVARC'H JOSEPH
- MEKSAOUI DANIEL
- DUYCK PAULINE
- LERCH PHILIPPE
- DERNI JAMILA
- HOUDEBERT CORINE
- GODFROY FLORENCE
- LESEL FREDDY
- LEJEUNE EMMANUELLE
- SAID SANDRA
- CORIDON RAGOUNATHE
- MARIETTE BRIGITTE
- LE HEIN FABIENNE
- BUOT DE L'EPINE BÉRENGÈRE
- VITSE FRANÇOIS.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services
publics :**GROUPE UNIQUE :**

- PIERI BERTRAND
- HOCHAIN COLETTE
- CREIXAMS MATHILDE
- COLLOT AURÉLIA
- GUICHARD STÉPHANE
- GANCEL LISE
- LE GALL ALIX
- DOSSO SIAKA
- LARMAGNAC ALICE
- COIFFE STÉPHANIE
- SUTRA-FOURCADE JEAN-PIERRE
- GONZALEZ HÉLÈNE
- SCARRON BRIGITTE
- LABBE GUILLAUME
- AVRILLON SONIA
- ANTONIADES PATRICK
- MERME VINCENT
- FRIEDMANN DOMINIQUE
- CHOMPRES THIERRY
- VEYSSIER FABIENNE
- ZAMOUR FRANÇOISE
- HERCBERG NEIL
- SCIASCIA PHILIPPE
- MARQUIE SOPHIE
- REMONNAY SANDRINE
- BROGNIEZ JEAN-PIERRE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- ARGER LEFEVRE JÉRÔME
- LEPINTE FABRICE
- BELLAICHE PATRICK
- LEMAIRE MAGALI
- MUTWE CHRISTIAN
- FERET DOMINIQUE
- MUSTAPHA LUDOVIC
- SANCHEZ MULOT LUDIVINE
- BALMAYER ANNIE
- STAHL RENAUD
- FAIVRE LUCILE
- KRATTLI BRUNO
- DONABEDIAN SONIA
- BENJAMIN DOMINIQUE
- LAMOTTE PERRINE
- PARTOUCHE SOPHIE
- ORTEGA PHILIPPE
- HEROUARD MARIE-MATHILDE
- LESAGE ISABELLE
- CHAMPAGNE PIERRE
- LE CLAIRE DANIÈLE
- VIEUX THIBAUT
- NOEL BEATRICE
- ARDILLON SOPHIE.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

GROUPE UNIQUE :

- FEIGENBAUM JAN
- REBAI MOUNIR
- BIDU MAXENCE
- ALGAN SANDRA
- ALCOUFFE ADRIEN
- TA-MINH VAN
- BOUTELLIER NANCY
- LUCCHINI ANTOINE
- NGUYEN-VAN-YEN ÉMILIE
- HEPP SYLVIE
- MIARD MARIE LINE
- PALANCHINI MATHIEU
- BASUYAU MARJORIE
- ESTAVOYER ANNE-CLAIRE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- DRUCKER VIRGINIE
- CAILLAUX ROSALIA
- PLET ISABELLE
- SEMEL MARIE-CLAUDE
- MARTINEAU CLÉMENT
- HERODIN MATTHIAS
- SANSON REINE-MARIE
- LE SERGENT LAURENT
- DAMONT ISABELLE
- JUNOD THIERRY
- FRAIZY PIERRIC
- DE MANGOU CAROLINE
- RAJIC RAYMOND
- DROUOT MARTINE
- SUDREAU BENOÎT
- RIVIERE PATRICIA
- HAMON DIDIER
- GADAULT ANNIE

- WEBER ROMAIN
- AILLAUD FRÉDÉRIQUE
- SANCHIZ ÉMILE
- SCHNEIDER HÉLÈNE
- FEIGELES ELZBIETA
- LOI MATTEO
- BONNABE MARIELLE
- BAHOUS LALAFATIMA.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- HUVE CHRISTINE
- LIORZOU YANN
- BEHERAN ISABELLE
- JIMENO FRÉDÉRIC
- MAURER-MENGUY VÉRONIQUE
- MILANDE VÉRONIQUE
- FUCHS RENAUD
- PIZZALI ALEXANDRA
- METZ ANNIE DÉNISE
- LEFLOCH CHRISTIAN
- BOUSSOUSSOU MARTINE
- GRELET CHRISTOPHE
- HAAG ODILE
- DUTEL OLIVIER
- VALUET CLAIRE
- ABGRALL PATRICIA
- ROUELLE STÉPHANE
- KASZUBA HENRI
- TEISSIE SOPHIE
- BELAID LAURENT.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- VERHAEGHE JÉRÔME
- MARTINEZ BRUNO
- DENTRESANGLE CLAUDIA
- MENARD ALAIN
- LE SCIELLOUR CHRISTINE
- ANSTETT ANNE-AUORE
- CAVILLON ANNE
- PADIEU EMMANUEL
- LIMONAIRE STÉPHANE
- ZARIFIAN CARINE
- NIES FORTIER ANNE VALÉRIE
- DE PASS ANNE OLGA
- FAVRE ENGEL JOHANNE
- LAINE MARIE HÉLÈNE
- RICHARD JEAN-CHARLES
- MATHIAS THIERRY
- LE MOULLEC ALINE
- AMSELLEM VALÉRIE
- BRUNAT EMMANUELLE
- LANCIEN YVES.

**COMITE TECHNIQUE
(V58 – DVD) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- LARRUS MARTIN DIDIER
- AVELANGE IGOR
- GELEBART OLIVIER
- COUVAL DIDIER
- BOUREAU SABINE
- LACHAUD BERNARD

- LAVAGNA KARINE
- GILLET JEAN-PASCAL
- BONHEUR GEORGE
- CHAN-CHUEN CHARLES
- DURANTHON MARIE-CÉCILE
- BOISSOUX MARIE-NOËLLE
- BABOOLALL NANDKUMAR MARC
- POUUEYMARIE GILLES.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- ROCHE PIERRE
- DUFRICHE FABIEN
- ADJEM NAOUFEL
- ROUET TONY
- ROCCA ALEXANDRE
- FERNANDEZ MANUEL
- MONTCHO JEAN-CHARLES
- SCHNEIDER THOMAS
- JOAB KARINNE
- THOMAS PERCINETTE
- RAVIN AMELIE
- SAUMARD ELIZABETH.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- COLOMBAT PASCAL
- LOISEL HERVÉ
- DERRIEN ALAIN
- GEHAN BRUNO
- DAUMIN ÉRIC
- PIBAULT COLETTE
- MOTAY VINCENT
- TAMBORINI LIONEL
- BOUGHEZAL SOFIAN
- TREGUER HÉLÈNE
- RIDARCH MIREILLE
- RODRIGUES SANTO PATRICIA
- HARO MARTINEZ MARIE
- SIORAT MARTINE
- DRUEZ PASCAL
- ROBAS PASCALE
- AUDIOT DOMINIQUE
- HUSKIN LAURENT.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- BOUDOIX SOAZIG
- PLANCHE-CAZARD CÉLINE
- ALAVOINE EDDY
- LE MEILLEUR ISABELLE
- PENELOPE ARNAUD
- ROBERT CHRISTIAN
- BAUDOUIN FRANCIS
- DEMBA BOUBACAR SAMBA
- ELOUAFI MOHAMED
- NASSO HILARION
- ROUIZI HOCINE
- DEOM JEAN-MARC
- ROUIZI AHCENE
- FORTIN DANIÈLE
- BELHOCINE MOHAMMED AREZKI
- BARBIER APOLLINE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- AGNOLY SULLY
- CRIQUETOT LUDOVIC
- GIAT LAURENT
- IDBELLA JAMILA
- GENEVIEVE JEAN-YVES
- HAROUET JAMES
- LAFRANCE JEAN-LOUIS
- GUIONGO JEAN-DIDIER
- ANGAMA THIERRY
- BOUFELJA MOHAMMED
- DELY FRED
- ROZAMBERE MARIE-FRANCE
- ATTOY ALI OUMOURI
- LACOMBE MARTINE
- ABISROR NATHALIE
- CAMARA FATOU
- BOUREAU NATHALIE
- MUYARD HERVÉ.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- LE GOFF YANN
- CONORT FRÉDÉRIC
- LEDOUX JUSTIN
- DEBIOSSAT CLEO
- LAGRANGE STÉPHANE
- THOMAS BASTIEN
- FREULON MICHEL
- JARRIGE BERNARD
- CASTRONOVO DOMINIQUE
- CERNO-RAUCH MARINA
- DEFRANCE NADINE
- COULIER ISABELLE
- GOUEE SOPHIE
- BORREL DANIELLE
- MARTINEZ JOËL
- ROTTIER LAËTITIA
- DUFAYET AMBROISE
- BAHRI KAMEL
- BIRAUD HERVÉ
- TIREL CHRISTINE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- MABED AHMED
- SEVAUX ANTOINE
- CONTART NATHALIE
- DELAGE PIERRE
- CONSEIL CLÉMENT
- MOUREYRE DORIS
- PASSE DAT PATRICK
- BENT ENNAKHIL KHATEB
- FEUILLARDIN LAURENCE
- MAILLARD SYLVAIN
- CALPAS PATRICK
- ZOUINE ZOHRA
- BRISSARD NICOLAS
- TOUCHET ARNAUD.

**COMITE TECHNIQUE
(V60 – DU) :**

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- BONNIN CATHERINE
- ZANN HUGO
- PRETI BARBARA
- GLAUDINET DENIS
- AMBERT NELLY
- BENHAMOU ASTRID
- MARTINIE MARIE-CLAIRE
- BERMONT CORINNE
- ERHEL MICHEL
- HAKIKI FOUAD.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- MARENGE VÉRONIQUE
- JACQUET CHRISTOPHE
- XAVIER DÉNISE
- CAREL HUGO
- LANCIEN SYLVIE
- FERAL VICIANA SYLVIE
- LAFFITTE-DEUNF JOSIANE
- MAVILLE TONY
- LANDEAU DAVID
- BRUNEAU ALINE.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- BAUE CHRISTINE
- DELORME BERTRAND
- MANRIQUE JOSÉ
- RICCALDI NADÈGE
- ELISABETH MURIEL
- GUILLOU JEAN-LOUIS
- MARTIN FABRICE
- BRETON MARIE-FRANÇOISE
- DAHMANI NADIA
- FERREIRA SANDRINE
- DELCROIX-DAUBY PASCALE
- HACQUES SOPHIE
- HOFF STÉPHANIE
- BELMONT MATHIEU
- ROUAULT DOMINIQUE
- CORBEAU JEAN-YVES
- SNITER-LHUILIER VALÉRIE
- DIOULO GASTON.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- BOZELEC YVES
- CHASSIN GLADIES
- MUTEL JÉRÔME
- BONIFACE LÉA
- LEROY JACQUES
- MALOVITZKY AGNÈS
- BERENZ PHILIPPE
- DO-KHAC THUY-OANH.

**COMITE TECHNIQUE
(V65 – DLH) :**

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- RAFFIER PIERRE
- BOULLE DOMINIQUE
- SYED HANIFA
- GADRE CHRISTIAN
- MARGUTTI PHILIPPE
- FRENILLOT CHRISTINE
- SEVIL-JARIOD ALEXANDRE
- RONDEL CLAUDE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- CAVIGNY STEEVE
- ROBERT TIPHAIN
- DAHAN DAVID
- FRADKINE VÉRONIQUE
- BLANCHARD-COSTANZIELLO MARYLINE
- DEROND MYLÈNE
- DURAND-LE MENN CHRISTOPHE
- SAINT-MAXIMIN ROLANDE
- CARRIERE DAMIEN
- GRUNDRICH MARIE-LINE
- GHANI SALMA
- PENDEZEC CHANTAL
- LISSIANSKY CLAUDE
- SIMON-MERRA INGRID
- LAMOTTE MURIELLE
- AUDITEAU SYLVIE
- BAGET PIERRE
- DESVAUX GENEVIÈVE
- LAMARQUE ALAIN
- BESANCON NATHALIE.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- MONERON-MESNIL CAROLINE
- BERTUGLIA FRÉDÉRIC
- SORIMOUTOU NATHALIE
- ESKENAZI ALAIN
- CHARLIER MICHELLE
- BACCARINI RICHARD
- CASSIAU SYLVIE
- MICOUD FRÉDÉRIC
- VRINAT-CLAUZADE CHANTAL
- DAUPHIN PAULETTE
- BUJAN ROBERT
- SOYER HÉLÈNE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- BORIE BAUDOUIN
- CITOVTCH XAVIER
- SANSELME CATHERINE
- DELLA VALLE CATHERINE
- BLANGY FRÉDÉRIC
- BARDZINSKI JEAN-CLAUDE
- DEMAYO VÉRONIQUE
- QUESSEVEUR MARYVONNE.

**COMITE TECHNIQUE
(V80 – DASCO) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- ACCUS MARIE-LINE
- BRAMOND GENEVIÈVE
- EDWIGE ANNICK
- MZE RIAMA
- EPOUNDZA ÉLISE
- PHARAM CÉLIANTHE
- MOULIN STÈVE
- DIAGNE NADIEJDA VICTOIRE
- BOURRINET GINETTE
- MONTELET JOAQUIM
- LOYOLA MONTENEGRO ÉLIANA ISABEL
- SALAGNAC KELLY
- ASSOUMANI HADIDJA
- LABEJOT LOUISE
- LEBON GÉRALDINE
- LOSANGE LILIANE
- CARASSO NATHALIE
- PEYROUSE DANNY
- GOMIS EMA
- FAUTRAI AUGUSTA
- GASSAMA DIAHOUMBA
- KIBIR RUFFIN
- CAMARA MARIAMA
- BELISE MOÏSE
- DELATTRE JULIEN
- LEMONNIER DURONCERAY PASCAL
- MARLIN FRÉDÉRIC
- N'CHO N'TAKPE FRÉDÉRIC
- ALBERT SOPHIE
- BENKERROUM NADIA
- BOUABSA EVA
- CUTI MARYSE
- DHAIA SOUAD
- HERAULT GILLES
- DOMERGE LUCETTE
- EDMOND JULIETTE
- EL FANIDI RACHIDA
- TSHIMANGA BENJAMIN
- LOISEAU MARIE-ÉLISE
- HACHELAF SABRINA
- ELKIRI KHADIJA
- GRIFO ANNE-MARIE.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- YERBE MARIE-PIERRE
- FAGGIANELLI FRÉDÉRIC
- PANEL DELPHINE
- NICOLAS-FIORASO DOMINIQUE
- WELLNER ALEXANDRA
- MUGERIN DENIS
- LOUIS VENISE
- KOUAME MARIETTE
- FERREIRA DIAS CUADRADO MARIA-CARMEN
- THELINEAU SANDRA
- CHICOT NICOLE
- DESVARIEUX ROSE-MARIE
- PUTOUD ÉMILIE
- SERVA LUCIANNE
- ALI MUSTAPHA
- ABINA ABDELKADER
- DOUCOURE NIAMÉ

- ZIMMER NATHALIE
- MICHEL TONY
- DELAPERCHE RODOLPHE
- BISSILA SYLVIE
- BEAUNOIR JACQUELINE
- AUGUSTO BONIN MARIE-LAURE
- KONE MARIAMA.

*Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services
publics :*

GROUPE UNIQUE :

- VERDIER KAREN
- LAIZET FRÉDÉRIQUE
- BONUS THIERRY
- BEAUFILS BRUNO
- CHOIN FRÉDÉRIC
- DAPVRIL SANDRA
- HAREL JOFFREY
- RAJANE SPC
- SIMON CHRISTELLE
- BARON KARINE
- TESOR ROMAIN
- BRIDIER MARLÈNE
- PARVIN FARIBA
- ROSENBAUM ALAIN
- N'DIAYE MAIMOUNA
- BENSLIMANE MALIKA
- EDMOND DÉNISE
- CHENON BÉATRICE
- GASPARD KELLY
- LAVIOLETTE STELLA
- INACIO MARIA
- TRAORE OUSMANE
- ABDELOUAHAB TIJANIA
- DIOUF-LHERICEL SOPHIE
- NORDIN JACQUELINE
- BARBESOLLE SYLVIE
- ROUSSET SADIA JOCELYNE
- LEPAGE-HAIK CHRISTELLE
- SANCHEZ LILIANE
- BOTRAN MICHELLE
- TALL MAMADOU
- BLASCO PATRICIA
- GOUERRE LAURENCE
- HERBERT BLANDINE
- JOIN ZOULIKHA
- PIERRE NICOLE
- TIJUS JOSÉ
- BURT FRÉDÉRIQUE
- SAINT-MARTIN FREDDY
- LATIFI SOUMIA
- MITTA EMMA
- PEREIRA-NIETO ANNA
- RABANEDA ANAELLE
- NARIN MARIE-CHRISTINE
- LANDRE KETTY
- SEMAI KARINE
- MENTOR MARIE
- ROUSSIN GUILLAUME
- GRILLOT CORINNE
- LOUIS JEAN-BAPTISTE
- AROLD DORIS
- MENTZEL CÉCILE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des
Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- LAURENT CLAIRE
- DURO JULIEN
- BINTODI ANNIE
- DALPHRASE ODETTE
- SIDIBE SANDRA
- JACQUET ODILE
- CANTARINI DAVY
- DENNOUN LOUISA
- LESUPERBE MARIE-CÉLINE
- CAYOL CHARINA
- OHO KINGUE VICTORINE
- KROURI AMERANE
- BOUKLOUCH KADER
- KANDOT HABIB
- PEPHILY ALEXANDRE
- MANO-MAKOLOU BREJE
- ASDRUBAL LILIANE
- NOUVELLE CHRISTINE
- KEHILA DALIDA
- CLERGEON FATIHA
- LECAT JOËLLE
- OTMANI SANDRINE
- BEHILIL LEÏLA
- DESRIVIERES ANATOLE PIERRE
- SAADI FATIMABY
- DARDOUR FATMA
- RUCH NADINE
- COLASSE SYLVIE
- SOUGOU-BOYE FATOUMATA
- NITHARUM PRESCILLA
- CHAMANT MARIE
- AHMED ABOUBACAR
- CLOLUS NATHALIE
- AMALIR MARIE-JULIANE
- JARRON JOSÉ
- BERAHMA FATEHA
- GUENNEC MARIE-LINE
- COSTE ROBERT
- FEUILLARD PIERRE
- ABDEL GHANI MAGDY
- KEBE MAMBA
- NEPAUL SOPHIE
- CAMARA KARIATA
- GUYMARD NICOLE
- DAMOUR YOLANDE
- TOURE BINTOU
- QARAOU FATIMA
- MOANDA SYLVIANE
- POISSON FRÉDÉRIQUE
- BAUDET NATHALIE
- PIEDFERT MARIE-FLORENCE
- LECAT VIRGINIE.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

GROUPE UNIQUE :

- REGULIER JOSETTE
- CHRISTOPHE CATHERINE
- URSULE LYDIA
- SEI ADELAIDE
- BABA-AISSA NFISSA
- DANICAN GAËTANE
- AKA AMENAN VIRGINIE
- PELMAR PARFELIE

- CISSE ZUZANA
- FELLAGUE CHEBRA MALIKA
- LÉBOUCHE CHANDRA
- BROSSET MARC
- MORLOT LOUIS
- KINDEUR JOCELYN
- IFF ROBIN
- PORTECOP ALAIN
- METELLUS MARIE THÉRÈSE
- KANTE FANTA
- GAYDU STANISE
- ROYER SEXAGESIME
- MARTINON MARYSE
- EL AFIFI CARINE
- LABONNE PAULETTE
- JEAN BAPTISTE MARIE-ELISE
- NOLBAS SONIA
- N'GUESSAN OBROU.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des
personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- PRESENCIA MARGARIDA
- LEGER NICOLAS
- BRICE BÉATRICE
- RAUX FLORENCE
- DEHMANI MEHDI
- CAMARA CATHY
- DIARRA SANOUSSI
- DHIMINE SONIA
- FONTICH CAMILLE
- XAVIER ISLANDE
- POTFER SYLVIANE
- TRIPOT DOMINIQUE
- SOW PATRICE
- MARTIAL MAYLIS
- LHONNEUX KINTZIG SÉBASTIEN
- BERTEN NATHALIE
- FLAMENT MAXIME
- GISCON-LABEAU MARIE-CHRISTINE
- BOUROUROU SARAH
- BRADEFER NATHALIE
- REVAUD SOPHIE
- OUAHBI LAAROUSSI YOUSSEF
- CAPUT CORINNE
- CHARPENTIER STÉPHANIE
- CELLIER ANTOINETTE
- FLORIMOND JEAN-ELIE
- PIARD VIRGINIE
- BARGUILLET VÉRONIQUE
- PHILOGENE NICOLE
- BOUAICHI SHAHRAZADE
- BONIX MIGUEL
- DOUZI DRISS
- MOURIC NELLY
- DESCHAMPS KARINE
- ABLONDI MONIQUE
- SAIDI AKLI
- JOURDAN GABRIEL
- LE TURDU DOMINIQUE
- KONAN MATILDE
- ROSSI GIANNI
- LEBLANC SYLVIE
- VITTORE CATHERINE
- PARREIRA DIDIA
- BEGHIDJA FATIHA
- ELIMORT HENRIETTE JULIE
- BOURY LYDIE
- BELKHIR LILIA

- DAMACHE SAADIA
- MAGNAUD CATHERINE
- GOTUSSO FABIENNE
- TAFIAL GUITANA
- BACOUL RAPHAEL WILLIAM.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- THOMASSON NICOLAS
- SOUTENARE MARIE-CLAIRE
- PATRY-AUGE AURORE
- LEMOINE PATRICK
- CARET CENDRINE
- DJINADOU MOUDJIBOU
- TREVARE BERTRAND
- PEDRONI VÉRONIQUE
- CONSTANT MARIE-CHRISTINE
- GOLZIO MARTINE
- COYARD STÉPHANIE
- PALCZEWSKI ANNE-DOMINIQUE
- KONÉ KARIDJATA
- ROUYAT SYLVIE
- FAUVEL MONIQUE
- HEYNER CATHERINE
- BARBEDETTE GLORIA
- AUGER CHRISTINE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- LEPAGE DÉNISE
- RUFFIN STÉPHANE
- PERROUX CORINNE
- BOUJU LAURENT
- LADREZEAU DOROTHÉE
- LUBEK JEAN-PIERRE
- RAYNAL PIERRE
- BONTULOVIC CAROLINE
- POKOU KOUAME
- MERCIER DENIS
- BOSTON ANTOINETTE
- RABOUILLE MARIE-CLAIRE
- AISSAOUI MEHDI
- LAMRI SONIA
- MAURY AURORE
- SIMON FRÉDÉRIC
- VERHULLE CORINNE
- LADJAL SAKINA
- SCHIFFER LIESEL
- AMON ANNE-MARIE
- BURDA PATRICIA
- PRIEUR VINCENT
- ETOLINT MARIE-FRANÇOISE
- GELINAUD ISABELLE
- MACE LUCILE
- BRUNELLE MARIA
- BLACHE JULIETTE
- DELLONG STÉPHANE
- LADJAL FATIHA
- TOBDJI Ouardia
- SILEBER CÉLINE
- LECHARTIER ALICE
- BARNA-BOURGEOIS PIERRE-ALAIN
- BLONDELON MARTINE
- ROMER YOLAINE
- FERREIRA MARIO
- COLAS LAURENCE
- AMIMER SAMIRA
- CASANO CATHARINA

- ZOUMANDJI MELANIE
- SEMAIL ADAM
- ODIE MARIE-THÉRÈSE
- DARREAU LAURENCE
- FOURNIER MARTINE
- LOUFRANI LUDOVIC
- SOURIE CORINNE
- BROSE VÉRONIQUE
- MANSEUR ASSIA
- CHARINI FRANCINE
- ELISE ASMAHANE
- COUCHY EMELINE
- TITINE CAROLE.

**COMITE TECHNIQUE
(V88 – DJS) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- CALMEL CLÉMENT JOUBERT
- TAVER FABIENNE
- LOBEAU DAVID
- CHARLETON-GUITTEAUD FABIENNE
- BIAUX DOMINIQUE
- VALENTIN WILLY
- DIOT SÉBASTIEN
- BOISNE BERTY
- BRUNEAU JEAN-YVES
- GELPI DOMINIQUE
- GONSSEAUME BENOÎT
- EDOUARD CÉDRIC
- BEVIS CYNDHIA
- CESTARI LAURENT
- MAPOUNO CHRISTIAN
- KONY MICHAËL
- GUILLAUME EPHREM
- GAINARD PHILIPPE.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- DAVOINE MURIEL
- BENIKEN BÉATRICE
- BOUHADJAR MOHAMMED
- RACON MAURILLE
- NGUYEN THANH HOA RAYMOND
- DEPUYDT PIERRE
- BAYLE PATRICK
- GOMIS PAUL
- REBADJ MUSTAFA
- SAVOUYAUD JEAN
- KAIS MOHAND
- EPAULARD AURÉLIA
- PERONET ANDRÉ
- GHISELLI JEAN-PIERRE
- DUMOT MICHAËL
- LIMERY GEORGES
- ALLARD ST ALBIN CHARLES
- DE RANGOT NADINE
- NEVEUX FABRICE
- CALLE DAVID
- WILLIAM EUGÉNIA
- RICHE ROMAIN
- MARTIN CATHERINE
- TABLON DAVID
- BRIVAL JOËL
- BOGAERTS JANINE
- TAHRI FOUJIL
- LENICQUE CATHERINE

- N'GOLO BORIS
- CABALD CHRISTIAN
- HOUEE GÉRARD
- ISIKTEL GRÉGOIRE
- LAFINE OLIVIER
- BOUKREDINE KARIM
- AL HADHURI CHAKIRA
- DRACON BERTILLE
- LOSANGE EMMANUEL
- NANGUY MANKAMBOU
- NIH ABDELAZIZ
- RADUCAULT MARC.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- HUBSWERLIN THIERRY
- JAMMET RAPHAËL
- MONROSE XAVIER
- LAURENT PIERRE
- REQUIER NICOLAS
- MIATH ANTHONY
- MARROIG SYLVAIN
- YOUSSEF-AISSA HAKIM
- SILLET JEAN
- MARIANI KARINE
- DE ALMEIDA MARIA-ALICE
- PATTIAMA EUGÈNE
- FELIX MARIO
- BUZENAC DENIS
- SCHWACHTGEN EDDIE
- KUCA ROBERT
- OULD AROUSSI RABAH
- BOUDARRAOUI SAUADE
- PIGAGLIO CHRISTIAN
- LE MOINE-MARQUET CHRISTEL.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- YACE CLAUDE
- ROBERT ARNISSE
- DUMONT JEAN-FRANÇOIS
- DOYEN FRÉDÉRIC
- PHOUDIAH JEAN-FRED
- BOURGAU MATHIEU
- MEYER STÉPHANE
- SAINT-JUST HENRY
- FABRIANO JEANNE
- FRAYSSE FANNY
- HUCHET GILBERT
- ADJALI KARIM
- LANGLOIS RAYMOND
- SALVI CHRISTOPHE
- LESAULNIER JEAN-PIERRE
- ORTOLI ÉRIC
- GOB STÈVE
- PALLEGUERY ZEAVELOU
- BELTOU JEAN-URBAIN
- DOYEN ARNAUD
- PIETRI JEAN-FRANÇOIS
- SANTIFOLLER JEAN-JACQUES
- CARPHASIE FRANÇOIS
- LECRIVAIN ÉLODIE
- LAMONTAGNE CHRISTOPHE
- SAKHO SAKHO IBRAHIMA
- PELOIS EMMANUELLE
- DURAND THIERRY

- PEPIN EMMANUEL
- BOUSSIN KOUAMÉ
- LECOMTE CÉCILE
- MACALOU SEYDOU
- FILLON JORIS
- DUMONT BERNADETTE
- CONTAL DOUNYAZAD
- SY SAMBA
- PETOT MALVINA
- NOIROT RATHAR JOCELYN
- CLEMENT NORMAN
- FREMOR SÉBASTIEN.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

GROUPE UNIQUE :

- NOEL PATRICK
- HEZAIMIA ARESKI
- VIRAPIN FRED LÉOPOLD
- ALIAGA JEAN-LOUIS
- MAROUS GERVAIS
- FAUQUET PIERRE
- ISSA NAIMI GEORGETTE
- AOUABED MARIA
- DURAND CHRISTINE
- WATIN OLIVIER
- RADAOUI MOHAMMED
- BRADAA AMAR
- TALLE BANABALO-BOSSOU
- NOEL ROBIN.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- DAVID HENRI
- GUIHENEUF LOÏC
- FRANCAERT SYLVAIN
- PIERRE JACQUES
- FAKHOUR NEZHA
- SAINT-VILLE LLOYD
- TOHIR NADJIM
- TOUNEKTI MOHAMED
- DINAL YOLANDE
- VERDIER JULIEN
- LE GALL FRANCK
- ALBERI MARC
- GAILLARD JÉRÉMIE
- BOISDUR JOCELYN
- COLDOLD MAGALIE
- GAGNEAU THOMAS
- BOBECHE CÉCILE
- FONTAINE PASCAL
- SINGAMA RICHARD
- OGUENIN MAGUY
- LIBER JEAN-MARC
- LEMIRE BERNARD
- LECCIA JEAN PAUL
- ARNASSALOM JEAN-PAUL.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- SMATI AMMAR
- COLSON PHILIPPE
- BENICHOU LAURENT
- BEQUET CATHERINE
- BOURRELLY RÉMI
- CORBIN LAURENT
- SPORTICHE GÉRARD
- LE ROY MICHEL

- BOBOT JEAN-PIERRE
- BRIFFAULT GUILLAUME
- LORNE ANGÉLIQUE
- TRIGER FRANCK
- DIALLO SAMBA
- DUMONT ARNAUD
- JOIGNEAU ÉRIC
- JEUNESSE MARTINE
- CAPIER FABIOLA
- GUYONVARHO JEAN-MARC
- KADHEL PASCAL
- NEGRE BÉATRICE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- RIGAUDIE DAVID
- HOGGUI MOHAMED
- GAUTHEROT STÉPHANE
- BOUFFE WILLIAM
- VASLIN CYRIL
- MONTAGNE TRISTAN
- CIZEAU PHILIPPE
- BOUGHALEM SAMIR
- ALIM OUAZENE SOAD
- ALIOUCHE MICHEL
- LOGEAY ALAIN
- ANGLEBERT MAURICE
- DUPUY VERONIQUE
- JALTA JOËL
- RAMBINAISING JOCELYN
- MAFFRE JOËL
- HAKMI ANAS
- BOSSARD ANNA
- DIALLO AMADOU
- SCHUSTER SYLVÈRE
- SARRALIE NATHALIE
- AOUN SABRI.

**COMITE TECHNIQUE
(V90 – DPE) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- ZERROUK TOUFIK
- BELLAHCENE AHMED
- FAYE FRANCK
- EDOH LANDY
- POSTEL DANIEL
- LAIGUILLON KARINE
- ROGE STÉPHANE
- MOULIN JEAN-LUC
- TICOUT MOISE
- SITRINI ABDELLAAZIZ
- AGLAS PHILIPPE-EDOUARD
- DUFAY YVES
- JOSEPH RODNEY
- COUMBA MARCEL
- LUCHARD NICOLAS
- CHARLES WILLY
- EBELLE NTONE ISABELLE
- ALOUGANE HICHAM
- RISKWAIT MYLÈNE
- BURNEL MANUEL
- ERAMBERT MARIANO
- BEN HMIDA RIADH
- MONA MYRTHO
- HONGOIS RAYMOND
- PAROLI WALTER

- SOW MOUSSA
- DOUCOURE LASSANA
- CISSE BACARY
- HASNAOUI YOUNES
- BOGUTA PASCAL
- SAKHO ASSANE
- CISSE MOHAMADOU
- LACROIX ANTHONY
- LAGNEAU THIERRY
- GIRALDO MENDEZ OSCAR
- DESRUELS JEAN-MICHEL
- NAJJAR NABIL
- MOUZOURI RACHID
- CHANE-SON THIERRY
- TOURE OUSSEYNOU
- DIABIRA LASSANA
- LOTHER FRANCK
- BIQUE STEVENS
- GUITTEAUD LUDOVIC
- VUE SEBASTIEN
- TOUNSI MOHAND AMEZIANE
- COUDERC STÉPHANE
- HAMMADI ALI
- DELPUI BÉATRICE
- DURANTET MICHEL
- MAHE JOHAN
- CISSE MAMADOU.

Liste présentée par CFTC :

GROUPE UNIQUE :

- SOGONA DJIRY
- HENEULT OLIVIER
- PANEL GRÉGORY
- FORTUNE JEAN-PIERRE
- MARRET JULIEN
- ANDLAUER THIERRY
- POULAIN GAËL
- DIARRA FATOUMATA
- DIEBATE MADY
- MAZA BELKACEM
- KHALFI DJAMEL
- DE BANINI MAHOP
- PLANTIER FRED
- BACAR MHIMIDI SAÏD
- SANKHARE SEYDOU
- CASROUGE PATRICK
- YAHIAOUI MADJID
- BODOT GRÉGORY
- NEGZAOUI PATRICK
- LALOUE PATRICE
- BENTALEB HASSAN
- CHRONE JOSÉ
- BARRIER ROGER
- SOULIER JEAN-CLAUDE
- MYRTIL MANUELLA
- MOREAU JACQUES
- STEVIC DEJAN
- GAREL GILLES
- REFFAD ABDELAZIZ
- BOUVET WESLEY
- VIARDOT JULIEN
- BARBET GÉRARD
- DANGUY ÉRIC JEAN
- BELGRAND CÉLINE
- DESCHAMPS THIERRY
- NESIC RACHID
- DAMEME JEAN-BAPTISTE
- BOUCHEIX STÉPHANE
- DIARRA KALIPHA

- LUCAS GUENAËL
- BENKHOULA NOURDINE
- HAMIDI NOUREDDINE
- MONSINJON OLIVIER
- LE BOUTER ISABELLE
- TERMON PHILIPPE
- HAMMOUCHE FARID
- DUCREY FLORENT
- BARBET CHRISTIAN
- DESAUNEE FRANCK
- BOUGNON JÉRÉMY
- FRIQUET FRÉDÉRIC
- PELLETIER ERIK.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des services publics :

GROUPE UNIQUE :

- VIECELI RÉGIS
- MATEU RICHARD
- AUBISSE FRÉDÉRIC
- DOUILLARD OLIVIER
- SYLLA BOUBACAR
- MIDOUX GAËLLE
- TEYSSÉDRE YVETTE
- BOSCHER STÉPHANE
- WEISS THIERRY
- BOUNE MAHAMADOU
- ROY RENAUD
- GENDRAUD PASCAL
- DIALLO ABDOUL
- MAKHLOUFI CATHERINE
- SINNATAMBY ANAND
- BOUKAZIA MALIK
- ABBAD RADOINE
- RANCE RICHARD
- EDOUARD THIERRY
- KONE ABDOU-KARIM
- BOURRIER XAVIER
- GUIGNON NATHALIE
- LECERF BRUNO
- D'ALES BOSCAUD OLIVIER
- GOUSSOT THIERRY
- DE ZORDO LUC
- DIALLO DEMBA
- ZIDOUNE NABIL
- MAUNOURY PASCAL
- COL ALAIN
- TOUATI MOHAMMED
- DIALLO ALHOUSSEYNOU
- HENRIOT ALEXIA
- NICOLAI PAUL-FRANÇOIS
- BENRABIA MABROUK
- CAMUS PASCAL
- VASONE LAURENT
- LERAULT FRÉDÉRIC
- PROTIAUX AURELIEN
- CISSE LASSANA
- PECHENET PATRICK
- ZECCA BRUNO
- COUDERC DENIS
- DEVAUX JULIEN
- GANDON ÉRIC
- DIABIRA BAKARY
- GEORGE PHILIPPE
- MOUTTAKI RACHID
- HAROUNA AMADOU
- LAURENT-CHRISTINE HENRI
- DOUCOURE MAMED
- LECLERC LAURENT.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- AUFFRET PATRICK
- VINCENT BERTRAND
- HARAULT EDDY
- GHAZOUANI MOHAMED
- LADJAL FARID
- SEBBAR NAÏMA
- MAQUIGNEAU PASCAL
- MENDOZA MARIE-FRANCE
- CHRUSCICKA DIDIER
- ROUSSAY SÉBASTIEN
- DELCOURT JULIEN
- URHE LOUIS
- POPOTTE EMMANUEL
- OUCHEN JAMAL
- SAID ELMASSE
- KONRAD GUILLAUME
- LEMOINE CHRISTOPHE
- DUFVET JEAN-CHRISTIAN
- ELICE MARTINE
- DORE MIREILLE
- GARCIA NICOLAS
- MAILLET STÉPHANE
- CUEILLE GAËTAN
- ROS VINCENT
- ROUXELIN ALAIN
- CHENNOUFI SOULIMANE
- POISSON JEAN-DOMINIQUE
- MOULIN OLIVIER
- GASPERITSCH VINCENT
- APPAVOU JAMES
- BENYAHIA AMAR
- VALERE RÉMY
- SEGINGER EDDIE
- BRULET LAURENT
- CADY HENRI-CLAUDE
- LENEVEU CYRIL
- MANCEAU LAURENT
- GIRARD PHILIPPE
- KOITA MICKAËL
- MERCEREAU JOSÉ
- DOUAIFIA MOHAMED
- DE AMARAL ROMUALDO
- VILLEGAS LAURENT
- SECQUEVILLE PHILIPPE
- LAINE KATY
- MOTTIER PHILIPPE
- VALETUDIE FRANTZ
- CARREIRA BRUNO
- LE BRETTON JEAN-SIEGFRIED
- BURTIN BRUNO.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

GROUPE UNIQUE :

- FAUNE FRANCK
- VAL GARRY
- DELHAYE GILLES
- MARIETTE OLIVIER
- VILAIN STÈVE
- TRESORCA-LISERON FLORA
- CHELLE STÉPHANE
- ELUSUE ERICK
- MAGLIETTA CHRISTOPHE
- DJEFFANE SAMIR
- CROMBEZ CHRISTOPHE
- FABER GÉRARD
- TRAORE ADAMA
- RUFFINE CLAUDIA
- BONCIU NICOLAE

- BOUAOUJA ABID
- FERRY MARC
- DRIS NADIR
- ZERBO ISSA
- MINATCHY JEAN-MARIE
- SPAGOLLA MURPHY
- JEAN-BAPTISTE JIMMY
- DIARRA SOULEYMANE
- TALL AHAMED
- CUTMAN GILBERT
- BELAID TIMOUR
- BENAMMAR CHAKIB
- AMRIOU SALAH.

Liste présentée par SUPAP-FSU – Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes :

GROUPE UNIQUE :

- BENMESBAH LIESS
- CAZENAVE LAUICK
- BENOMARI MOHAMMED
- BONNEAU FRANCK
- DANIELE MATTHIEU
- BALLARIN CHANTAL
- DEHAYNIN MARC
- COLOMBO PATRICK
- GUEUX JEAN-BERNARD
- BAUDOUX LAURENT
- CHAGUE JEAN-CLAUDE
- BENOMARI OMAR
- KOUSSA OLIVIER
- QUIONQUION JEAN-MICHEL
- PINHEIRO AUGUSTO JOAO MANUEL
- EVRAS GILLES
- MOHAMED ALI
- COCHET YANN
- ALI RIDHOI
- FERREIRA ISABELLE.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- AIME FRANÇOIS
- ERLICHMAN HÉLÈNE
- DIALLO ABDOULKARIM
- UNGERER FRANÇOIS
- MICHAU DOMINIQUE
- GRIMAUD GEORGES
- LABRADOR JOËL
- BETHOUART FRÉDÉRIC
- BILLON DAVID
- ALBERT PATRICK
- CHEKIREB CÉLINE
- FERINOUT FABRICE
- GRALL PATRICK
- OUARTI MOHAMED
- GRESSIER DANIEL
- NEZEYS ALEXANDRE
- BOUILLON ÉRIC
- MORAND JOSSELIN
- BRIAND JEAN-PHILIPPE
- DUGUE STÉPHANE
- LUTIN JEAN-PHILIPPE
- CHARLES NICOLAS
- LELOUCH MARC
- CORNEAUX YANNICK
- PILOU PASCAL
- THEVENIN EMMANUEL
- DELPECH JOACHIM
- MIRANDE CHRISTIAN.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- CONSUEGRA JEAN-PIERRE
- HATRY MAGALI
- LACOMBE XAVIER
- COCHARD EDDY
- DERMOUCHE ALI
- OUEDRAOGO JEAN-CLAUDE
- DEON VÉRONIQUE
- COUCHOURON RICHARD
- GARCON MARC
- MOUMNI NOURDINE
- CHANTRELLE THIERRY
- KULIG BRUNO
- TIRERA YAHAYA
- VANDERSTOCKEN JEAN
- LIMBOURG GILBERT
- AIT OUBEL HICHAM
- VOREAUX THIERRY
- MORGAND SANDRINE
- CORNELIS BRUNO
- GUILLOU JEAN
- MAKHLOUF NORDINE
- DERMOUCHE RAMDANE
- DIGNE LAURENT
- COLAS JEAN-PIERRE
- BENOMARI NORDINE
- RUBIO FRÉDÉRIC
- LECŒUR ALAIN
- LASCARIES WILFRID
- BOUCHER PASCAL
- CUIGNIET CHRISTELLE
- HESSAINE MOHAMED
- MANSIEUS FRANCK
- SPENCER FRANÇOIS
- PRIOUL YANNICK
- DOUKOURE ALPHA
- NOVAIS LEITE PEREIRA SILVA OSCAR
- BOUCHET JEAN-LOUIS
- DENIZET CHRISTOPHE
- PIERES MICHEL
- SAKHO MAMADOU
- JAFFRE GILBERT
- DESNOS STÉPHANE
- JONES LUC
- VERGEROLLE JEAN
- PHILBERT PHILIPPE
- LAVAUD VINCENT
- HOU ABDELKRIM
- MOUMNI RABAH.

Art. 2. – Ces dispositions annulent et remplacent celles fixées par l'arrêté du 26 octobre 2018.

Art. 3. – La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Pour la Directrice des Ressources Humaines
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Christophe DERBOULE

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant·e·s du personnel au sein des Comités Techniques de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements publics ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 fixant la date des élections des représentant·e·s du personnel aux Comités Techniques ;

Vu la délibération 2018 DRH 56 du Conseil de Paris du 4, 5 et 6 juin 2018 portant composition des Comités Techniques ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections aux Comités Techniques ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 26 octobre 2018 fixant les listes de candidatures déposées pour les élections professionnelles 2018 aux Comités Techniques des Services Techniques de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Les listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant·e·s du personnel au sein des Comités Techniques de la Ville de Paris sont au nombre de 12.

Elles ont été établies comme suit pour chacun des comités techniques :

**COMITE TECHNIQUE
(V64 — DPE2-PROPRETE) :**

Liste présentée par CFDT :

GROUPE UNIQUE :

- ZERROUK TOUFIK
- BELLAHCENE AHMED
- FAYE FRANCK
- EDOH LANDY
- POSTEL DANIEL
- MOULIN JEAN-LUC
- LAIGUILLON KARINE
- SITRINI ABDELLAAZIZ
- TICOUT MOISE
- DUFAIT YVES
- EBELLE NTONE ISABELLE
- BIQUE STEVENS
- LUCHARD NICOLAS
- COUMBA MARCEL
- CHARLES WILLY
- LAGNEAU THIERRY
- LACROIX ANTHONY
- GUITTEAUD LUDOVIC
- GIRALDO MENDEZ OSCAR
- DOUCOURE LASSANA
- SOW MOUSSA

- ERAMBERT MARIANO
- DIABIRA LASSANA
- DESRUELS JEAN-MICHEL
- CISSE MOHAMADOU
- BURNEL MANUEL
- BOGUTA PASCAL
- CHANE-SON THIERRY
- TOURE OUSSEYNOU
- CISSE MAMADOU
- HAMMADI ALI
- SAKHO DJIBY
- PAROLI WALTER
- CISSE BACARY
- DURANTET MICHEL
- BEN HMIDA RIADH
- EL ASSAD BRAHIM JEAN-PHILIPPE
- HASNAOUI YOUNES
- DELPUI BÉATRICE
- NAJJAR NABIL.

Liste présentée par CFTC :

- **GROUPE UNIQUE :**
- SOGONA DJIRY
- MARRET JULIEN
- DIEBATE MADY
- YAHIAOUI MADJID
- FORTUNE JEAN-PIERRE
- ANDLAUER THIERRY
- POULAIN GAEL
- LALOUE PATRICE
- SANKHARE SEYDOU
- KHALFI DJAMEL
- DIARRA FATOUMATA
- BACAR MHIMIDI SAÏD
- NEGZAOUI PATRICK
- PLANTIER FRED
- GAREL GILLES
- CASROUGE PATRICK
- BARBET CHRISTIAN
- MOREAU JACQUES
- ISRAEL JEAN MARC
- BARRIER ROGER
- VIARDOT JULIEN
- FRIQUET FREDERIC
- BOUCHEIX STÉPHANE
- DE BANINI MAHOP
- DIARRA KALIPHA
- DUPUIS MARC
- DANGUY ERIC JEAN
- CHRONE JOSÉ
- COVOS VICTOR
- LEGRAND STEPHANE
- HAKEM ABDELHAMID
- BARBET GÉRARD
- LUCAS GUENAE
- BODOT GRÉGORY
- SOULIER JEAN-CLAUDE
- SABRAZES CHARLES
- CAMARET ANTOINE
- KEITA MAMBY
- CHEVALLIER LAURENT
- NADE CYRILLE.

Liste présentée par CGT — Fédération CGT des Services publics :

GROUPE UNIQUE :

- TRAORE FOUSENI
- MATEU RICHARD
- RANCE RICHARD

- CHAPUT SEBASTIEN
- KAMEL HAKIM
- TEYSSÉDRE YVETTE
- POIRIER LAURENT
- KHACHANE MOURAD
- GENDRAUD PASCAL
- MAKHLOUFI CATHERINE
- ALMASIO SERGE
- WEISS THIERRY
- BOURRIER XAVIER
- SALL BOUBACAR
- DOUILLARD OLIVIER
- DOUCOURE HAMADY
- MOUTTAKI RACHID
- LECERF BRUNO
- AHAMED ABDOU
- MAUNOURY PASCAL
- CLAIRMONT MARIE-FRANCE
- TOUATI MOHAMMED
- GOUSSOT THIERRY
- RIMBON FÉLIX
- BAKARI AHAMADA
- SUARD STÉPHANE
- KONE ABDOU-KARIM
- YVERNEAUX DOMINIQUE
- SANE OUSSEYNOU
- VOISIN JEROME
- AFOUSS ICHAME
- VASONE LAURENT
- BOULONNE KARL
- COUDERC DENIS
- MOORS JEAN-YVES
- RICECLA FRED
- BETTINI PASCAL
- GANDON ERIC
- HALOU PASCAL
- BENRABIA MABROUK.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- AUFFRET PATRICK
- SEBBAR NAÏMA
- DELCOURT JULIEN
- POPOTTE EMMANUEL
- RODRIGUES EDUARDO
- OUCHEN JAMAL
- MARTINEAU ANNE
- DUFAVET JEAN-CHRISTIAN
- SAID ELMASSE
- BEHLOUL RACHID
- DE AMARAL ROMUALD
- SMAIL MARINA
- MANCEAU LAURENT
- BRULET LAURENT
- DOUAIFIA MOHAMED
- SELLEMBAYE JEAN MARIE
- SCHOTT THOMAS
- MBAYE AMADOU
- WING-PIOU CHRISTOPHER
- LE BRETTON JEAN-SIEGFRIED
- ZAOUI YUCEF
- SCALON ADRIEN
- SECQUEVILLE PHILIPPE
- ROBERT DAVID
- PREVOT EMMANUEL
- HACCARD WILLIAM
- CARREIRA BRUNO
- VILLEGAS LAURENT

- LENEVEU CYRIL
- VALETUDIE FRANTZ
- BERGERET FREDDY
- BOULAABI FAKRI
- APPAVOU JAMES
- CANNIZZO BIAGIO
- MERCEREAU JOSE
- HARBOUB BÉCHIR
- HAMZA MOHAMED
- YAYE MOHAMED
- DOUMBIA MAMADOU
- DASCOTTE LOÏC.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

GROUPE UNIQUE :

- VAL GARRY
- FAUNE FRANCK
- DELHAYE GILLES
- VILAIN STEVE
- MARIETTE OLIVIER
- TRESORCA-LISERON FLORA
- CHELLE STEPHANE
- ELUSUE ERICK
- MAGLIETTA CHRISTOPHE
- DJEFFANE SAMIR
- CROMBEZ CHRISTOPHE
- FABER GERARD
- TRAORE ADAMA
- RUFFINE CLAUDIA
- BONCIU NICOLAE
- BOUAOUJA ABID
- FERRY MARC
- DRIS NADIR
- ZERBO ISSA
- MINATCHY JEAN-MARIE
- SPAGOLLA MURPHY
- JEAN-BAPTISTE JIMMY
- DIARRA SOULEYMANE
- TALL AHAMED
- CUTMAN GILBERT
- BELAID TIMOUR
- AMRIOU SALAH
- BENAMMAR CHAKIB.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :

GROUPE UNIQUE :

- BENMESBAH LIESS
- CAZENAVE LAUICK
- BENOMARI MOHAMMED
- BONNEAU FRANCK
- GUEUX JEAN-BERNARD
- FERREIRA ISABELLE
- CHAGUE JEAN CLAUDE
- BENOMARI OMAR
- BAUDOUX LAURENT
- COLOMBO PATRICK
- KOUSSA OLIVIER
- PINHEIRO AUGUSTO JOAO MANUEL
- ALI RIDHOI
- COCHET YANN
- MOHAMED ALI
- MELNYCZEK GÉRARD.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- ALBERT PATRICK
- DIALLO ABDOULKARIM

- BILLON DAVID
- FERINOUT FABRICE
- MICHAU DOMINIQUE
- GRALL PATRICK
- MIRANDE CHRISTIAN
- LELOUCH MARC
- LABRADOR JOËL
- BOUILLON ERIC
- THEVENIN EMMANUEL
- GAUTIER FRANCK
- LUTIN JEAN PHILIPPE
- PILOU PASCAL
- GRESSIER DANIEL
- BRIAND JEAN-PHILIPPE.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- CONSUEGRA JEAN-PIERRE
- GARCON MARC
- DERMOCHE ALI
- DEON VÉRONIQUE
- COUCHOURON RICHARD
- KULIG BRUNO
- HATRY MAGALI
- BOUCHER PASCAL
- COCHARD EDDY
- LIMBOURG GILBERT
- CHANTRELLE THIERRY
- MORGAND SANDRINE
- RUBIO FREDERIC
- TIRERA YAHAYA
- BENOMARI NORDINE
- DIGNE LAURENT
- SPENCER FRANCOIS
- VOREAUX THIERRY
- MAKHLOUF NORDINE
- GUILLOU JEAN
- LECŒUR ALAIN
- PIERES MICHEL
- DERMOCHE RAMDANE
- AIT OUBEL HICHAM
- LAVAUD VINCENT
- DENIZET CHRISTOPHE
- LASCARIES WILFRID
- JONES LUC
- SAKHO MAMADOU
- NOVAIS LEITE PEREIRA SILVA OSCAR
- HESSAINE MOHAMED
- CORNELIS BRUNO
- VERGEROLLE JEAN
- PHILBERT PHILIPPE
- BOUCHET JEAN LOUIS
- PRIOUL YANNICK
- MANSIEUS FRANCK
- MOUMNI RABAH
- DOUKOURE ALPHA
- HOU ABDELKRIM.

**COMITE TECHNIQUE
(V71 – DPE3-EAU) :**

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

GROUPE UNIQUE :

- ALEXIS MARINA
- JOSEPH NICOLAS
- CALMO FENOTTE

- ELKAYAM ELIE
- MORETTI CARINE
- AUBISSE FRÉDÉRIC
- FILLION CELINE
- ZIDOUNE NABIL
- FERNANDES FRÉDÉRIC
- MARQUES JOSÉ
- BOUZIN REGIS
- EDOUARD THIERRY
- DEVAUX JULIEN
- MARSILLI EMMANUEL
- QUERE STEPHANE
- DERIEUX THIERRY
- NADAUD MARCEL
- DECIMO PASCAL
- VIGEE SÉBASTIEN
- KERKENI SABER
- KEBE MOHAMADOU
- SIAUME SYLVAIN
- DANIEL LAURENT
- CISSE SALOU.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

GROUPE UNIQUE :

- HARAULT EDDY
- KONRAD GUILLAUME
- PLANCHE DAVID
- ZAAFRANE OIFER
- URHE LOUIS
- GARCIA NICOLAS
- MOULIN OLIVIER
- ELICE MARTINE
- GARET JÉRÔME
- H'MIDA MOHAMED
- ROUXELIN ALAIN
- LA ROQUE MICKAËL
- ROS VINCENT
- LENNE AURÉLIEN
- CLAVEAU STÉPHANE
- LEFORT AURÉLIEN
- MENDOZA MARIE FRANCE
- CUEILLE GAËTAN
- DORE MIREILLE
- GASPERITSCH VINCENT.

Liste présentée par UCP :

GROUPE UNIQUE :

- ERLICHMAN HELENE
- DOMAT ELISABETH
- NEZEYS ALEXANDRE
- GRIMAUD GEORGES
- CHEKIREB CELINE
- MORAND JOSSELINE
- OUARTI MOHAMED
- BETHOUART FREDERIC
- UNGERER FRANÇOIS
- CHARLES NICOLAS
- CORNEAUX YANNICK
- VANTET JEAN-MICHEL.

Liste présentée par UNSA :

GROUPE UNIQUE :

- OUEDRAOGO JEAN-CLAUDE
- MOUMNI NOURDINE
- VANDERSTOCKEN JEAN

- DIGNE FABIENNE
- LAGOURGUE MATHIEU
- TALBOT ARYS
- SENDEK GILLES
- RAKOTONIAINA ANDRIANHERY.

Art. 2. — Ces dispositions annulent et remplacent celles fixées par l'arrêté du 26 octobre 2018.

Art. 3. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
Pour la Directrice des Ressources Humaines,
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Christophe DERBOULE

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 juin 2018 fixant la date des élections des représentant-e-s du personnel aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 18 juillet 2018 fixant la composition des Commissions Administratives Paritaires des corps de la Commune, des corps du Département de Paris et des corps communs à plusieurs administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 26 octobre 2018 fixant les listes de candidatures déposées pour les élections professionnelles 2018 aux Commissions Administratives Paritaires de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Les listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires de la Ville de Paris sont au nombre de 223.

Elles sont établies comme suit pour chacune des Commissions Administratives Paritaires :

COMMISSION n° 001 :

Liste présentée par CFDT :

1^{er} GROUPE :

- LOBRY GUISLAINE, ADM.GENERAL.VP ;
- GUIGNARD CÉCILE, ADM.GENERAL.VP.

2^e GROUPE :

- NEUVILLE MARINE, ADMINISTRAT. H.CL ;
- STOTZENBACH ARNAUD, ADMINISTRAT. H.CL ;
- LAGIER STÉPHANE, ADMINISTRAT. H.CL ;
- MONTEAGLE FRANÇOIS, ADMINISTRAT. H.CL.

3^e GROUPE :

- BENDAIRA ABDELRAHIME, ADMINISTRATEUR V.P ;
- DELPECH-COLONNA D'ISTRIA MARIE-CHRISTINE, ADMINISTRATEUR V.P.

Liste présentée par CFTC :

2^e GROUPE :

- BREUTE FRANÇOIS-RÉGIS, ADMINISTRAT. H.CL ;
- NICOLAS-FIORASO DOMINIQUE, ADMINISTRAT. H.CL ;
- BLAISE DAMIEN, ADMINISTRAT. H.CL ;
- OBERT PATRICE, ADMINISTRAT. H.CL.

Liste présentée par UCP — Syndicats des administrateurs :

1^{er} GROUPE :

- BOURDIN JEAN-MARC, ADM.GENERAL.VP ;
- DUCHEFDELAVILLE ISABELLE, ADM.GENERAL.VP.

2^e GROUPE :

- MOREAU CHRISTOPHE, ADMINISTRAT. H.CL ;
- LUKOMSKI-ECOLE ANNE, ADMINISTRAT. H.CL ;
- NOUHAUD MARIE-CHARLOTTE, ADMINISTRAT. H.CL ;
- BERCOT JEAN-FRÉDÉRIC, ADMINISTRAT. H.CL.

3^e GROUPE :

- CLEMENT OLIVIER, ADMINISTRATEUR V.P ;
- MORIETTE OLIVIER, ADMINISTRATEUR V.P.

COMMISSION n° 002 :

Liste présentée par CFDT :

2^e GROUPE :

- LAINE GÉRALDINE, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- SARGUEIL THIERRY, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- SANTELLI VALÉRIE, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- RENARD EMELINE, ATT.PPL ADM.PARIS.

Liste présentée par CFTC :

1^{er} GROUPE :

- MOCH BENOÎT, ATT.HCL ADM.PARIS. ;
- BAERENZUNG FRÉDÉRIQUE, ATT.HCL ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- ARREDONDO FRANÇOISE, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- DUPUCH CHRISTOPHE, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- GREGOIRE TIBLE CHRISTINE, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- GUASCH JACQUES, ATT.PPL ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- ARHUIS ALAIN, ATTACHE ADM.PARIS. ;
- DAVOINE MURIEL, ATTACHE ADM.PARIS. ;
- PREVOST KARINA, ATTACHE ADM.PARIS. ;
- DAGNEAU CAROLINE, ATTACHE ADM.PARIS.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

3^e GROUPE :

- MILLOT SOPHIE, Attaché ADM.PARIS. ;
- SOLAIRE CHRISTINE, Attaché ADM.PARIS. ;
- ALBERT CATHERINE, Attaché ADM.PARIS. ;
- SUVELOR DAMIEN, Attaché ADM.PARIS.

Liste présentée par UCP – Syndicat des attachés :

1^{er} GROUPE :

- MESNARD ROBBE ANNICK, ATT.HCL ADM.PARIS. ;
- GOHIN CATHERINE, ATT.HCL ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- WOLIKOW JULIEN, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- MOUSSA ANNE-CHARLOTTE, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- GUEGUEN DIDIER, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- DROUARD EMMANUEL, ATT.PPL ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- OULD OUALI SAMIA, Attaché ADM.PARIS. ;
- WAGET-GROTTERIA PHILIPPE, Attaché ADM.PARIS. ;
- PATRY-AUGE AURORE, Attaché ADM.PARIS. ;
- WINGERTER VALÉRIE, Attaché ADM.PARIS.

Liste présentée par UNSA – Attachés et Encadrement Supérieur :

1^{er} GROUPE :

- BAISTROCCHI IVAN, ATT.HCL ADM.PARIS. ;
- GARNOT ELISABETH, ATT.HCL ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- STRAGLIATI HERVÉ, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- PACINI-DAOUD ISABELLE, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- SIGONNEY STÉPHANIE, ATT.PPL ADM.PARIS. ;
- SAKKAR LAMIA, ATT.PPL ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- RISTERUCCI MARIE LAURE, ATTACHE ADM.PARIS. ;
- VASLIN CYRIL, ATTACHE ADM.PARIS. ;
- QUEMARD CLARA, ATTACHE ADM.PARIS. ;
- PIQUEMAL ELODIE, ATTACHE ADM.PARIS.

COMMISSION n° 003 :

Liste présentée par UCP – Syndicat des cadres techniques :

1^{er} GROUPE :

- LEJEUNE LAURENCE, ICSAP GAL ;
- CRAVE DAVID, ICSAP GAL.

2^e GROUPE :

- SNITER-LHUILIER VALÉRIE, ICSAP EN CHEF ;
- BRAS PASCAL, ICSAP EN CHEF ;
- MERIGOU VINCENT, ICSAP EN CHEF ;
- SANTUCCI JOSEPH, ICSAP EN CHEF.

3^e GROUPE :

- DELPECH JOACHIM, ICSAP ;
- MANSION MURIEL, ICSAP.

COMMISSION n° 004 :

Liste présentée par UCP – Syndicat des cadres techniques :

1^{er} GROUPE :

- HOTE FRANÇOIS, ARCH VOYER GAL ;
- LERICOLAIS BERTRAND, ARCH VOYER GAL.

2^e GROUPE :

- NIVOSE BOYER FRANÇOISE, ARCH VOYER EN CH. ;
- CHARPENTIER CORINNE, ARCH VOYER EN CH.

3^e GROUPE :

- ALLARD SOPHIE, ARCHITECTE VOYER ;
- BASSO FABRICE, ARCHITECTE VOYER.

COMMISSION n° 005 :

Liste présentée par CFDT :

3^e GROUPE :

- SEA NATHALIE, IA.ADM.PARIS. ;
- FOFANA DUPAU CAROLE, IA.ADM.PARIS. ;
- DUPAU MICHEL, IA.ADM.PARIS. ;
- CASSAT VALENTIN, IA.ADM.PARIS.

Liste présentée par CFTC :

2^e GROUPE :

- NGUYEN VAN TAM SÉBASTIEN, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- PETIT DIDIER, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- POUULOT JEAN, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- BOINOT MARIE-ANDRÉE, IA.DIV.ADM.PARIS.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

2^e GROUPE :

- RIVRIN-RICQUE FRANÇOIS, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- BOULLE DOMINIQUE, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- BONNIN CATHERINE, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- PIBAULT COLETTE, IA.DIV.ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- ZANN HUGO, IA.ADM.PARIS. ;
- GLUCKSTEIN BENJAMIN, IA.ADM.PARIS. ;
- GLAUDINET DENIS, IA.ADM.PARIS. ;
- CHOPARD FRANCIS, IA.ADM.PARIS.

Liste présentée par UCP :

1^{er} GROUPE :

- HOUSSIER JEAN-PAUL, IA.HCL.ADM.PARIS. ;
- GOUEE SOPHIE, IA.HCL.ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- LAGRANGE STÉPHANE, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- COUSIN NELLY, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- RODARY NADÈGE, IA.DIV.ADM.PARIS. ;
- BAHRI KAMEL, IA.DIV.ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- CHARANSONNEY LUC, IA.ADM.PARIS. ;
- DALIBERT EMILIE, IA.ADM.PARIS. ;
- LE MENER DÉBORAH, IA.ADM.PARIS. ;
- JOUGLA ANTOINE, IA.ADM.PARIS.

Liste présentée par UNSA – Encadrement Supérieur :

3^e GROUPE :

- PACAUD JÉRÔME, IA.ADM.PARIS. ;
- CONSEIL CLÉMENT, IA.ADM.PARIS. ;
- NGUYEN VAN LAN NATHALIE, IA.ADM.PARIS. ;
- CHAUMERET BENOIT, IA.ADM.PARIS.

COMMISSION n° 006 :

Liste présentée par CFDT :

1^{er} GROUPE :

- KIS ISABELLE, CONS.GENERAL BIBLI ;
- GAUVIN YANNICK, CONS.GENERAL BIBLI.

2^e GROUPE :

- KERCKAERT FABIENNE, CONS.BIBLIO.CHEF ;
- BUOT DE L'EPINE BÉRENGÈRE, CONS.BIBLIO.CHEF.

3^e GROUPE :

- JESTAZ JULIETTE, CONSERVATEUR BIBL ;
- WEUILLY JEAN PAUL, CONSERVATEUR BIBL.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- GAGNEUX YVES, CONS.PATRI.GENERAL ;
- GROSSIORD SOPHIE, CONS.PATRI.GENERAL.

2^e GROUPE :

- CANTARUTTI STEPHANIE, CONS.PATRIM.CHEF ;
- GORGUET BALLESTEROS PASCALE, CONS.PATRIM.CHEF.

3^e GROUPE :

- RIO GAËLLE, CONSERVATEUR PATR. ;
- CHAMPY-VINAS CÉCILIE, CONSERVATEUR PATR.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**3^e GROUPE :**

- FERRY PASCAL, CONSERVATEUR BIBL. ;
- VANHEE ALEXIA, CONSERVATEUR BIBL.

Liste présentée par UCP – Syndicat culture des administrations Parisiennes :**2^e GROUPE :**

- FUCHS RENAUD, CONS.BIBLIO.CHEF ;
- BEHERAN ISABELLE, CONS.BIBLIO.CHEF.

3^e GROUPE :

- MILANDE VÉRONIQUE, CONSERVATEUR PATR. ;
- GRELET CHRISTOPHE, CONSERVATEUR BIBL.

COMMISSION n° 007 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- KHA THI CAM SYLVIE, BIBLIOTHECAIR H.CL ;
- SAHIN-BICHET ANNE, BIBLIOTHECAIR H.CL.

2^e GROUPE :

- LE HEIN FABIENNE, BIBLIOTHECAIRE ;
- ZARINEZAD MANOUTCHEHR, BIBLIOTHECAIRE ;
- LINDEMANN COLETTE, BIBLIOTHECAIRE ;
- CANTIER LUCIE, BIBLIOTHECAIRE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- PLET ISABELLE, BIBLIOTHECAIR H.CL ;
- GADULT ANNIE, BIBLIOTHECAIR H.CL.

2^e GROUPE :

- SAJUS HÉLÈNE, BIBLIOTHECAIRE ;
- HAURAIX LIONEL, BIBLIOTHECAIRE ;
- SUDREAU BENOÎT, BIBLIOTHECAIRE ;
- LECERF CLARA, BIBLIOTHECAIRE.

COMMISSION n° 008 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- BOUREAU SABINE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- SAMOELA ARLETTE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;

- POUEYMARIE GILLES, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- VITSE FRANÇOIS, SA CL.E.ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- AVELANGE IGOR, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- ANCEL-JARNOUEN DE VILLARTAY SOPHIE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- LEMARCHAND CHRISTINE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- ESPINASSE SANDRINE, SA CL.S.ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- DELCROS ZAINA, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- ROUSSAS EVA, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- NDJENTCHE LEUFA EMILIE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- TORIS SYLVIE, SA CL.N.ADM.PARIS.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- ROSEAU SÉVERINE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- PICOT PASCALE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- BALCERSKI YOANN, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- KERVINIO MICHEL, SA CL.E.ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- SERAPHIN NADÈGE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- TALEB AHMED YASID, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- GENESTE MICHÈLE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- TAURINYA JULIE, SA CL.S.ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- BENIKEN BÉATRICE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- DAGUINOT DOMINIQUE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- SABET FRANÇOISE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- LECLET-GIORDAN STÉPHANIE, SA CL.N.ADM.PARIS.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- TEILHET CATHERINE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- CASSAN PATRICK, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- ABDEMEZIANE ANNAIG, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- PRIOSET ISABELLE, SA CL.E.ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- VOISIN FRÉDÉRIC-CHRISTOPHE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- DESCOMBES ANNE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- LEVEQUE GREGORY, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- EVRARD FRÉDÉRIQUE, SA CL.S.ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- MAZOYER YANNICK, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- PERRIGault FANNY, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- COUROUGE LE GUEN FABIENNE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- DUPIN PATRICIA, SA CL.N.ADM.PARIS.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- VERLAC LAURENCE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- FRADKINE VÉRONIQUE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- RUTTER FRANÇOISE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- GRUNDRICH MARIE LINE, SA CL.E.ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- ROBERT TIPHAIN, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- LE SERGENT LAURENT, SA CL.S.ADM.PARIS. ;

- CAREL HUGO, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- XAVIER DENISE, SA CL.S.ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- EVEZARD TONY, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- SIMON-MERRA INGRID, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- DESVAUX GENEVIÈVE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- LAMOTTE MURIELLE, SA CL.N.ADM.PARIS.

Liste présentée par UCP – Syndicat des secrétaires administratifs :**1^{er} GROUPE :**

- AMIDEY COLOMBE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- PEIGNE CATHERINE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- MOSSION CYRIL, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- COMMUN CHRISTINE, SA CL.E.ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- DELCROIX-DAUBY PASCALE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- BABARA TOURE MARGARET, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- DESPLAS DANIELE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- PALCZEWSKI ANNE-DOMINIQUE, SA CL.S.ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- PETITALOT MURIEL, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- BOUCHERON-GARNIER SYLVIE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- DJINADOU MOUDJIBOU, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- BARADAT PHILIPPE, SA CL.N.ADM.PARIS.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- M'GUELLATI DOMINIQUE, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- BELIAH ERIC, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- BRANDINI-BREMONT ALEXANDRA, SA CL.E.ADM.PARIS. ;
- ASHRAFI VALÉRIE, SA CL.E.ADM.PARIS.

2^e GROUPE :

- LE TEXIER ISABELLE, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- LEYS AUDREY, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- ETTORI VANNINA, SA CL.S.ADM.PARIS. ;
- PES JOSIANE, SA CL.S.ADM.PARIS.

3^e GROUPE :

- POCAS LEITAO SERGE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- SUBRAN PEGGY, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- FIDANZA SÉGOLÈNE, SA CL.N.ADM.PARIS. ;
- LUBAC FRÉDÉRIC, SA CL.N.ADM.PARIS.

COMMISSION n° 009 :Liste présentée par CFDT :**3^e GROUPE :**

- BARRA DANIELLE, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- LAPASIN MARIE EVE, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- ASSOUMANI HADIDJA, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- VICOMTE SÉBASTIEN, ANIMATEUR A.PA.CLN.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**2^e GROUPE :**

- DOLLE OLIVIER, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- LABARDE-BOIS PASCALE, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- MORFOUESSE ZERROUKI SOPHIE, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- FASOL SYLVIE, ANIMATEUR AD.PA.P2.

3^e GROUPE :

- SOJAC JULIEN, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- GABRIEL SANDRINE, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- GUILLOSSOU XAVIER, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- ROZE DOMINIQUE, ANIMATEUR A.PA.CLN.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**3^e GROUPE :**

- BOUKLOUCH KADER, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- CAYOL CHARINA, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- MODESTINE FRANCK, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- MOANDA SYLVIANE, ANIMATEUR A.PA.CLN.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**2^e GROUPE :**

- LEGER NICOLAS, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- BENGHANEM FRANCK, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- LHONNEUX KINTZIG SÉBASTIEN, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- MOIZANT NATHALIE, ANIMATEUR AD.PA.P2.

3^e GROUPE :

- POTFER SYLVIANE, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- RAUX FLORENCE, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- BEGHIDJA FATIHA, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- DESCHAMPS KARINE, ANIMATEUR A.PA.CLN.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- LUBEK JEAN PIERRE, ANIMATEUR AD.PA.P1 ;
- TOUCHENT NATHALIE, ANIMATEUR AD.PA.P1.

2^e GROUPE :

- POKOU KOUAME, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- RABOUILLE MARIE-CLAIRE, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- AMIMER SAMIRA, ANIMATEUR AD.PA.P2 ;
- LE SERT ERIC, ANIMATEUR AD.PA.P2.

3^e GROUPE :

- MALE ALEXANDRE, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- BURDA PATRICIA, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- LADJAL SAKINA, ANIMATEUR A.PA.CLN ;
- SILEBER CÉLINE, ANIMATEUR A.PA.CLN.

COMMISSION n° 010 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- LERCH PHILIPPE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- LETHEL LAURE VÉRÈNE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- MARIETTE BRIGITTE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- CORIDON RAGOUNATHE, ASS.SP.B.M.C E ADM.

2^e GROUPE :

- HERICOURT CÉLINE, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- SAID SANDRA, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- RONDEAU DOMINIQUE, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- CROS AURÉLIA, ASS.SP.B.M.C S ADM.

3^e GROUPE :

- PELLETIER MARIE, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- LEMOULE NADINE, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- LESEL FREDDY, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- HOUBEDEBERT CORINE, ASS.SP.B.M.C N ADM.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- GANCEL LISE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- ZAMOUR FRANÇOISE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- GONZALEZ HÉLÈNE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- CHOMPRES THIERRY, ASS.SP.B.M.C E ADM.

2^e GROUPE :

- COIFFE STÉPHANIE, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- SUTRA-FOURCADE JEAN-PIERRE, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- LE GALL ALIX, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- NOEL LISA, ASS.SP.B.M.C S ADM.

3^e GROUPE :

- DAMADE SYLVIE, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- FRIEDMANN DOMINIQUE, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- HERCBERG NEIL, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- BARRY ABDOULAYE, ASS.SP.B.M.C N ADM.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- CAILLAUX ROSALIA, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- DROUOT MARTINE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- DRUCKER VIRGINIE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- WEBER ROMAIN, ASS.SP.B.M.C E ADM.

2^e GROUPE :

- MARTINEAU CLÉMENT, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- JACOB CLAIRE, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- DE MANGOU CAROLINE, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- FEIGELES ELZBIETA, ASS.SP.B.M.C S ADM.

3^e GROUPE :

- LAVENETTE JEAN-CLAUDE, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- RIVIERE PATRICIA, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- PLAISIER AUDREY, ASS.SP.B.M.C N ADM ;
- RICHARD PAULINE, ASS.SP.B.M.C N ADM.

Liste présentée par UCP – Syndicat culture des administrations Parisiennes :**1^{er} GROUPE :**

- ABGRALL PATRICIA, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- BOUSSOUSSOU MARTINE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- HAAG ODILE, ASS.SP.B.M.C E ADM ;
- BEILIN ELISABETH, ASS.SP.B.M.C E ADM.

2^e GROUPE :

- JIMENO FRÉDÉRIC, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- VALUET CLAIRE, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- JOURJON PIERRE, ASS.SP.B.M.C S ADM ;
- TEISSIE SOPHIE, ASS.SP.B.M.C S ADM.

COMMISSION n° 011 :Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- SCHWACHTGEN EDDIE, CONSEILLER P APSA ;
- SIFRE ODILE, CONSEILLER P APSA.

2^e GROUPE :

- SILLET JEAN, CONSEILLER APSA ;
- NEDELLEC PHILIPPE, CONSEILLER APSA.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**2^e GROUPE :**

- CIZEAU PHILIPPE, CONSEILLER APSA ;
- MERCIER DENIS, CONSEILLER APSA.

COMMISSION n° 012 :Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- MARTIN CATHERINE, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- RACON MAURILLE, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- DE RANGOT NADINE, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- GOMIS PAUL, EDUC.A.P.S.PP 1.CL.

2^e GROUPE :

- DEPUYDT PIERRE, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- ROSSIER ARNAUD, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- LIEVRE MAXIME, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- DUMOT MICHAËL, EDUC.A.P.S.PP 2.CL.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- LAURENT PIERRE, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- LETEISSIER ANTOINE, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- LERMECHAIN VALÉRIE, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- ABSALON JEAN NOEL, EDUC.A.P.S.PP 1.CL.

2^e GROUPE :

- BELAINE RACHID, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- MERLE PIERRE, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- GODEFROY TOHM, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- BOUGUEREAU EMMANUEL, EDUC.A.P.S.PP 2.CL.

3^e GROUPE :

- YOUSSEF-AISSA HAKIM, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- LE MOINE-MARQUET CHRISTEL, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- GARNIER CORALIE, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- AYGALENQ ROMAIN, EDUCAT.A.P.S. CN.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- ROBERT ARNISSE, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- FRAYSSE FANNY, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- MOHEN GILLES, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- CONTAL DOUNYAZAD, EDUC.A.P.S.PP 1.CL.

2^e GROUPE :

- BOURGAU MATHIEU, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- MEYER STÉPHANE, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- VIGNOL SABRINA, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- ADJALI KARIM, EDUC.A.P.S.PP 2.CL.

3^e GROUPE :

- BOUSELMA ADLEN, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- SAVIDAN DAVID, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- DJENIDI SAMY, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- BAUSSIN LUCIE, EDUCAT.A.P.S. CN.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**3^e GROUPE :**

- FRANCAERT SYLVAIN, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- GAILLARD JÉRÉMIE, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- GUIHENEUF LOÏC, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- DELLA SCHIAVA CYNTHIA, EDUCAT.A.P.S. CN.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- RIGAUDIE DAVID, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- MONTAGNE TRISTAN, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- GAUTHEROT STEPHANE, EDUC.A.P.S.PP 1.CL ;
- LERAY NELLY, EDUC.A.P.S.PP 1.CL.

2^e GROUPE :

- ALIM OUAZENE SOAD, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- LOGEAY ALAIN, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- CHAMALET VINCENT, EDUC.A.P.S.PP 2.CL ;
- DAVID ANGELIQUE, EDUC.A.P.S.PP 2.CL.

3^e GROUPE :

- DELLERBA SÉBASTIEN, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- GRANDJEAN ESTELLE, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- GUILLERMOT MICKAEL, EDUCAT.A.P.S. CN ;
- BEN HADJ FABRICE, EDUCAT.A.P.S. CN.

COMMISSION n° 013 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- ABDOUN BOUKHALFA, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- FOUZEMBAS MAGALI, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- TEXIER VÉRONIQUE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- BOISSOUX MARIE NOELLE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- CERNAITS ISABELLE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- THEPENIER GENEVIÈVE, ADJ ADMINISTR. P1.

2^e GROUPE :

- FILIPPI VALÉRIE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- TOCNY MURIELLE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- PAUL LUDIVINE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- JEANNIN BRIGITTE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- VANHALST ANNE-MARIE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- MANQUANT ELIANE, ADJ ADMINISTR. P2.

3^e GROUPE :

- LAVENAS SOPHIE, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- AHIER ALAIN, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- LOBEAU DAVID, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- DJELLAL ABDEL-KADER, ADJ ADMINISTR. 1CL.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- RICHARD-BOITIAUX PASCAL, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- DUBOST ISABELLE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- MALABRE STÉPHANIE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- GRUCHY VALÉRIE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- LOUIS-JOSEPH ANNIE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- LIMERY GEORGES, ADJ ADMINISTR. P1.

2^e GROUPE :

- DOUTAU JULIETTE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- AURIEMMA NADINE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- ILHAMI ABDELFAHATTAH, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- KIMAZ AÏCHA, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- LANDEAU SANDRINE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- TOPAL SELMA, ADJ ADMINISTR. P2.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- CHRISTON MURIELLE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- DA SILVA PATRICK, ADJ ADMINISTR. P1 ;

- BONVARLET ODILE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- CENIER ODETTE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- MAKHLOUFI CATHERINE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- REMONNAY SANDRINE, ADJ ADMINISTR. P1.

2^e GROUPE :

- NDIR JEANNETTE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- BROGNIEZ JEAN PIERRE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- DEBARGE ENGO FABIENNE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- GUINE FRANÇOIS, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- VALADIER CATHERINE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- JAILLARD LAURENCE, ADJ ADMINISTR. P2.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**2^e GROUPE :**

- ANATOLE PAMELA, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- MUTWE CHRISTIAN, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- ANDRIANARIVONY VIVIANE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- KENDICHI ZAINEB, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- GALLEY JEAN-MARC, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- AUBERT SYLVIE, ADJ ADMINISTR. P2.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :**2^e GROUPE :**

- VIVIER CAROLE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- FUMONT MARIUS, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- MARCELLUS SYLVIA, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- ASCOUA REGINE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- MARIE-CLAIRE PATRICIA, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- MICHAL MARLÈNE, ADJ ADMINISTR. P2.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- MARENGE VERONIQUE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- LANCIEN SYLVIE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- DRUCKER BENJAMIN, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- BETBEZE GENEVIÈVE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- LUHAT LUCIENNE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- TIMON PIERRE, ADJ ADMINISTR. P1.

2^e GROUPE :

- DAHAN DAVID, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- DHIMINE SONIA, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- GROSJEAN DOLORÈS, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- LUQUIN NATHALIE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- PINA-LOPEZ MARIE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- SAINT-MAXIMIN ROLANDE, ADJ ADMINISTR. P2.

3^e GROUPE :

- IDBELLA JAMILA, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- DEROND MYLÈNE, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- SHAW YAYE, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- BRUNEAU ALINE, ADJ ADMINISTR. 1CL.

Liste présentée par UCP – Syndicat des adjoints administratifs :**1^{er} GROUPE :**

- SANTELLI FABRICE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- MOUEZA PASCALE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- CASSIAU SYLVIE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- MIMOUN PASCALE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- EDQUIST BÉATRICE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- LE MENELEC THI BICH NGOC, ADJ ADMINISTR. P1.

2^e GROUPE :

- ROUBINE JOELLE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- LEPINAY SANDRINE, ADJ ADMINISTR. P2 ;

- CROCHET ISABELLE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- DAUPHIN PAULETTE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- TRAN HUU FLORENCE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- CORDONNIER BRUNO, ADJ ADMINISTR. P2.

3^e GROUPE :

- TARTARELLI FLORENCE, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- DUTEL OLIVIER, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- SAIDI KARIMA, ADJ ADMINISTR. 1CL ;
- TECHER MONIQUE, ADJ ADMINISTR. 1CL.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- MATHIAS JOCELYNE, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- ARCHIMBAUD LAURENT, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- BENSALAH FARID, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- SENTIER LYDIA, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- ANGER PATRICIA, ADJ ADMINISTR. P1 ;
- LIMBOURG-VEAUVY LAURENCE, ADJ ADMINISTR. P1.

2^e GROUPE :

- AO CAROLINE, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- LIMEA DACLINAT MYRIAM, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- ANGE RÉGIS, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- GUINOT PATRICIA, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- TELLIER-CONCORD CHANTAL, ADJ ADMINISTR. P2 ;
- CARON CHRISTINE, ADJ ADMINISTR. P2.

COMMISSION n° 014.Liste présentée par CFDT :**2^e GROUPE :**

- N'CHO N'TAKPE FRÉDÉRIC, ADJ ANIM. AS P2 ;
- JUPITER MARYVONNE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- DELATTRE JULIEN, ADJ ANIM. AS P2 ;
- LEBON GÉRALDINE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- GRIFO ANNE MARIE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- GOMIS EMA, ADJ ANIM. AS P2.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- ROUSSIN GUILLAUME, ADJ ANIM. AS P1 ;
- PARVIN FARIBA, ADJ ANIM. AS P1 ;
- BONUS THIERRY, ADJ ANIM. AS P1 ;
- FERRER SERGE, ADJ ANIM. AS P1.

2^e GROUPE :

- GOUERRE LAURENCE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- CHENON BEATRICE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- BOULABI MONGI, ADJ ANIM. AS P2 ;
- LEPAGE-HAIK CHRISTELLE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- RABANEDA ANAELLE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- GIRARD-SENE CHRISTINE, ADJ ANIM. AS P2.

3^e GROUPE :

- ACHERON VINCENT, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- TOCNY MAGUY, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- DELONCA ODILE, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- AZOUGAGH NADIA, ADJ ANIM. AS 1CL.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- DURO JULIEN, ADJ ANIM. AS P1 ;
- SIMMON MARIE-FRANCE, ADJ ANIM. AS P1 ;
- CIBRELUS CATHERINE, ADJ ANIM. AS P1 ;

- ROUABAH JOCELYNE, ADJ ANIM. AS P1.

2^e GROUPE :

- MATHIEU JUDITH, ADJ ANIM. AS P2 ;
- KROURI AMERANE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- MANO-MAKOLOU BREJE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- EL MAATI YAMINA, ADJ ANIM. AS P2 ;
- GARRISSAC SOLANGE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- KANDOT HABIB, ADJ ANIM. AS P2.

3^e GROUPE :

- CANTARINI DAVY, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- KEBE MAMBA, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- DAMOUR YOLANDE, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- FRAYSSE PASCALE, ADJ ANIM. AS 1CL.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :**2^e GROUPE :**

- ABINA ABDELKADER, ADJ ANIM. AS P2 ;
- PEYEN BARBARA, ADJ ANIM. AS P2 ;
- DELFORGE ISABELLE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- PICOT JOSETTE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- CREMEL-VIANET CHRISTINE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- KOMIHA VIVIANE, ADJ ANIM. AS P2.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- DELAUNAY PASCAL, ADJ ANIM. AS P1 ;
- REVAUD SOPHIE, ADJ ANIM. AS P1 ;
- BOYER ANGÉLIQUE, ADJ ANIM. AS P1 ;
- FLERIAG MARYSE, ADJ ANIM. AS P1.

2^e GROUPE :

- DOUZI DRISS ADJ, ANIM. AS P2 ;
- DAMACHE SAADIA, ADJ ANIM. AS P2 ;
- BOUROUROU SARAH, ADJ ANIM. AS P2 ;
- BARANES LAURIE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- CHERFAOUI DAHOUR LEILA, ADJ ANIM. AS P2 ;
- SABBAGH SABINE, ADJ ANIM. AS P2 ;

3^e GROUPE :

- BACOUL RAPHAEL WILLIAM, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- PAQUETEAU GONZAGUE, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- LE BEC FRÉDÉRIQUE, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- GOTUSSO FABIENNE, ADJ ANIM. AS 1CL.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- RUFFIN STEPHANE, ADJ ANIM. AS P1 ;
- BLACHE JULIETTE, ADJ ANIM. AS P1 ;
- CASANO CATHARINA, ADJ ANIM. AS P1 ;
- CHARINI FRANCINE, ADJ ANIM. AS P1.

2^e GROUPE :

- CHOQUE SÉBASTIEN, ADJ ANIM. AS P2 ;
- ELISE ASMAHANE, ADJ ANIM. AS P2 ;
- RACHEK DALILA, ADJ ANIM. AS P2 ;
- JULAN PAMELA, ADJ ANIM. AS P2 ;
- TEBAO JEAN MICHEL, ADJ ANIM. AS P2 ;
- BRIAND MARIE, ADJ ANIM. AS P2.

3^e GROUPE :

- SEMAIL ADAM, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- BROUSSE VÉRONIQUE, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- YAZID KALIFA, ADJ ANIM. AS 1CL ;
- LADJAL FATIHA, ADJ ANIM. AS 1CL.

COMMISSION n° 015 :Liste présentée par CFDT :**2^e GROUPE :**

- AYASSAMY ALEX, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- LARREY BERNARD, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- THIERSCH LAETITIA, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- REIS HORTENSE, ADJ AC SURV MAG P2.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- PIERI BERTRAND, ADJ AC SURV MAG P1 ;
- ABLE DJOKO, ADJ AC SURV MAG P1.

2^e GROUPE :

- GALICY ADRIEN, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- GUICHARD STÉPHANE, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- ERMOGENI ELSA, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- MOUNAOUAR AZIZA, ADJ AC SURV MAG P2.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- BALLESTER SANTIAGO, ADJ AC SURV MAG P1 ;
- BENKHABCHECHE NASSIM, ADJ AC SURV MAG P1.

2^e GROUPE :

- MEZIANE ELOTMANI FOUAD, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- LE CLEAC'H JULIE, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- LAVENETTE JEAN-MICHEL, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- THEPAULT NOUHA, ADJ AC SURV MAG P2.

3^e GROUPE :

- VAN CAUTER RONALD, ADJ AC SURV MAG 1C ;
- BOUILLET CORINNE, ADJ AC SURV MAG 1C ;
- MEYNIEL FRANÇOISE, ADJ AC SURV MAG 1C ;
- DRAME AISSATOU, ADJ AC SURV MAG 1C.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- ALAND BERNARD, ADJ AC SURV MAG P1 ;
- LASSEUR VERONIQUE, ADJ AC SURV MAG P1.

2^e GROUPE :

- TAMBY CHRISTIAN, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- EL ACHHAB MOHAMED, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- METAIS CÉCILE, ADJ AC SURV MAG P2 ;
- DELPHIN VICTORIA, ADJ AC SURV MAG P2.

3^e GROUPE :

- SANCHES VARELA ALDINO, ADJ AC SURV MAG 1C ;
- JAH BOUCHRA, ADJ AC SURV MAG 1C ;
- NOUBOUEM KUEMENI FABRICE, ADJ AC SURV MAG 1C ;
- LUCAS LIONEL, ADJ AC SURV MAG 1C.

COMMISSION n° 016 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- GONCALVES MARIE-GRÂCE, INF V.PARIS. C.A G2 ;
- RODRIGUEZ CHRISTINE, INF V.PARIS. C.A G2.

2^e GROUPE :

- DURIMEL ENIDE, INF V.PARIS. C A G1 ;
- DIDELON CAROLE, INF V.PARIS. C A G1 ;
- NUIRO PAULINE, INF V.PARIS. C A G1 ;
- TANGUY NATHALIE, INF V.PARIS. C A G1.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- HACINI HOURIA, INF V.PARIS. C.A G2 ;
- BOURNE-TRAGNEE ISABELLE, INF V.PARIS. C.A G2.

2^e GROUPE :

- CAVANNA-FILIORD AURÉLIA, INF V.PARIS. C A G1 ;
- LENTZ SANDRINE, INF V.PARIS. C A G1 ;
- RICHARD JACQUELINE, INF V.PARIS. C A G1 ;
- DE HARO AMANDINE, INF V.PARIS. C A G1.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- BEREJNOI MURIEL, INF V.PARIS. C.A G2 ;
- RIFFLART-LE BLEVEC JOËLLE, INF V.PARIS. C.A G2.

Liste présentée par UCP – Syndicat des personnels socio-éducatifs et santé :**1^{er} GROUPE :**

- PIETRI NATHALIE, INF V.PARIS. C.A G2 ;
- SANTELLI CHRISTELLE, INF V.PARIS. C.A G2.

2^e GROUPE :

- ESRATTY PATRICIA, INF V.PARIS. C A G1 ;
- VINCENT INGRID, INF V.PARIS. C A G1 ;
- BIJON GOUJET ANAÏS, INF V.PARIS. C A G1 ;
- GAUTIER AMÉLIE, INF V.PARIS. C A G1.

COMMISSION n° 017 :Liste présentée par FA-FPT – FAFPT PARIS. – SPEDIC :**1^{er} GROUPE :**

- KIRKLAR EMMANUEL, DIR.CONSERV.1 CAT ;
- RAMONA ISABELLE, DIR.CONSERV.1 CAT.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- ORIOL EMMANUEL, DIR.CONSERV.1 CAT ;
- VAILLANT THIERRY, DIR.CONSERV.1 CAT.

2^e GROUPE :

- ARGER LEFEVRE JEROME, PROF CONSERV H.CL ;
- FAZOLINE MARGARET, PROF CONSERV H.CL ;
- LESAGE ISABELLE, PROF CONSERV H.CL ;
- NOEL BEATRICE, PROF CONSERV H.CL.

3^e GROUPE :

- FERET DOMINIQUE, PROF CONSERV CL.N ;
- BRATOS BASILE, PROF CONSERV CL.N ;
- SANCHEZ MULOT LUDIVINE, PROF CONSERV CL.N ;
- VIEUX THIBAUT, PROF CONSERV CL.N.

Liste présentée par UCP – Syndicat culture des administrations parisiennes - Filière enseignement et recherche :**1^{er} GROUPE :**

- VANDIER ETIENNE-JACQUES, DIR.CONSERV.1 CAT ;
- FERREY MATHIEU, DIR.CONSERV.1 CAT.

2^e GROUPE :

- CIGNETTI SANDRA, PROF.CER.DU B.H.CL ;
- BARBOT GÉRARD, PROF.CER.DU B.H.CL ;
- MEYRONNE SOPHIE, PROF.CER.DU B.H.CL ;
- RENAULT LAURENT, PROF.CER.DU B.H.CL.

3^e GROUPE :

- JACOB ARIANE, PROF CONSERV CL.N ;
- LIORZOU YANN, PROF CONSERV CL.N ;
- TILLARD FRANCOISE, PROF CONSERV CL.N ;
- SANTAMARIA BARONA EMMANUEL, PROF GER DU B CL.n.

Liste présentée par UNSA – SNEA-UNSA :**2^e GROUPE :**

- PADIEU EMMANUEL, PROF CONSERV H.CL ;
- CAVILLON ANNE, PROF CONSERV H.CL ;
- LAINE MARIE HELENE, PROF CONSERV H.CL ;
- MATHIAS THIERRY, PROF CONSERV H.CL.

3^e GROUPE :

- ZARIFIAN CARINE, PROF CONSERV CL.N ;
- BASQUIN DAVY, PROF CONSERV CL.N ;
- RICHARD JEAN CHARLES, PROF CONSERV CL.N ;
- DE PASS ANNE OLGA, PROF CONSERV CL.N.

COMMISSION n° 018 :Liste présentée par UNSA – SNADEM :**1^{er} GROUPE :**

- LARBRE CATHERINE, PROF. V.P.(CL.EX.) ;
- PETEX LUC, PROF. V.P.(CL.EX.).

2^e GROUPE :

- PERROUX CORINNE, PROF. V.P. (H.CL.) ;
- RAYNAL PIERRE, PROF. V.P. (H.CL.) ;
- COLOMBI BRUNO, PROF. V.P. (H.CL.) ;
- HOCH OLIVIER, PROF. V.P. (H.CL.).

3^e GROUPE :

- LAMRI SONIA, PROF. V.P. (CL.N.) ;
- PRIEUR VINCENT, PROF. V.P. (CL.N.) ;
- LECHARTIER ALICE, PROF. V.P. (CL.N.) ;
- TOUFFET STÉPHANIE, PROF. V.P. (CL.N.).

COMMISSION n° 019 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- DEJY-DESBIOLLES VERONIQUE, PUERICULTRICE HC ;
- JAUEN ISABELLE, PUERICULTRICE HC.

2^e GROUPE :

- WILLIAM KATIA, PUERICULTRICE CL S ;
- PENA RAMIREZ MARIE-JESUS, PUERICULTRICE CL S ;
- CAFAXE CATHERINE, PUERICULTRICE CL S ;
- SCHUTZ FLORENCE, PUERICULTRICE CL S.

3^e GROUPE :

- LANCASTRE YASMINE, PUERICULTRICE CL N ;
- LEVY-BLANCHARD EMMANUELLE, PUERICULTRICE CL N ;
- JURAD MARIE-HÉLÈNE, PUERICULTRICE CL N ;
- THEVENIN MARIE, PUERICULTRICE CL N.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- LECLERCQ VÉRONIQUE, PUERICULTRICE HC ;
- PHILIPPART VALÉRIE, PUERICULTRICE HC.

2^e GROUPE :

- PREHU STEPHANIE, PUERICULTRICE CL S ;
- SEROUART MARIE, PUERICULTRICE CL S ;
- ELLIS MURIEL, PUERICULTRICE CL S ;
- LARIBI NADIA, PUERICULTRICE CL S.

3^e GROUPE :

- PETIT DAMICO FLORENCE, PUERICULTRICE CL N ;
- BOUTIN KARINE, PUERICULTRICE CL N ;
- DE DEUS VARELA DORINE, PUERICULTRICE CL N ;
- MOULA IRÈNE, PUERICULTRICE CL N.

Liste présentée par UCP – Syndicat des personnels de la petite enfance :**1^{er} GROUPE :**

- DAVOUST-GAKOU NADINE, PUERICULTRICE HC ;
- CLAIREL VÉRONIQUE, PUERICULTRICE HC.

2^e GROUPE :

- BAZERQUE CATHERINE, PUERICULTRICE CL S ;
- SANCHES SOPHIE, PUERICULTRICE CL S ;
- DUCLOS MARIANNE, PUERICULTRICE CL S ;
- MANIANGA JACQUELINE, PUERICULTRICE CL S.

3^e GROUPE :

- DENEST FATIMA, PUERICULTRICE CL N ;
- COURREGES VIRGINIE, PUERICULTRICE CL N ;
- LOPEZ Y DIAZ SUZANNE, PUERICULTRICE CL N ;
- BOUGUELLID EMILIE, PUERICULTRICE CL N.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**2^e GROUPE :**

- ROUX PATRICIA, PUERICULTRICE CL S ;
- JOUAN PETIT AGNÈS, PUERICULTRICE CL S ;
- DALIER CLAUDE, PUERICULTRICE CL S ;
- PODER KARINE, PUERICULTRICE CL S.

3^e GROUPE :

- DIABI NABINTOU, PUERICULTRICE CL N ;
- NOËL CLÉMENTINE, PUERICULTRICE CL N ;
- GOUI VALÉRIE, PUERICULTRICE CL N ;
- SAILLARD CÉCILE, PUERICULTRICE CL N.

COMMISSION n° 020 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- COCHOIX-CHEL VALÉRIE, MEDECIN HORS CL ;
- BOURDIER-GUIZOUARN NATHALIE, MEDECIN HORS CL.

2^e GROUPE :

- LAQUERRIERE BÉATRICE, MEDECIN DE 1ERE C ;
- VAN RUYMBEKE BÉNÉDICTE, MEDECIN DE 1ERE C.

3^e GROUPE :

- JACOB BOCCARA ISABELLE, MEDECIN DE 2EME C ;
- BIENAIME THOULE SOPHIE, MEDECIN DE 2EME C.

Liste présentée par UCP – Syndicat des médecins des administrations parisiennes :**1^{er} GROUPE :**

- MARTIN VÉRONIQUE, MEDECIN HORS CL ;
- GOURLET DELPHINE, MEDECIN HORS CL.

2^e GROUPE :

- CHARLOIS-OU CÉCILE, MEDECIN DE 1ERE C ;
- COMMERY SABINE, MEDECIN DE 1ERE C.

3^e GROUPE :

- KOKOTEK MAUD, MEDECIN DE 2EME C ;
- REBOULOT BRIGITTE, MEDECIN DE 2EME C.

Liste présentée par UNSA – Encadrement Supérieur :**1^{er} GROUPE :**

- WALUS SIGROS ISABELLE, MEDECIN HORS CL ;
- TUVERI-FAURE ROSELLA, MEDECIN HORS CL.

COMMISSION n° 021 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- SCHALCK CLAUDINE, SAGE FEM.HOR.CLAS ;
- BERENGUER JACQUES, C.SUP SAN PARAM AP ;
- MOINARD CATHERINE, PSYCHOLOGUE H.CL ;
- MAZETIER FRÉDÉRIQUE, SAGE FEM.HOR.CLAS.

2^e GROUPE :

- CADIOU GAËLLE, PSYCHOLOGUE CL.N ;
- POURCELOT CORINNE, C.SANT PARAM AP ;
- BOYLE FASLA VALÉRIA, PSYCHOLOGUE CL.N ;
- AMSELLEM HUYNH SOPHIE, PSYCHOLOGUE CL.N.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- HONG TUAN HA ALICE CLAUDINE, C.SUP SAN PARAM AP ;
- AGIUS-BIZARD ANNICK, C.SUP SAN PARAM AP ;
- PETITJEAN SANDRA, C.SUP SAN PARAM AP ;
- GERARD MICHÈLE, C.SUP SAN PARAM AP.

2^e GROUPE :

- GUIMBAUD CÉCILE, C.SANT PARAM AP ;
- FRANCOISE AGNÈS, C.SANT PARAM AP ;
- ALFONSO JUANA, C.SANT PARAM AP ;
- PACHEVIE VÉRONIQUE, C.SANT PARAM AP.

Liste présentée par UCP – Syndicat des psychologues :**1^{er} GROUPE :**

- HOUNNOU KATIA, PSYCHOLOGUE H.CL ;
- BENALI FOUHED, PSYCHOLOGUE H.CL ;
- STARK AGATHE, PSYCHOLOGUE H.CL ;
- AMILHAUD GENEVIEVE, C.SUP SAN PARAM AP.

2^e GROUPE :

- MERLE-FOUCAULT SANDRA, C.SANT PARAM AP ;
- LEBLAN SOPHIE, C.SANT PARAM AP ;
- PIESEN INGRID, PSYCHOLOGUE CL.N ;
- TANG HÉLÈNE, PSYCHOLOGUE CL.N.

COMMISSION n° 022 :Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- LEPINTE FABRICE, ASEA CE ;
- LEMAIRE MAGALI, ASEA CE ;
- ORTEGA PHILIPPE, ASEA CE ;
- LAMOTTE PERRINE, ASEA CE.

2^e GROUPE :

- DONABEDIAN SONIA, ASEA CS ;
- LE GUAY MARIE-NOEL, ASEA CS.

Liste présentée par UNSA – SNEA-UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- LIMONAIRE STEPHANE, ASEA CE ;
- FAVRE ENGEL JOHANNNE, ASEA CE ;
- AMSELLEM VALERIE, ASEA CE ;
- LANCIEN YVES, ASEA CE.

2^e GROUPE :

- DENTRESANGLE CLAUDIA, ASEA CS ;
- LE MOULLEC ALINE, ASEA CS.

COMMISSION n° 023 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- VANHAESEBROUCK PIERRE, INF ADM PAR CL S ;
- PECOUT DOMINIQUE, PERS. PARA. CS ADM.

2^e GROUPE :

- VISSOUARN-JOUAN HÉLÈNE, PERS. PARA. CN ADM ;
- BALLOT CAROLINE, PERS. PARA. CN ADM.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**2^e GROUPE :**

- MAGALHAES NADIA, PERS. PARA. CN ADM ;
- ANDRIES CÉLINE, PERS. PARA. CN ADM.

Liste présentée par UCP – Syndicat des personnels socio-éducatifs et santé :**1^{er} GROUPE :**

- VANDECAVEYE PASCALE, INF ADM PAR CL S ;
- GUILLOT MURIEL, INF ADM PAR CL S.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**2^e GROUPE :**

- D'ERSU CHOLLEY SOPHIE, PERS. PARA. CN ADM ;
- WETZEL JULIE, PERS. PARA. CN ADM.

COMMISSION n° 024 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- PROTEAU EMMANUELLE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- INGERT ANNICK, EJE CL. SUPERIEURE ;
- THEVENET LAURENCE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- DJAOUZI ALEXANDRE, EJE CL. SUPERIEURE.

2^e GROUPE :

- DAUDOU EMILIE, EJE CL. NORMALE ;
- CHAVENT ANDREIA EJE, CL. NORMALE ;
- REYMOND CAROLE EJE, CL. NORMALE ;
- MOUGNEAU STÉPHANIE, EJE CL. NORMALE.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- ANDRE VÉRONIQUE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- GIRAUDET SYLVIE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- MARTINS PATRICIA, EJE CL. SUPERIEURE ;
- CHESSE ANNE-MARIE, EJE CL. SUPERIEURE.

2^e GROUPE :

- DAOULE ANA, EJE CL. NORMALE ;
- LEYLAVERGNE AURÉLIE, EJE CL. NORMALE ;
- DIALLO OUMY, EJE CL. NORMALE ;
- SERGENT MARION, EJE CL. NORMALE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- LARRIEU PATRICIA, EJE CL. SUPERIEURE ;
- ENG CHARLES, EJE CL. SUPERIEURE ;
- LEUILLY PAULINE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- SOEIRO NELLY, EJE CL. SUPERIEURE.

2^e GROUPE :

- EGUIENTA GUYLÈNE, EJE CL. NORMALE ;
- GUIOSE-GAIGNET STÉPHANIE, ELLA EJE CL. NORMALE ;
- DAMIEN CHRISTINE, EJE CL. NORMALE ;
- MARCHAND MURIEL, EJE CL. NORMALE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- PENA SÉBASTIEN, EJE CL. SUPERIEURE ;
- MOUNIER SYLVIE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- JIOLAT ISABELLE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- LACOUR STÉPHANIE, EJE CL. SUPERIEURE.

Liste présentée par UCP – Syndicat des personnels de la petite enfance :**1^{er} GROUPE :**

- PINSON VALÉRIE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- FRANCOU AUDE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- WECKER ANNE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- KHALIFE NAHLA, EJE CL. SUPERIEURE.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- PRINCE AGBODJAN BERTHA, EJE CL. SUPERIEURE ;
- HECKENAUER SYLVIE, EJE CL. SUPERIEURE ;
- ATMANE ROSA, EJE CL. SUPERIEURE ;
- AOURIR KARINE, EJE CL. SUPERIEURE.

2^e GROUPE :

- GUIGNARD AURÉLIE, EJE CL. NORMALE ;
- DUBARRY AGNÈS, EJE CL. NORMALE ;
- BEAUGE ETIENNE, EJE CL. NORMALE ;
- ZOZOR MARIE, EJE CL. NORMALE.

COMMISSION n° 025 :Liste présentée par UCP – Filière enseignement et recherche :**1^{er} GROUPE :**

- MONTES HELENE, PROF.ESPCI 1E CL ;
- GRIFFITHS ANDREW, PROF.ESPCI CL-EXC.

2^e GROUPE :

- GOMEZ PARDO DOMINGO, MTRE CONF.HC ESPCI ;
- SOULIE ZIAKOVIC CORINNE, MTRE CONF.HC ESPCI.

3^e GROUPE :

- LEMOULT FABRICE, MTRE CONF N ESPCI ;
- GALLOPIN THIERRY, MTRE CONF N ESPCI.

COMMISSION n° 026 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- LANTZ CHRISTIAN, TECHN. PPL. 1ERE CL ;
- PIESYK JEAN MARC, TECHN. PPL. 1ERE CL.

2^e GROUPE :

- DUVAL HUGO, TECHN. PPL. 2EME CL ;
- TOURE SITAPHA, TECHN. PPL. 2EME CL.

3^e GROUPE :

- NDOUDI FULBERT, TECHNICIEN ;
- HOUBANI MICHAËL, TECHNICIEN.

Liste présentée par CFTC :**3^e GROUPE :**

- MONIS MARC, TECHNICIEN ;
- ROQUET ARNAUD, TECHNICIEN.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**3^e GROUPE :**

- DE PERCIN GERARD, TECHNICIEN ;
- TAFFIN PHILIPPE, TECHNICIEN.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- KOUTCHO VENANCE, TECHN. PPL. 1ERE CL ;
- GUERBOIS STUART, TECHN. PPL. 1ERE CL.

2^e GROUPE :

- POIRSON GERARD, TECHN. PPL. 2EME CL ;
- PRIMAUX DEBORAH, TECHN. PPL. 2EME CL.

3^e GROUPE :

- BEN ALI CHEDLY, TECHNICIEN ;
- SAGO JEAN-CLAUDE, TECHNICIEN.

Liste présentée par UCP – Syndicat des personnels de prévention, de protection et de proximité :**1^{er} GROUPE :**

- ZIGNONE LAURENT, TECHN. PPL. 1ERE CL ;
- BAKHTAOUI OMAR, TECHN. PPL. 1ERE CL.

2^e GROUPE :

- VANNIER STEPHANE, TECHN. PPL. 2EME CL ;
- GUYON MALGORZATA, TECHN. PPL. 2EME CL.

3^e GROUPE :

- AMANY-SAVRIMOUTOU FREDDY, TECHNICIEN ;
- VANTORHOUDT DIDIER, TECHNICIEN.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- REY MICHEL, TECHN. PPL. 1ERE CL ;
- RAMON MIGUEL, TECHN. PPL. 1ERE CL.

2^e GROUPE :

- CALAIS DOMINIQUE, TECHN. PPL. 2EME CL ;
- REY JUAN-ANTONIO, TECHN. PPL. 2EME CL.

3^e GROUPE :

- ABDELAZIZ ABDELHAFID, TECHNICIEN ;
- HALFINGER ANNE, TECHNICIEN.

COMMISSION n° 027 :Liste présentée par CFDT :**2^e GROUPE :**

- RIOU STEPHAN MARIE-FRANÇOISE, CONS. SOCIO-EDUC ;
- AMDAOUD DAHBIYA, CONS. SOCIO-EDUC ;
- PINCHON FLORENCE, CONS. SOCIO-EDUC ;
- COTTARD LENE, CONS. SOCIO-EDUC.

Liste présentée par UCP – UNECT – Syndicat des personnels socio-éducatifs et santé :

1^{er} GROUPE :

- JUGLARD CHANTAL, CONS.SUP. SOC-EDUC ;
- JOUAN VÉRONIQUE, CONS.SUP. SOC-EDUC ;
- RAVILY JEAN-MICHEL, CONS.SUP. SOC-EDUC ;
- BATHILY JOCELYNE, CONS.SUP. SOC-EDUC.

2^e GROUPE :

- LOSANGE DENIS, CONS. SOCIO-EDUC ;
- LIROY LAURIE, CONS. SOCIO-EDUC ;
- MORIN EMMANUELLE, CONS. SOCIO-EDUC ;
- ALCESILAS SYLVIE, CONS. SOCIO-EDUC.

Liste présentée par UNSA – UNSA CASVP-DASES :

1^{er} GROUPE :

- KHERMOUCHE MARIELLE, CONS.SUP. SOC-EDUC ;
- BALSON MARTINE, CONS.SUP. SOC-EDUC ;
- HAMELIN VIRGINIA, CONS.SUP. SOC-EDUC ;
- BONNOT MARTINE, CONS.SUP. SOC-EDUC.

2^e GROUPE :

- DOUCOURE MEYMOUNA, CONS. SOCIO-EDUC ;
- GILLIOT-LASSALLE CLAUDE, CONS. SOCIO-EDUC ;
- GRIMAULT SOPHIE, CONS. SOCIO-EDUC ;
- ALAINE MARIANNE, CONS. SOCIO-EDUC.

COMMISSION n° 028 :

Liste présentée par CFDT :

1^{er} GROUPE :

- CALTIAU ISABELLE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- MARTEIL PASCALE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- FOREST JOËLLE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- CAMART MARIO, SMS CL.E.A.PARIS.

2^e GROUPE :

- LIBERT CLAUDINE, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- SELHAOUI LEÏLA, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- DI MAIO VALÉRIE, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- CHEVALLIER SANDRA, SMS CL.S.A.PARIS.

3^e GROUPE :

- RINGUET TANIA, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- SISSOKO BANDION, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- PERSYN NATHALIE, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- KERRABI SANA, SMS CL.N.A.PARIS.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

1^{er} GROUPE :

- HIREP CHRISTIANE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- SCHLATTER CLAIRE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- KUREK LAURENCE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- SAFER TABI KARIMA, SMS CL.E.A.PARIS.

2^e GROUPE :

- ROCHOCZ FRIDA, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- FROSINI AZULAY BENJAMIN, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- LAURENT SYLVIE, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- ATOUI SAHRA, SMS CL.S.A.PARIS.

3^e GROUPE :

- MILLON SYLVIE, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- MORGAND ALINE, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- CHAPELAIN CLAIRE, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- LEVET SÉVERINE, SMS CL.N.A.PARIS.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

1^{er} GROUPE :

- MOUTOUSSAMY ELEONORE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- BERTHEVAS FABIENNE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- TOURNEUX ERIC, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- BARBOUX PATRICIA, SMS CL.E.A.PARIS.

2^e GROUPE :

- TROTZIER FRANÇOISE, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- DE CHAVIGNY LORNA, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- MANISCALCO MARIE CHRISTINE, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- BEAUBRUN TÉPHANIE, SMS CL.S.A.PARIS.

3^e GROUPE :

- DAGONEAU ISABELLE, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- DUBLANC KATIA, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- TOUZARD LINDA, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- CATALDI MYRIAM, SMS CL.N.A.PARIS.

Liste présentée par UCP – Syndicat des personnels socio-éducatifs et santé :

1^{er} GROUPE :

- DUBOURG CLAUDE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- FLERIAG MARIE-LINE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- CESETTI ANNICK, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- TARAU NICOLE, SMS CL.E.A.PARIS.

2^e GROUPE :

- LECLERC MARIE, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- LENNE-BRETON DOMINIQUE, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- HERVIAUX SYLVIE, SMS CL.S.A.PARIS. ;
- HEBBACHE FARIDA, SMS CL.S.A.PARIS.

3^e GROUPE :

- CORBIN SYLVIE, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- BEAUDUCEL IRMA, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- DESSAINTS ISABELLE, SMS CL.N.A.PARIS. ;
- MAURY NATHALIE, SMS CL.N.A.PARIS.

Liste présentée par UNSA – UNSA CASVP-DASES :

1^{er} GROUPE :

- JOSSELIN LISE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- CESARI MARTINE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- ANNONIER PASCALE, SMS CL.E.A.PARIS. ;
- MAZELLE GIL, SMS CL.E.A.PARIS.

COMMISSION n° 029 :

Liste présentée par CFDT :

1^{er} GROUPE :

- BAKOUZOU MIREILLE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- BONNIOT DE RUISSELET ELLEN, ASE PPAL A.PARIS. ;
- BOVILLE OLIVIER, ASE PPAL A.PARIS. ;
- JOUVENOT-ROY CLAIRE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- GEFFROY ELÉONORE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- ROZ FATIHA ASE, PPAL A.PARIS.

2^e GROUPE :

- BENHAMIDA SAMIRA, ASE ADM.PARIS. ;
- HARNOIS CINDY, ASE ADM.PARIS. ;
- GUYOLLOT NATHALIE, ASE ADM.PARIS. ;
- MARTEL LAËTITIA, ASE ADM.PARIS.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- GRILLET CHRISTELLE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- PARDOS THOMAS, ASE PPAL A.PARIS. ;
- ZBINDEN LÉONIE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- RAYMOND SANDRA, ASE PPAL A.PARIS. ;
- YOUNG MARGUERITE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- HAFFAF-MESSAOUDEN HALIMA, ASE PPAL A.PARIS.

2^e GROUPE :

- LE JAOUAN GWENNOLA, ASE ADM.PARIS. ;
- LAVENTURE LEILA, ASE ADM.PARIS. ;
- HADDAD NORA, ASE ADM.PARIS. ;
- DI GIANNANTONIO VANESSA, ASE ADM.PARIS.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- BAUMGARTNER VALÉRIE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- DORE SANDRINE ASE, PPAL A.PARIS. ;
- LELLOUCHE DEBORAH, ASE PPAL A.PARIS. ;
- PRESTAVOINE FRANÇOIS, ASE PPAL A.PARIS. ;
- AIDARA-YATTABARRY FATOU, ASE PPAL A.PARIS. ;
- FEVRIER CHRISTINE, ASE PPAL A.PARIS.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- PINTADO EMILIE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- MERAT INGRID, ASE PPAL A.PARIS. ;
- SERRAT MANUELLA, ASE PPAL A.PARIS. ;
- HIBERNIE LAETITIA, ASE PPAL A.PARIS. ;
- AZAVANT ISABELLE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- ROUSSET MONIQUE, ASE PPAL A.PARIS.

2^e GROUPE :

- PARROT SÉVERINE, ASE ADM.PARIS. ;
- OUIN ELISA, ASE ADM.PARIS. ;
- BAKHTIARI HÉLÈNE, ASE ADM.PARIS. ;
- LANG ROMAIN, ASE ADM.PARIS.

Liste présentée par UCP – Syndicat des personnels socio-éducatifs et santé :**1^{er} GROUPE :**

- JOSEPHINE KAREN, ASE PPAL A.PARIS. ;
- MORISSET MARIE-LAURE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- THOREZ-BENVENISTE CAROLE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- PEREZ MATTHIEU, ASE PPAL A.PARIS. ;
- ETCHETO SONIA, ASE PPAL A.PARIS. ;
- QUATREMAIN SOPHIE, ASE PPAL A.PARIS.

2^e GROUPE :

- BRUNEAU MARINE, ASE ADM.PARIS. ;
- GARRIGUES HÉLÈNE, ASE ADM.PARIS. ;
- DAVEINE VÉRONIQUE, ASE ADM.PARIS. ;
- MIGNOT EMELINE, ASE ADM.PARIS.

Liste présentée par UNSA – UNSA CASVP-DASES :**1^{er} GROUPE :**

- SALL KHADY, ASE PPAL A.PARIS. ;
- DAUPHIN MATHILDE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- SOSSO NDOUME ROSE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- MAS BONAVENTURE BRIGITTE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- ALLIETTA LUCIE, ASE PPAL A.PARIS. ;
- EYAMBA-AJEBO CRISTILLA, ASE PPAL A.PARIS.

2^e GROUPE :

- LUHEMBUE NATHALIE, ASE ADM.PARIS. ;
- APPAVOU-DUBOIS NATHALIE, ASE ADM.PARIS. ;
- PIERRE-LEANDRE DENISE, ASE ADM.PARIS. ;
- MARCET MANUEL, ASE ADM.PARIS.

COMMISSION n° 030 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- JEANNIN MARIE-PIERRE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- CHENAFI MAMA, AUX. PUERICULT. P1 ;
- OLESZKIEWICZ CHRISTINE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- RAMEAU FRANÇOISE, AUX. PUERICULT. P1.

2^e GROUPE :

- BONNET CARLA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- LAMBIN AURÉLIE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- LAI ANAÏS, AUX. PUERICULT. P2 ;
- MAHIEU AURÉLIE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- RAMASSAMY SANDRO, AUX. PUERICULT. P2 ;
- MARLET AURÉLIE, AUX. PUERICULT. P2.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- MATTHEY-JEANTET MICHÈLE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- ROUSSEAU GÉRALDINE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- COSTES MARIE-HÉLÈNE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- LEVEAU MARIE-ODILE, AUX. PUERICULT. P1.

2^e GROUPE :

- GUSTAVE ELODIE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- THOIRON SANDRINE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- JAHAN LILIANE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- DANINTHE ALINE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- FUENTES ALDAMA NURISBEL, AUX. PUERICULT. P2 ;
- GOTOAS DOUATHÉE, AUX. PUERICULT. P2.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- DERVAL CHRISTINE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- FERNANDES-CAMACHO NUNZIA, AUX. PUERICULT. P1 ;
- KLARMAN CÉLINE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- BOUGHRIET STÉPHANIE, AUX. PUERICULT. P1.

2^e GROUPE :

- PETIT PATRICIA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- LOPES ROTH SANDRA-MARIA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- BUTTIGIEG STÉPHANIE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- RODER LUCIA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- COLETA COLOMBA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- AZZOUZ RHANIA, AUX. PUERICULT. P2.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- PINGUET VÉRONIQUE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- CARTAGE ANICK, AUX. PUERICULT. P1 ;
- MERI MARIE-CHRISTINE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- DUCROT VÉRONIQUE, AUX. PUERICULT. P1.

2^e GROUPE :

- LADJAL KHEIRA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- BEN MOHAMED CHRISTELLE, AUX. PUERICULT. P2 ;

- BARDY LAETITIA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- THORON ELODIE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- GUILLIOT NATHALIE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- LEMPEREUR DE GUERNY ANNE-SOPHIE, AUX. PUERICULT. P2.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :

1^{er} GROUPE :

- FLEURY MARTINE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- OLIMPA JOCELYNE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- GOADELOT CAROLE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- LENGLET SOPHIE, AUX. PUERICULT. P1.

2^e GROUPE :

- HUET DARRIEULAT VIRGINIE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- BOURREL ADELIN, AUX. PUERICULT. P2 ;
- ZIANI AÏCHA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- DA SILVA MARINA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- LAMBERT NATHALIE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- QUEFFELEC LAURE, AUX. PUERICULT. P2.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :

1^{er} GROUPE :

- THORAILLIER VÉRONIQUE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- DE LARMINAT EMMANUEL, AUX. PUERICULT. P1 ;
- FAUVEL VOISINE VÉRONIQUE, AUX. PUERICULT. P1 ;
- POSSEME MARCELLE, AUX. PUERICULT. P1.

2^e GROUPE :

- PELAGE NICAISE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- LEGRIX JOCELYNE, AUX. PUERICULT. P2 ;
- EL MAATOUK FOUZIA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- DUPUIS SABAH, AUX. PUERICULT. P2 ;
- DEROUET PAMELA, AUX. PUERICULT. P2 ;
- LEMAN BÉATRICE, AUX. PUERICULT. P2.

COMMISSION n° 031 :

Liste présentée par CFDT :

1^{er} GROUPE :

- DEMARE CARINE, ATEPE PPAL. 1CL ;
- JOSEPH-MATHIEU, JULIE ATEPE PPAL. 1CL ;
- CONSTANT MARYLINE, ATEPE PPAL. 1CL ;
- SIAR TITECA MARINA, ATEPE PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- BOUSSETTA NADÉRA, ATEPE PPAL. 2CL ;
- BOULER SIGRID, ATEPE PPAL. 2CL ;
- BORVAL MARIE-CLAIRE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- LETICEE NATHALIE, ATEPE PPAL. 2CL.

3^e GROUPE :

- HAESSLER FRIDA, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- GREGOIRE FRÉDÉRIC, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- TRAORE BADIHALLO, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- LENOX CÉLIA, ATEPE 1ERE CLASSE.

Liste présentée par CFTC :

1^{er} GROUPE :

- TETOI MARLÈNE, ATEPE PPAL. 1CL ;
- BRIQUET PATRICIA, ATEPE PPAL. 1CL ;
- GUILLEMIN MARIA, ATEPE PPAL. 1CL ;
- MARTIN SYLVIANE, ATEPE PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- FILIPPI FABIENNE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- LECOMTE CHRISTINE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- ARDES LILIANE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- SAID ALI MZE ZAINABA, ATEPE PPAL. 2CL.

3^e GROUPE :

- HIPPOCRATE ERIKA, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- CHASSELAT OLIVIER, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- DION MÉLANIE, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- THEOPHILE LYDIA, ATEPE 1ERE CLASSE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

1^{er} GROUPE :

- GUILLAUME CONSTANCE, ATEPE PPAL. 1CL ;
- ADIGO CAROLINE, ATEPE PPAL. 1CL ;
- KODJO PATRICIA, ATEPE PPAL. 1CL ;
- MARIE JOSEPH JOCELYNE, ATEPE PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- DARBON CATHERINE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- LONGHITANO VALÉRIE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- COMBROUZE CÉLINE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- SIMIONECK FÉLI, ATEPE PPAL. 2CL.

3^e GROUPE :

- ROSCO MYRTHA, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- DRAME DIAGUILLY, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- JEAN LUCRÈCE, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- BELBACHIR SOPHIA, ATEPE 1ERE CLASSE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

2^e GROUPE :

- PERRUCHAUT DANIELLE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- FRENEAU MARIE ANDRÉE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- RUH PATRICIA, ATEPE PPAL. 2CL ;
- LAMBIN ZOHRA, ATEPE PPAL. 2CL.

3^e GROUPE :

- BELAIR LISETTE, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- RODAP EMMANUELLE, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- KALLO TIGUIDANKÉ, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- OLIVIER DELPHINE, ATEPE 1ERE CLASSE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :

2^e GROUPE :

- BOUJROUF ALI, ATEPE PPAL. 2CL ;
- DELPORTE MIREILLE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- JEAN-MARIE MICHELINE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- JOUGLINEU DOMINIQUE, ATEPE PPAL. 2CL.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :

1^{er} GROUPE :

- DU BOISTESSELIN FABIENNE, ATEPE PPAL. 1CL ;
- BARRET KRYSIA, ATEPE PPAL. 1CL ;
- CHAMBERTIN DIANA, ATEPE PPAL. 1CL ;
- ALI ZALIHATA, ATEPE PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- PIERRE ZIANA, ATEPE PPAL. 2CL ;
- GANA MALIKA, ATEPE PPAL. 2CL ;
- LAZOOORE JULIE, ATEPE PPAL. 2CL ;
- KHELADI DJAMILA, ATEPE PPAL. 2CL.

3^e GROUPE :

- LOUIS JERNING ATEPE, 1ERE CLASSE ;
- LORSOLD MARIE-FRANCINE, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- MAROLANY JONATHAN, ATEPE 1ERE CLASSE ;
- PSARROS CHRISTINE, ATEPE 1ERE CLASSE.

COMMISSION n° 032 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- DUROS DIDIER, INSP CH SECUR. 1CL ;
- MAURIN CHRISTIAN, INSP CH SECUR. 1CL ;
- DE BACCO SEBASTIEN, INSP CH SECUR. 1CL ;
- BISTOLFI FRANCK, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- NICOLAZO THIERRY, INSP CH SECUR. 2CL ;
- GIBELLO-SACCO MARIE-JULIETTE, INSP CH SECUR. 2CL ;
- RADOVIC SACHA, INSP CH SECUR. 2CL ;
- LAHBIBI ALI, INSP CH SECUR. 2CL.

Liste présentée par CFE / CGC – Convergence Sécurité municipale :**1^{er} GROUPE :**

- DELORMEL JEAN-LOUIS, INSP CH SECUR. 1CL ;
- VILMINOT JEAN-FRANCOIS, INSP CH SECUR. 1CL ;
- CALLEGARI CHRISTOPHE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- KOBON YAPO JEAN-LUC, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- ELIETTE OLIVIER, INSP CH SECUR. 2CL ;
- CASSUBIE SOPHIE, INSP CH SECUR. 2CL ;
- BEYLOUNEH BASSAM, INSP CH SECUR. 2CL ;
- RYCKX JEAN CHARLES, INSP CH SECUR. 2CL.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- ATLAN OLIVIER, INSP CH SECUR. 1CL ;
- HUYET JOËLLE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- YOUSFI SALEM, INSP CH SECUR. 1CL ;
- DAYEZ ALAIN, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- BOA NARCISSE, INSP CH SECUR. 2CL ;
- MOKHTARI AKIM, INSP CH SECUR. 2CL ;
- SMAIL STÉPHANE, INSP CH SECUR. 2CL ;
- DALLAOUI SIFDINE, INSP CH SECUR. 2CL.

Liste présentée par CGT – ASPS :**1^{er} GROUPE :**

- CITA JEAN, INSP CH SECUR. 1CL ;
- LAFORE ELISABETH, INSP CH SECUR. 1CL ;
- GEORGES FERNAND, INSP CH SECUR. 1CL ;
- LAMARI YANICK, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- FREMONT FREDERIC, INSP CH SECUR. 2CL ;
- SOW DJIBRLY, INSP CH SECUR. 2CL ;
- DUBOUSQUET FRED, INSP CH SECUR. 2CL ;
- CAMARA ISMAËL, INSP CH SECUR. 2CL.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- REGULUS CHRISTOPHE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- SEYDI HABIB, INSP CH SECUR. 1CL ;
- VALLADE THIERRY, INSP CH SECUR. 1CL ;
- BOURGEAULT PATRICE, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- FALL MEISSA, INSP CH SECUR. 2CL ;
- BEL HADJ MALIK, INSP CH SECUR. 2CL ;
- BACCON LUCILE, INSP CH SECUR. 2CL ;
- DIALLO ABDOULAYE, INSP CH SECUR. 2CL.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :**1^{er} GROUPE :**

- THOBOR CHANTALE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- BOUZOUBAA AZZEDDINE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- SEREFIO EDOUARD, INSP CH SECUR. 1CL ;
- GOURDIN PASCAL, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- HABBOUB ABDELOUAHED, INSP CH SECUR. 2CL ;
- ES-SOUDAIKI ABDERRAZAK, INSP CH SECUR. 2CL ;
- NIANGBA OLLIA, INSP CH SECUR. 2CL ;
- TRESFIELD JEAN-MARC, INSP CH SECUR. 2CL.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- MENADJE MARIE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- SANGANA JEAN CLAUDE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- MANGA ANTOINE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- YATTE AUBIN, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- BANGMBE DENIS, INSP CH SECUR. 2CL ;
- KANCEL JEAN-LUC, INSP CH SECUR. 2CL ;
- MOUFTI MOHAMMED, INSP CH SECUR. 2CL ;
- THOMAS YANNICK, INSP CH SECUR. 2CL.

Liste présentée par UCP – Syndicat des personnels de prévention, de protection et de proximité :**1^{er} GROUPE :**

- LAVRAT ALEXIS, INSP CH SECUR. 1CL ;
- MARGARITAKIS HÉLÈNE, INSP CH SECUR. 1CL ;
- MASSENGO ARMAND, INSP CH SECUR. 1CL ;
- PRIOVILLE PHILIPPE, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- BOURA TONY, INSP CH SECUR. 2CL ;
- DOUBA PAUL, INSP CH SECUR. 2CL ;
- PUIL ERWAN, INSP CH SECUR. 2CL ;
- LANGE ARSENE, INSP CH SECUR. 2CL.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- HOAREAU ALAIN, INSP CH SECUR. 1CL ;
- PIERRE DENIS, INSP CH SECUR. 1CL ;
- CAMART ERIC, INSP CH SECUR. 1CL ;
- JEAN-MARIE MICHEL, INSP CH SECUR. 1CL.

2^e GROUPE :

- TITOUS AHMED, INSP CH SECUR. 2CL ;
- LEULY VALERY, INSP CH SECUR. 2CL ;
- BENHASSEN SALLHA, INSP CH SECUR. 2CL ;
- MALECKI PATRICK, INSP CH SECUR. 2CL.

COMMISSION n° 033 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- ESLAULT FRANCK, AGT LOGIST GLE P1 ;
- FONROSE DOMINIQUE, AGT LOGIST GLE P1.

2^e GROUPE :

- FIOLET JEAN-MICHEL, AGT LOGIST GLE P2 ;
- CROCHET MARIA, AGT LOGIST GLE P2 ;
- CLAIS-COLOT RENÉ, AGT LOGIST GLE P2 ;
- HOAREAU LOUIS, AGT LOGIST GLE P2.

3^e GROUPE :

- BAKARY CAMARA, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- M'SABI ARBOUCHE, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- MHADJOU SUBIRA, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- LAUGA RÉGIS, AGT LOGIST GLE 1CL.

Liste présentée par CFTC :

2^e GROUPE :

- ALFER JOHNNY, AGT LOGIST GLE P2 ;
- FARDEAU ANNE, AGT LOGIST GLE P2 ;
- LUGASSY PATRICK, AGT LOGIST GLE P2 ;
- HURET MICHEL, AGT LOGIST GLE P2.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

1^{er} GROUPE :

- CHAMINADE THIERRY, AGT LOGIST GLE P1 ;
- MOURGUES ERIC, AGT LOGIST GLE P1.

2^e GROUPE :

- AJARDI DOMINIQUE, AGT LOGIST GLE P2 ;
- LORMEAU ANNIE, AGT LOGIST GLE P2 ;
- SELLAM BERTHE, AGT LOGIST GLE P2 ;
- LONCHAMBON EMMANUEL, AGT LOGIST GLE P2.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :

1^{er} GROUPE :

- BOLABWE FAUSTIN, AGT LOGIST GLE P1 ;
- BASKARA NIDUVAL, AGT LOGIST GLE P1.

2^e GROUPE :

- COULON THIERRY, AGT LOGIST GLE P2 ;
- ZIRI MARC, AGT LOGIST GLE P2 ;
- LANDEE JEROME, AGT LOGIST GLE P2 ;
- BELATRECHE KHOULA, AGT LOGIST GLE P2.

3^e GROUPE :

- MOUSSA MARIAMOU, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- GARNIER BRIGITTE, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- LAKROUM NASSERA, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- EUPHROSINE JOSIANE, AGT LOGIST GLE 1CL.

Liste présentée par UCP – Syndicat des agents de logistique générale :

1^{er} GROUPE :

- VITAL PATRICIA, AGT LOGIST GLE P1 ;
- AANGUER MOHAMED, AGT LOGIST GLE P1.

2^e GROUPE :

- RASQUIER GILLES MAURICE, AGT LOGIST GLE P2 ;
- KUETE JOU SAMUEL CLIFF, AGT LOGIST GLE P2 ;
- CHAMAYOU JEAN-PIERRE, AGT LOGIST GLE P2 ;
- BOSQUI REGINE, AGT LOGIST GLE P2.

3^e GROUPE :

- ALI CAROLINE, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- ABDOU SOILIH HASSANI, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- JOURNO JAMES, AGT LOGIST GLE 1CL ;
- LUIT CLAUDINE, AGT LOGIST GLE 1CL.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :

2^e GROUPE :

- JANGAL CHRISTINE, AGT LOGIST GLE P2 ;
- IMAMOU ABDILLAHI, AGT LOGIST GLE P2 ;
- SAANDI MARIE LUCILE, AGT LOGIST GLE P2 ;
- TAMAZOUNT JOSEPH, AGT LOGIST GLE P2.

COMMISSION n° 034 :

Liste présentée par CFDT :

1^{er} GROUPE :

- FOFANA MAHAMANE, AGT AC SURVEIL P1 ;
- ARCHIMEDE OLIVIER, AGT AC SURVEIL P1 ;
- NGIMBI MAMBU, AGT AC SURVEIL P1 ;
- HALFANE IBRAHIM, AGT AC SURVEIL P1.

2^e GROUPE :

- COURCHINOUX-CAVALIE MAUD, AGT AC SURVEIL P2 ;
- DELORY BERTRAND, AGT AC SURVEIL P2 ;
- ZENON DANIEL, AGT AC SURVEIL P2 ;
- FOUCHARD PATRICK, AGT AC SURVEIL P2.

3^e GROUPE :

- ACCUS JOHANNA, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- SYLLA MBEMBA, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- MARCEL CHRISTIAN, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- ABDOU MARIAMA, AGT AC SURVEIL. 1CL.

Liste présentée par CFE / CGC – Convergence Sécurité municipale :

2^e GROUPE :

- OUIDIR TONY, AGT AC SURVEIL P2 ;
- KONTE YOUSOUF, AGT AC SURVEIL P2 ;
- MOHAMED ELWAHYD ANZÉRATE, AGT AC SURVEIL P2 ;
- ABDELMALEK NASREDDINE, AGT AC SURVEIL P2.

Liste présentée par CFTC :

2^e GROUPE :

- LOUVET FRANCK, AGT AC SURVEIL P2 ;
- AURAY VÉRONIQUE, AGT AC SURVEIL P2 ;
- GRILLON SABRINA, AGT AC SURVEIL P2 ;
- GNANDA IGNACE, AGT AC SURVEIL P2.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

1^{er} GROUPE :

- GARAULT PATRICK, AGT AC SURVEIL P1 ;
- OHMAK KHEDIDJA, AGT AC SURVEIL P1 ;
- GALLIEN ISABELLE, AGT AC SURVEIL P1 ;
- CHANTEUR VICTOIRE, AGT AC SURVEIL P1.

2^e GROUPE :

- LAMAIRE THIERRY, AGT AC SURVEIL P2 ;
- BILON JULES, AGT AC SURVEIL P2 ;
- FUXJUS PATRICE, AGT AC SURVEIL P2 ;
- GOVINDIN CHRISTOPHE, AGT AC SURVEIL P2.

3^e GROUPE :

- BAKA ABDELLATIF, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- MONOT YANNICK, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- LACOUR BELLIE, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- THIAM BABOYE, AGT AC SURVEIL. 1CL.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

1^{er} GROUPE :

- DEGBOE RENÉ, AGT AC SURVEIL P1 ;
- VOGEL MAPHYRA, AGT AC SURVEIL P1 ;
- MULTERER EMILE, AGT AC SURVEIL P1 ;
- LAZAAR NOUREDDINE, AGT AC SURVEIL P1.

2° GROUPE :

- MASTOURA ZAÏER, AGT AC SURVEIL P2 ;
- AHAMED M'ZE MOHAMED, AGT AC SURVEIL P2 ;
- COTREBIL CHARLES, AGT AC SURVEIL P2 ;
- MATANZALA BOYER MARIE THERESE, AGT AC SURVEIL P2.

3° GROUPE :

- LITIM JAMILA, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- FARJALLAH HALIM, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- SY SILIMA, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- KOUYATE MATENIN, AGT AC SURVEIL. 1CL.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

2° GROUPE :

- BELLECHASSE DAVID, AGT AC SURVEIL P2 ;
- CAUDRON HENRI, AGT AC SURVEIL P2 ;
- CAUET NICOLAS, AGT AC SURVEIL P2 ;
- BIKOUMOU ELEONORE, AGT AC SURVEIL P2.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :

1^{er} GROUPE :

- QUIGNON STEPHANE, AGT AC SURVEIL P1 ;
- ABDOULBAKI MOHAMED, AGT AC SURVEIL P1 ;
- DALMAT FRANLETTE, AGT AC SURVEIL P1 ;
- BELIN FREDERIQUE, AGT AC SURVEIL P1.

2° GROUPE :

- DIARRA OUSSEYNI, AGT AC SURVEIL P2 ;
- HOCINE HACINE, AGT AC SURVEIL P2 ;
- KUMAKO BLEWU PHILIPPE, AGT AC SURVEIL P2 ;
- BARTHEL ALINE, AGT AC SURVEIL P2.

3° GROUPE :

- BELBACHIR NORDDINE, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- DJENNANE AMAR, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- KONATE DAOUDA, AGT AC SURVEIL. 1CL ;
- DIAKHITE AÏSSATOU, AGT AC SURVEIL. 1CL.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :

1^{er} GROUPE :

- ROYER CLAUDE, AGT AC SURVEIL P1 ;
- CASTELLA OLIVIER, AGT AC SURVEIL P1 ;
- ZELTER MONIQUE, AGT AC SURVEIL P1 ;
- CHOULI NADINE, AGT AC SURVEIL P1.

2° GROUPE :

- SEVEYRAT THIERRY, AGT AC SURVEIL P2 ;
- DURIX FABRICE, AGT AC SURVEIL P2 ;
- CHATELAIN PASCAL, AGT AC SURVEIL P2 ;
- AIT-SI-ALI KARIM, AGT AC SURVEIL P2.

COMMISSION n° 035 :

Liste présentée par CFDT :

1^{er} GROUPE :

- LABEJOT LOUISE, ATEC PPAL. 1CL ;
- GLOMBARD GERMAINE, ATEC PPAL. 1CL ;
- GASSAMA DIAHOUMBA, ATEC PPAL. 1CL ;
- EDWIGE ANNICK, ATEC PPAL. 1CL.

2° GROUPE :

- BOURRINET GINETTE, ATEC PPAL. 2CL ;
- DOMERGE LUCETTE, ATEC PPAL. 2CL ;
- PEYROUSE DANNY, ATEC PPAL. 2CL ;

- KIBIR RUFFIN, ATEC PPAL. 2CL ;
- FAUTRAI AUGUSTA, ATEC PPAL. 2CL ;
- LOSANGE LILIANE, ATEC PPAL. 2CL.

3° GROUPE :

- EL FANIDI RACHIDA, ATEC 1ERE CLASSE ;
- CAMARA MARIAMA, ATEC 1ERE CLASSE ;
- BOUABSA EVA, ATEC 1ERE CLASSE ;
- MOULIN STEVE, ATEC 1ERE CLASSE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

1^{er} GROUPE :

- DAPVRIL SANDRA, ATEC PPAL. 1CL ;
- NORDIN JACQUELINE, ATEC PPAL. 1CL ;
- GRILLOT CORINNE, ATEC PPAL. 1CL ;
- VERGER YVETTE, ATEC PPAL. 1CL.

2° GROUPE :

- BARBESOLLE SYLVIE, ATEC PPAL. 2CL ;
- EDMOND DENISE, ATEC PPAL. 2CL ;
- BLASCO PATRICIA, ATEC PPAL. 2CL ;
- LATIFI SOUMIA, ATEC PPAL. 2CL ;
- N'DIAYE MAIMOUNA, ATEC PPAL. 2CL ;
- HERBERT BLANDINE, ATEC PPAL. 2CL.

3° GROUPE :

- ROUSSET SADIA JOCELYNE, ATEC 1ERE CLASSE ;
- TESOR ROMAIN, ATEC 1ERE CLASSE ;
- TAVARES DA VEIGA ALDINA, ATEC 1ERE CLASSE ;
- MERCIER SYLVIE, ATEC 1ERE CLASSE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

1^{er} GROUPE :

- NOUVELLE CHRISTINE, ATEC PPAL. 1CL ;
- RUCH NADINE, ATEC PPAL. 1CL ;
- BAUDET NATHALIE, ATEC PPAL. 1CL ;
- AMALIR MARIE-JULIANE, ATEC PPAL. 1CL.

2° GROUPE :

- LESUPERBE MARIE-CÉLINE, ATEC PPAL. 2CL ;
- DALPHRASE ODETTE, ATEC PPAL. 2CL ;
- KEHILA DALIDA, ATEC PPAL. 2CL ;
- ABDERRAHMANE DALILA, ATEC PPAL. 2CL ;
- DARDOUR FATMA, ATEC PPAL. 2CL ;
- NEPAUL SOPHIE, ATEC PPAL. 2CL.

3° GROUPE :

- LECAT JOËLLE, ATEC 1ERE CLASSE ;
- LECAT VIRGINIE, ATEC 1ERE CLASSE ;
- CLERGEON FATIHA, ATEC 1ERE CLASSE ;
- ABDEL GHANI MAGDY, ATEC 1ERE CLASSE.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

1^{er} GROUPE :

- CAIUS MARIE-FRANCE, ATEC PPAL. 1CL ;
- JEAN BAPTISTE MARIE-ELISE, ATEC PPAL. 1CL ;
- PELMAR PARFELIE, ATEC PPAL. 1CL ;
- NOLBAS SONIA, ATEC PPAL. 1CL.

2° GROUPE :

- REGULIER JOSETTE, ATEC PPAL. 2CL ;
- ROYER SEXAGESIME, ATEC PPAL. 2CL ;
- KINDEUR JOCELYN, ATEC PPAL. 2CL ;
- Cisse ZUZANA, ATEC PPAL. 2CL ;
- MARTINON MARYSE, ATEC PPAL. 2CL ;
- GAYDU STANISE, ATEC PPAL. 2CL.

3^e GROUPE :

- MORLOT LOUIS, ATEC 1ERE CLASSE ;
- SADAOUI WOURDA, ATEC 1ERE CLASSE ;
- LABONNE PAULETTE, ATEC 1ERE CLASSE ;
- LABETH STELLA, ATEC 1ERE CLASSE.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**2^e GROUPE :**

- BRICE BÉATRICE, ATEC PPAL. 2CL ;
- BELKHIR LILIA, ATEC PPAL. 2CL ;
- ABLONDI MONIQUE, ATEC PPAL. 2CL ;
- PARREIRA DIDIA, ATEC PPAL. 2CL ;
- VILAR THIERRY, ATEC PPAL. 2CL ;
- BARGUILLET VÉRONIQUE, ATEC PPAL. 2CL.

3^e GROUPE :

- HERRENO QUIROGA DEAMAR, ATEC 1ERE CLASSE ;
- BARBA JENNIFER, ATEC 1ERE CLASSE ;
- LOUIJEAN JESULA, ATEC 1ERE CLASSE ;
- RAJOELINA ANDRIANTSILAVO, FREDERIKA ATEC 1ERE CLASSE.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- VERHULLE CORINNE, ATEC PPAL. 1CL ;
- BRUNELLE MARIA, ATEC PPAL. 1CL ;
- CLERIMA ELIANE, ATEC PPAL. 1CL ;
- JOURON LYDIA, ATEC PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- LADREZEAU DOROTHÉE, ATEC PPAL. 2CL ;
- MANSEUR ASSIA, ATEC PPAL. 2CL ;
- SOURIE CORINNE, ATEC PPAL. 2CL ;
- KAUSIM RASSOOL, ATEC PPAL. 2CL ;
- COLAS LAURENCE, ATEC PPAL. 2CL ;
- TOBDJI OUARDIA, ATEC PPAL. 2CL.

3^e GROUPE :

- MUSTO VINCENT, ATEC 1ERE CLASSE ;
- BIZET ELODIE, ATEC 1ERE CLASSE ;
- DJENATI DANIELLE, ATEC 1ERE CLASSE ;
- AREND NICOLE, ATEC 1ERE CLASSE.

COMMISSION n° 036 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- EDWIGE ANNICK, ASEM PPAL. 1CL ;
- BRAMOND GENEVIÈVE, ASEM PPAL. 1CL ;
- PHARAM CÉLIANTHE, ASEM PPAL. 1CL ;
- ALBERT SOPHIE, ASEM PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- ACCUS MARIE-LINE, ASEM PPAL. 2CL ;
- MZE RIAMA, ASEM PPAL. 2CL ;
- OUALI HAYETTE, ASEM PPAL. 2CL ;
- MARY AUDREY, ASEM PPAL. 2CL ;
- HANTAT CHÉRIFA, ASEM PPAL. 2CL ;
- BENKERROUM NADIA, ASEM PPAL. 2CL.

Liste présentée par CFTC :**2^e GROUPE :**

- YERBE MARIE-PIERRE, ASEM PPAL. 2CL ;
- AUGUSTO BONIN MARIE-LAURE, ASEM PPAL. 2CL ;
- FERREIRA DIAS CUADRADO MARIA-CARMEN, ASEM PPAL. 2CL ;

- DESVARIEUX ROSE-MARIE, ASEM PPAL. 2CL ;
- THELINEAU SANDRA, ASEM PPAL. 2CL ;
- LOUIS VENISE, ASEM PPAL. 2CL.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- LAIZET FREDERIQUE, ASEM PPAL. 1CL ;
- SANCHEZ LILIANE, ASEM PPAL. 1CL ;
- BATAILLE YASMINA, ASEM PPAL. 1CL ;
- PIERRE NICOLE, ASEM PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- BIQUE BEATRICE, ASEM PPAL. 2CL ;
- SIMON CHRISTELLE, ASEM PPAL. 2CL ;
- VERDIER KAREN, ASEM PPAL. 2CL ;
- BARON KARINE, ASEM PPAL. 2CL ;
- BENSLIMANE MALIKA, ASEM PPAL. 2CL ;
- GASPARD KELLY, ASEM PPAL. 2CL.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- JACQUET ODILE, ASEM PPAL. 1CL ;
- VILLEBONET VÉRONIQUE, ASEM PPAL. 1CL ;
- MALKI LILA, ASEM PPAL. 1CL ;
- GACE RAYMONDE MARIE, ASEM PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- BINTODI ANNIE, ASEM PPAL. 2CL ;
- PIEDFERT MARIE-FLORENCE, ASEM PPAL. 2CL ;
- RENARD NICOLE, ASEM PPAL. 2CL ;
- OHO KINGUE VICTORINE, ASEM PPAL. 2CL ;
- VAINQUEUR SUZY, ASEM PPAL. 2CL ;
- PEPHILY ALEXANDRE, ASEM PPAL. 2CL.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :**1^{er} GROUPE :**

- CHRISTOPHE CATHERINE, ASEM PPAL. 1CL ;
- DANICAN GAETANE, ASEM PPAL. 1CL ;
- FOURN BERNICE, ASEM PPAL. 1CL ;
- PIRBAKAS MARIETTE, ASEM PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- SEI ADELAIDE, ASEM PPAL. 2CL ;
- URSULE LYDIA, ASEM PPAL. 2CL ;
- LÉBOUCHE CHANDRA, ASEM PPAL. 2CL ;
- AKA AMENAN VIRGINIE, ASEM PPAL. 2CL ;
- BABA-AISSA NFISSA, ASEM PPAL. 2CL ;
- N'GUESSAN OBROU, ASEM PPAL. 2CL.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- ELIMORT HENRIETTE JULIE, ASEM PPAL. 1CL ;
- REMIR MARIE FRANCE, ASEM PPAL. 1CL ;
- BENEDIZ BERTHE, ASEM PPAL. 1CL ;
- DORCENT MONNA, ASEM PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- TRIPOT DOMINIQUE, ASEM PPAL. 2CL ;
- CAMARA CATHY, ASEM PPAL. 2CL ;
- GISCON-LABEAU MARIE CHRISTINE, ASEM PPAL. 2CL ;
- CLEONIS DIANA, ASEM PPAL. 2CL ;
- AKA WOLLO, ASEM PPAL. 2CL ;
- DIEME AMINATA, ASEM PPAL. 2CL.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- LEPAGE DENISE, ASEM PPAL. 1CL ;
- ZOUMANDJI MELANIE, ASEM PPAL. 1CL ;
- GELINAUD ISABELLE, ASEM PPAL. 1CL ;
- LABAT DOMINIQUE, ASEM PPAL. 1CL.

2^e GROUPE :

- AMON ANNE-MARIE, ASEM PPAL. 2CL ;
- GOSSE HÉLÈNE, ASEM PPAL. 2CL ;
- DRAGIN ROSELINE, ASEM PPAL. 2CL ;
- N'GUESSAN XENIA, ASEM PPAL. 2CL ;
- BELKIYAL HAKIMA, ASEM PPAL. 2CL ;
- ZABATT NATHALINE, ASEM PPAL. 2CL.

COMMISSION n° 037 :Liste présentée par CFDT :**2^e GROUPE :**

- BELOEIL ARNAUD, TECH SUPERIEUR PPL ;
- LUCAS BETTY, TECH SUPERIEUR PPL ;
- FREMONT FRÉDÉRIC, TECH SUPERIEUR PPL ;
- GELEBART OLIVIER, TECH SUPERIEUR PPL.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- FERLICOT VINCENT, TECH SUP EN CHEF ;
- DUFRICHE FABIEN, TECH SUP EN CHEF ;
- PLAZANET DANIEL, TECH SUP EN CHEF ;
- MOISSENET CÉCILE, TECH SUP EN CHEF.

2^e GROUPE :

- LIARD MARION, TECH SUPERIEUR PPL ;
- BENTO AFONSO BENJAMIN, TECH SUPERIEUR PPL ;
- GAY OLIVIER, TECH SUPERIEUR PPL ;
- HUET MURIEL, TECH SUPERIEUR PPL.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- GARRET OLIVIER, TECH SUP EN CHEF ;
- CHOIN FRÉDÉRIC, TECH SUP EN CHEF ;
- VITU CHRISTOPHE, TECH SUP EN CHEF ;
- ADNANE MARTINE, TECH SUP EN CHEF.

2^e GROUPE :

- DHENNEQUIN PASCAL, TECH SUPERIEUR PPL ;
- LEBLANC ALAIN, TECH SUPERIEUR PPL ;
- BREUIL COMBELLES NATHALIE, TECH SUPERIEUR PPL ;
- GOURDOL LAURICA, TECH SUPERIEUR PPL.

3^e GROUPE :

- BEDU DOMINIQUE, TECHNICIEN SUP ;
- VASQUES JULIO, TECHNICIEN SUP ;
- KALI MICHELLE, TECHNICIEN SUP ;
- MOREAU GUY, TECHNICIEN SUP.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- URHE LOUIS, TECH SUP EN CHEF ;
- LE MEILLEUR ISABELLE, TECH SUP EN CHEF ;
- ZAAFRANE OIFER, TECH SUP EN CHEF ;
- HERVIOU VIVIANE, TECH SUP EN CHEF.

2^e GROUPE :

- SOUMARE MAHAMADOU, TECH SUPERIEUR PPL ;
- LE BEHEREC GAEL, TECH SUPERIEUR PPL ;
- MATHERON MARJORIE, TECH SUPERIEUR PPL ;
- BONIN GUILLAUME, TECH SUPERIEUR PPL.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- CARRIERE DAMIEN, TECH SUP EN CHEF ;
- FERAL VICIANA SYLVIE, TECH SUP EN CHEF ;
- DAMONT ISABELLE, TECH SUP EN CHEF ;
- BEAULANDE YVES, TECH SUP EN CHEF.

Liste présentée par UCP – Syndicat des techniciens de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- BORDE ALAIN, TECH SUP EN CHEF ;
- GORGET ALAIN, TECH SUP EN CHEF ;
- DUMONT BENOIT, TECH SUP EN CHEF ;
- PIZZALI ALEXANDRA, TECH SUP EN CHEF.

2^e GROUPE :

- ROTTIER LAËTITIA, TECH SUPERIEUR PPL ;
- BAILLY CAMILLE, TECH SUPERIEUR PPL ;
- CASTRONOVO DOMINIQUE, TECH SUPERIEUR PPL ;
- DEBIOSSAT CLEO, TECH SUPERIEUR PPL.

3^e GROUPE :

- ENKEL VIRGINIE, TECHNICIEN SUP ;
- SADLI TAHAR, TECHNICIEN SUP ;
- LELLOUCHE CHARLES, TECHNICIEN SUP ;
- GAUTHIER BENJAMIN, TECHNICIEN SUP.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- MALOVITZKY AGNÈS, TECH SUP EN CHEF ;
- CITOVITCH XAVIER, TECH SUP EN CHEF ;
- LEROY JACQUES, TECH SUP EN CHEF ;
- RAMBINAISING JOCELYN, TECH SUP EN CHEF.

2^e GROUPE :

- MORISSON FLORENCE, TECH SUPERIEUR PPL ;
- BONNAUD MAGALI, TECH SUPERIEUR PPL ;
- LOUNIS MOURAD, TECH SUPERIEUR PPL ;
- DOUTRELUIGNE THIERRY, TECH SUPERIEUR PPL.

3^e GROUPE :

- PARPAILLON AURÉLIE, TECHNICIEN SUP ;
- FLOCH SYLVIE, TECHNICIEN SUP ;
- CERUTTI JEAN CHRISTOPHE, TECHNICIEN SUP ;
- BILLET CLAUDE, TECHNICIEN SUP.

COMMISSION n° 038 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- BROCHERIEU LAURENT, AGT SUP.EXPLOIT ;
- SAKHO MAMADOU, AGT SUP.EXPLOIT ;
- LARRUS MARTIN DIDIER, AGT SUP.EXPLOIT ;
- SITRINI ABDELLAAZIZ, AGT SUP.EXPLOIT.

2^e GROUPE :

- FRANCESCHI FRÉDÉRIC, AGENT DE MAITRISE ;
- OV IV-MOR, AGENT DE MAITRISE ;
- LAVAGNA KARINE, AGENT DE MAITRISE ;
- TONAERA JOSEPH, AGENT DE MAITRISE.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- GRANGER THIERRY, AGT SUP.EXPLOIT ;
- HENEAULT OLIVIER, AGT SUP.EXPLOIT ;
- SAFFERS ALHAN, AGT SUP.EXPLOIT ;
- CHATARD SYLVIE, AGT SUP.EXPLOIT.

2^e GROUPE :

- VINCENT THIERRY, AGENT DE MAITRISE ;
- CANY-CANIAN PAUL, AGENT DE MAITRISE ;
- GAREL GILLES, AGENT DE MAITRISE ;
- HOUEE GÉRARD, AGENT DE MAITRISE.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- KURNIKOWSKI GILLES, AGT SUP.EXPLOIT ;
- JOSEPH NICOLAS, AGT SUP.EXPLOIT ;
- HUSKIN LAURENT, AGT SUP.EXPLOIT ;
- MARROIG SYLVAIN, AGT SUP.EXPLOIT.

2^e GROUPE :

- AUDIOT DOMINIQUE, AGENT DE MAITRISE ;
- FARINET CHRISTOPHE, AGENT DE MAITRISE ;
- BOUDARRAOU SAUADE, AGENT DE MAITRISE ;
- ANJUBAULT PASCAL, AGENT DE MAITRISE.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- LANGLOIS RAYMOND, AGT SUP.EXPLOIT ;
- OUAHAL NORDINE, AGT SUP.EXPLOIT ;
- APPAVOU JAMES, AGT SUP.EXPLOIT ;
- ROUSSAY SÉBASTIEN, AGT SUP.EXPLOIT.

2^e GROUPE :

- KONRAD GUILLAUME, AGENT DE MAITRISE ;
- VALERE EMMANUELLE, AGENT DE MAITRISE ;
- WACH ROBIN, AGENT DE MAITRISE ;
- TAGLIAFERRI BRUNO, AGENT DE MAITRISE.

Liste présentée par UCP – Syndicat maîtrise et TSO :**1^{er} GROUPE :**

- DIALLO ABDOULKARIM, AGT SUP.EXPLOIT ;
- LAURENT HENRI, AGT SUP.EXPLOIT ;
- VALENTI JEAN-LUC, AGT SUP.EXPLOIT ;
- BENICHO LAURENT, AGT SUP.EXPLOIT.

2^e GROUPE :

- GODIN GUILLAUME, AGENT DE MAITRISE ;
- DEININGER CHRISTIAN, AGENT DE MAITRISE ;
- CUNIAL OLIVIER, AGENT DE MAITRISE ;
- FADLAOUI RACHID, AGENT DE MAITRISE.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- COLAS JEAN PIERRE, AGT SUP.EXPLOIT ;
- COUCHOURON RICHARD, AGT SUP.EXPLOIT ;
- BARBIER BARITAUX DELPHINE, AGT SUP.EXPLOIT ;
- DELAGE PIERRE, AGT SUP.EXPLOIT.

2^e GROUPE :

- BOUJU LAURENT, AGENT DE MAITRISE ;
- MABED AHMED, AGENT DE MAITRISE ;
- VOREAUX THIERRY, AGENT DE MAITRISE ;
- LAVAUD VINCENT, AGENT DE MAITRISE.

COMMISSION n° 039 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- FAYE FRANCK, TECH. S.O. EN CHEF ;
- SAKHO MODIBO, TECH. S.O. EN CHEF ;
- JOURNAL LIONEL, TECH. S.O. EN CHEF ;
- REBETE JEAN-PIERRE, TECH. S.O. EN CHEF.

2^e GROUPE :

- DUFAIT YVES, TECH. S.O. CS ;
- TOURE SITAPHA, TECH. S.O. CS ;
- ERAMBERT MARIANO, TECH. S.O. CS ;
- DUVAL CARINE, TECH. S.O. CS.

3^e GROUPE :

- LEMAIRE FREDERIC, TECH. S. O. CN ;
- BRUNEAU JEAN YVES, TECH. S. O. CN ;
- ARNOULD FRÉDÉRIK, TECH. S. O. CN ;
- GAMMARIUS FERNAND, TECH. S. O. CN.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- POISSY OLIVIER, TECH. S.O. EN CHEF ;
- MAITRE MARC, TECH. S.O. EN CHEF ;
- JAVON THIERRY, TECH. S.O. EN CHEF ;
- DERIEUX THIERRY, TECH. S.O. EN CHEF.

2^e GROUPE :

- SECQUEVILLE CHRISTIAN, TECH. S.O. CS ;
- VARNEROT PATRICE, TECH. S.O. CS ;
- JOB ERIC, TECH. S.O. CS ;
- FADIGA DRAMANE, TECH. S.O. CS.

3^e GROUPE :

- KERKENI SABER, TECH. S. O. CN ;
- LENOIR FRANCK, TECH. S. O. CN ;
- BRIDIER MARLÈNE, TECH. S. O. CN ;
- SCHWEIG ANDRÉ, TECH. S. O. CN.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- AUFFRET PATRICK, TECH. S.O. EN CHEF ;
- HARAULT EDDY, TECH. S.O. EN CHEF ;
- MORVAN JEAN-YVES, TECH. S.O. EN CHEF ;
- NOGUEIRE JOSE, TECH. S.O. EN CHEF.

2^e GROUPE :

- LAFON LAURENT, TECH. S.O. CS ;
- AFIF HASSANI BACHIR, TECH. S.O. CS ;
- ULDRY CHRISTOPHE, TECH. S.O. CS ;
- CANNIZZO BIAGIO, TECH. S.O. CS.

3^e GROUPE :

- GHAZOUANI MOHAMED, TECH. S. O. CN ;
- GANDEBŒUF ANGELINE, TECH. S. O. CN ;
- MAQUIGNEAU PASCAL, TECH. S. O. CN ;
- VALERE RÉMY, TECH. S. O. CN.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**3^e GROUPE :**

- HOVELYNCK MICHEL, TECH. S. O. CN ;
- BERNARD OLIVIER, TECH. S. O. CN ;
- GRISEL THIERRY, TECH. S. O. CN ;
- GUEDRAT MARIE CHRISTINE, TECH. S. O. CN.

Liste présentée par UCP :**3^e GROUPE :**

- DANTAN JEAN-FRANÇOIS, TECH. S. O. CN ;
- GUILLAUME JOËL, TECH. S. O. CN ;
- BILLON DAVID, TECH. S. O. CN ;
- PONSE BERNADETTE, TECH. S. O. CN.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- CONSUEGRA JEAN-PIERRE, TECH. S.O. EN CHEF ;
- COMBET ERIC, TECH. S.O. EN CHEF ;
- RAMON MIGUEL, TECH. S.O. EN CHEF ;
- BENOMARI NORDINE, TECH. S.O. EN CHEF.

2^e GROUPE :

- BOUCHER PASCAL, TECH. S.O. CS ;
- CHANTRELLE THIERRY, TECH. S.O. CS ;
- NOVAIS LEITE PEREIRA SILVA OSCAR, TECH. S.O. CS ;
- GUILLOU JEAN, TECH. S.O. CS ;

3^e GROUPE :

- DEON VÉRONIQUE, TECH. S. O. CN ;
- BOSTON ANTOINETTE, TECH. S. O. CN ;
- DEBBAH FABIEN, TECH. S. O. CN ;
- PERNET DAVY, TECH. S. O. CN.

COMMISSION n° 040 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- CALMEL CLÉMENT JOUBERT, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- BATARD PHILIPPE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- DUCHESNE JEAN EMMANUEL, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- LACHAUD BERNARD, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- IFRAH SERGE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- MAILLARD MARIE-ANNE, ADJT TECHNIQUE P1.

2^e GROUPE :

- DROUILLARD NICOLAS, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- BOUZGARROU NADIA, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- GUILLAUME EPHREM, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- MOUSSI KARIM, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- LAFAYE THIBAUT, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- GATIEN JÉROME, ADJT TECHNIQUE P2.

3^e GROUPE :

- VONG DARA, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- GALUSTIAN MARTIN, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- MAPOUNO CHRISTIAN, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- CHARLETON-GUITTEAUD FABIENNE, ADJT TECHNIQUE 1C.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- MARTINERIE ISABELLE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- REBADJ MUSTAFA, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- ARDENNOIS DOMINIQUE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- DRACON BERTILLE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- CODE PHILIPPE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- ANDLAUER THIERRY, ADJT TECHNIQUE P1.

2^e GROUPE :

- LEJEUNE CHRISTIAN, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- ROCHE PIERRE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- BACHELET DOMINIQUE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- THUEUX MICKAËL, ADJT TECHNIQUE P2 ;

- GHISELLI JEAN-PIERRE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- BOUHADJAR MOHAMMED, ADJT TECHNIQUE P2.

3^e GROUPE :

- PERRIN JASON, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- TABLON DAVID, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- KANDASSAMY LUC, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- NGUYEN THANH HOA RAYMOND, ADJT TECHNIQUE 1C.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- BRIAND FRANÇOISE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- OTINIANO MARIUS, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- KUCA ROBERT, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- CATALLO FAUSTO, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- LUBIN YOUVARADJ, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- PATTIAMA EUGENE, ADJT TECHNIQUE P1.

2^e GROUPE :

- MONROSE XAVIER, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- PIERRE-GABRIEL SYLVÈRE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- FELIX MARIO, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- LEGROS THIERRY, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- DE ALMEIDA MARIA ALICE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- ABARE MARLÈNE, ADJT TECHNIQUE P2.

3^e GROUPE :

- SPIRO GUILLAUME, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- CARISTAN GILLES, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- DRAME ALMAMY, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- BEVIS-SURPRISE LUDOVIC, ADJT TECHNIQUE 1C.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- BELLY ALAIN, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- GAUTHIER PATRICE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- PLANCHE-CAZARD CELINE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- PEPIN EMMANUEL, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- SALVI CHRISTOPHE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- NOIROT RATHAR JOCELYN ADJT TECHNIQUE P1.

2^e GROUPE :

- YACE CLAUDE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- PHOUDIAH JEAN-FRED, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- BOUDOUX SOAZIG, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- KARGL NICOLAS, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- DOYEN FRÉDÉRIC, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- ANTON WILLIAM, ADJT TECHNIQUE P2.

3^e GROUPE :

- YAHYAOUI RIYADH, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- BOUSSIN KOUAMÉ, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- FREMOR SÉBASTIEN, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- CLEMENT NORMAN, ADJT TECHNIQUE 1C.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :**1^{er} GROUPE :**

- FAUQUET PIERRE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- ISSA NAIMI GEORGETTE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- PROTIN BRUNO, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- VIRAPIN FRED LÉOPOLD, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- MENARD LAURENT, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- DURAND CHRISTINE, ADJT TECHNIQUE P1.

2^e GROUPE :

- NOEL PATRICK, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- HEZAIMIA ARESKI, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- ALIAGA JEAN-LOUIS, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- LEROUX OCULI, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- RADAoui MOHAMMED, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- WATIN OLIVIER, ADJT TECHNIQUE P2.

3^e GROUPE :

- TALLE BANABALO-BOSSOU, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- POIRIER FRANCK, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- LANGEVIN SOPHIE, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- NOEL ROBIN, ADJT TECHNIQUE 1C.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- DAVID HENRI, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- NICOLAS JEROME, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- FAKHOUR NEZHA, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- BOISDUR JOCELYN, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- ARNASSALOM JEAN-PAUL, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- JUILLLOT DAVID, ADJT TECHNIQUE P1.

2^e GROUPE :

- AGNOLY SULLY, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- CRIQUETOT LUDOVIC, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- PIERRE JACQUES, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- GIAT LAURENT, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- GENEVIEVE JEAN-YVES, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- BURTIN ROMAIN, ADJT TECHNIQUE P2.

3^e GROUPE :

- BEN HELEL WALID, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- SAINT-VILLE LLOYD, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- VERDIER JULIEN, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- BOBECHE CÉCILE, ADJT TECHNIQUE 1C.

Liste présentée par UCP – Syndicat des adjoints techniques :**1^{er} GROUPE :**

- SATAN PATRICK, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- LEGER RENEE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- TREVARE BERTRAND, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- MONAI THIERRY, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- PREVOST JEAN-MARIE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- BELLiard JACKY, ADJT TECHNIQUE P1.

2^e GROUPE :

- KOUCHARI RACHID, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- DIALLO SAMBA, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- MERLIOT DOMINIQUE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- THEATIN ANGÉLINE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- DUMONT ARNAUD, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- CREANTOR JACQUES, ADJT TECHNIQUE P2.

3^e GROUPE :

- RINTO JOAKIM, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- LIRUS FRÉDÉRIC, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- LAGRANd-CAPO, MANUELLA ADJT TECHNIQUE 1C ;
- CHAILLEUX HUGO, ADJT TECHNIQUE 1C.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- PARIS THIERRY, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- MOUSSION GUY, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- RAINE PHILIPPE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- BOGNER ISABELLE, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- LEPATRE JOEL, ADJT TECHNIQUE P1 ;
- CAUCHIN PHILIPPE, ADJT TECHNIQUE P1.

2^e GROUPE :

- FAIVRE GAUDERIC, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- BARBE MARC, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- HOGGUI MOHAMED, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- BROCHUS STÉPHANE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- CHAMPAGNE AUREORE, ADJT TECHNIQUE P2 ;
- CISSOKO MAMOUDOU, ADJT TECHNIQUE P2.

3^e GROUPE :

- PERLIN RENAUD, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- CABRIOLLE JEAN-CHARLES, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- ANGLEBERT MAURICE, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- RICHARD GRÉGORy, ADJT TECHNIQUE 1C.

COMMISSION n° 041 :Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- GEHAN BRUNO, ADJ TECHNIQ EAU P1 ;
- BRAHIM RABAH, ADJ TECHNIQ EAU P1 ;
- TAMBORINI LIONEL, ADJ TECHNIQ EAU P1 ;
- QUATRE DENIS, ADJ TECHNIQ EAU P1.

2^e GROUPE :

- BARBIERE PASCAL, ADJ TECHNIQ EAU P2 ;
- LOPEZ FÉDÉRICo, ADJ TECHNIQ EAU P2 ;
- JACQUIOT JÉRÔME, ADJ TECHNIQ EAU P2 ;
- LE TRESTE THIERRY, ADJ TECHNIQ EAU P2.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- ALAVOINE EDDY, ADJ TECHNIQ EAU P1 ;
- ROBERT CHRISTIAN, ADJ TECHNIQ EAU P1 ;
- MADOUROM EJILANE, ADJ TECHNIQ EAU P1 ;
- BERNARD GAELLE, ADJ TECHNIQ EAU P1.

COMMISSION n° 042 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- AROLES MAX, CH EQ COND.AUT PAL ;
- CAILLOUEY ERIC, CH EQ COND.AUT PAL ;
- BOUTON PHILIPPE, CH EQ COND.AUT PAL ;
- ZONGO MAURICE, CH EQ COND.AUT PAL.

2^e GROUPE :

- GANTELET STÉPHANE, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- EDOH LANDY, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- CHARLES WILLY, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- LUCHARD NICOLAS, CHEF EQ.COND.AUTO.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- FORTUNE JEAN-PIERRE, CH EQ COND.AUT PAL ;
- COVOS VICTOR, CH EQ COND.AUT PAL ;
- BERNARD DANIEL, CH EQ COND.AUT PAL ;
- TERMON PHILIPPE, CH EQ COND.AUT PAL.

2^e GROUPE :

- NICAISE JÉRÔME, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- BOUGNON JÉRÉMY, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- KYRCZEK JONATHAN, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- YAHIAOUI MADJID, CHEF EQ.COND.AUTO.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- COUDERC DENIS, CH EQ COND.AUT PAL ;
- JAPPONT CLAUDE, CH EQ COND.AUT PAL ;
- KONE ABDOU-KARIM, CH EQ COND.AUT PAL ;
- MATEU RICHARD, CH EQ COND.AUT PAL.

2^e GROUPE :

- VAUGELADE MICHEL, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- MOUTTAKI RACHID, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- GODERT EVENCE, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- GHERNOUG ABDELKADER, CHEF EQ.COND.AUTO.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- LADJAL FARID, CH EQ COND.AUT PAL ;
- LABRUYERE DIDIER, CH EQ COND.AUT PAL ;
- DA MOTA MANUEL, CH EQ COND.AUT PAL ;
- POUSSIN JEAN-DAVID, CH EQ COND.AUT PAL.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- BONNEAU FRANCK, CH EQ COND.AUT PAL ;
- DEHAYNIN MARC, CH EQ COND.AUT PAL ;
- BAUDOUX LAURENT, CH EQ COND.AUT PAL ;
- BENOMARI OMAR, CH EQ COND.AUT PAL.

Liste présentée par UCP – Syndicat des conducteurs et des personnels des TAM :**1^{er} GROUPE :**

- LUTIN JEAN PHILIPPE, CH EQ COND.AUT PAL ;
- FERINOUT FABRICE, CH EQ COND.AUT PAL ;
- THEVENIN EMMANUEL, CH EQ COND.AUT PAL ;
- MIRANDE CHRISTIAN, CH EQ COND.AUT PAL.

2^e GROUPE :

- LABRADOR JOËL, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- MONTRESOR RODRIGUE, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- SADKI BRAHIM, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- MAIMOUNA IBRAHIMA, CHEF EQ.COND.AUTO.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- VALENTIN DIDIER, CH EQ COND.AUT PAL ;
- MINOTTE MICHEL, CH EQ COND.AUT PAL ;
- MAKHLOUF NORDINE, CH EQ COND.AUT PAL ;
- DERMOUCHE ALI, CH EQ COND.AUT PAL.

2^e GROUPE :

- LEMONTE FRÉDÉRIC, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- AIT OUBEL HICHAM, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- HOU ABDELKRIM, CHEF EQ.COND.AUTO ;
- DOUKOURE ALPHA, CHEF EQ.COND.AUTO.

COMMISSION n° 043 :Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- ELKAYAM ELIE, EGOUTIER CL SUP ;
- AUBISSE FRÉDÉRIC, EGOUTIER CL SUP ;
- VIGEE SÉBASTIEN, EGOUTIER CL SUP ;
- SIAUME SYLVAIN, EGOUTIER CL SUP.

2^e GROUPE :

- ALEXIS MARINA, EGOUTIER PPAL ;
- DEVAUX JULIEN, EGOUTIER PPAL.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- MOULIN OLIVIER, EGOUTIER CL SUP ;
- ELICE MARTINE, EGOUTIER CL SUP ;
- GASPERITSCH VINCENT, EGOUTIER CL SUP ;
- ROUXELIN ALAIN, EGOUTIER CL SUP.

2^e GROUPE :

- GARET JÉRÔME, EGOUTIER PPAL ;
- CHENNOUFI SOULIMANE, EGOUTIER PPAL.

COMMISSION n° 044 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- BELLAHCENE AHMED, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- POSTEL DANIEL, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- ROGE STÉPHANE, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- MOULIN JEAN-LUC, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- JERNIVAL MICHEL, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- CISSE BACARY, EBOUEUR PPL CL SUP.

2^e GROUPE :

- ZERROUK TOUFIK, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- AGLAS PHILIPPE-EDOUARD, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- BIQUE STEVENS, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- LAIGUILLON KARINE, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- TICOUT MOISE, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- JOSEPH RODNEY, EBOUEUR PRINCIPAL.

Liste présentée par CFTC :**1^{er} GROUPE :**

- CHRONE JOSÉ, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- MOREAU JACQUES, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- NEGZAOUI PATRICK, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- BARBET CHRISTIAN, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- SANKHARE SEYDOU, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- MONSINJON OLIVIER, EBOUEUR PPL CL SUP.

2^e GROUPE :

- SOGONA DJIRY, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- KHALFI DJAMEL, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- MARRET JULIEN, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- MAZA BELKACEM, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- DIARRA FATOUMATA, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- BRAGANCES-SECUNDINO ANTONIO, EBOUEUR PRINCIPAL.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- HASSANI MOHAMED, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- BATHILY HAROUNA, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- MATON EMMANUEL, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- SYLLA BOUBACAR, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- BACARY NAMORY, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- TRAORE DRAHAMANE, EBOUEUR PPL CL SUP.

2^e GROUPE :

- GOLDFARB OLIVIER, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- DOMICE AMANDINE, EBOUEUR PRINCIPAL ;

- DURMAZ GURSEL, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- SENECHAL DAVID, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- BRUNEAU GRÉGORI, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- ZABOUB MOUNIR, EBOUEUR PRINCIPAL.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

1^{er} GROUPE :

- POPOTTE EMMANUEL, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- LEMOINE CHRISTOPHE, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- MANCEAU LAURENT, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- LENEVEU CYRIL, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- SEGINGER EDDIE, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- CHRUSCICKA DIDIER, EBOUEUR PPL CL SUP.

2^e GROUPE :

- DELCOURT JULIEN, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- SEBBAR NAÏMA, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- OUCHEN JAMAL, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- DUFVET JEAN-CHRISTIAN, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- CADY HENRI-CLAUDE, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- BRULET LAURENT, EBOUEUR PRINCIPAL.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :

1^{er} GROUPE :

- FAUNE FRANCK, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- VAL GARRY, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- DELHAYE GILLES, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- MINATCHY JEAN-MARIE, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- FABER GERARD, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- CROMBEZ CHRISTOPHE, EBOUEUR PPL CL SUP.

2^e GROUPE :

- MARIETTE OLIVIER, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- CHELLE STEPHANE, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- MAGLIETTA CHRISTOPHE, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- BOUAOUJA ABID, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- ELUSUE ERICK, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- TRESORCA-LISERON FLORA, EBOUEUR PRINCIPAL.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES –

2^e GROUPE :

- MOHAMED ALI, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- PLESSIER BRIGITTE, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- COCHET YANN, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- ALI RIDHOI, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- EVRAS GILLES, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- QUIONQUION JEAN MICHEL, EBOUEUR PRINCIPAL.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :

1^{er} GROUPE :

- LIMBOURG GILBERT, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- VANDERSTOCKEN JEAN, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- DIGNE LAURENT, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- SAKHO MAMADOU, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- RIQUER JEAN-LOUIS, EBOUEUR PPL CL SUP ;
- SPENCER FRANCOIS, EBOUEUR PPL CL SUP.

2^e GROUPE :

- GARCON MARC, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- HATRY MAGALI, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- LASCARIES WILFRID, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- TIRERA YAHAYA, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- COCHARD EDDY, EBOUEUR PRINCIPAL ;
- LECŒUR ALAIN, EBOUEUR PRINCIPAL.

COMMISSION n° 045 :

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

1^{er} GROUPE :

- LASNE THIERRY, FOSSOY PPL CL SUP ;
- FUSTER ANDRE, FOSSOY PPL CL SUP.

2^e GROUPE :

- THERON STÉPHANE, FOSSOYEUR PRINCIP ;
- DENIMAL DAVID, FOSSOYEUR PRINCIP.

COMMISSION n° 046 :

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :

1^{er} GROUPE :

- RAJANE SPC, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- BEAUFILS BRUNO, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- TIJUS JOSE, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- CHARLOT FRANTZ, ADJ TECH COLLEG P1.

2^e GROUPE :

- LAVIOLETTE STELLA, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- GANSO-NICOLSON PATRICIA, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- NARIN MARIE-CHRISTINE, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- CESAIRE-VALERY DENISE, ADJ TECH COLLEG P2.

3^e GROUPE :

- PEREIRA-NIETO ANNA, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- LAHRECHE MALIKA, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- GELIE FANIA, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- CHARLES MARIE EUNIDE, ADJ TECH COLLEG 1C.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :

2^e GROUPE :

- AHMED ABOUBACAR, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- BERAHMA FATEHA, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- LE GRAND KARINE, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- GUENNEC MARIE LINE, ADJ TECH COLLEG P2.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :

1^{er} GROUPE :

- PRENCIA MARGARIDA, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- LEBLANC SYLVIE, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- COROND CHRISTOPHE, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- MELSAN ANISE, ADJ TECH COLLEG P1.

2^e GROUPE :

- CAPUT CORINNE, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- NOVELLI-LEMOINE PATRICK, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- BONIX MIGUEL, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- MONTREDON JOHANE, ADJ TECH COLLEG P2.

3^e GROUPE :

- XAVIER ISLANDE, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- MICHINEAU VIVIANE, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- LAUCOURT MARIE-FRANCE, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- PEQUIOT NATHALIE, ADJ TECH COLLEG 1C.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :

1^{er} GROUPE :

- LEMAN PATRICK, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- FERREIRA MARIO, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- MAOULIDA MADI, ADJ TECH COLLEG P1 ;
- MARTIN SYLVIE, ADJ TECH COLLEG P1.

2^e GROUPE :

- BONTULOVIC CAROLINE, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- GEROUT ANTONY, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- FERRAND SOLANGE, ADJ TECH COLLEG P2 ;
- GONTHIER LAURA, ADJ TECH COLLEG P2.

3^e GROUPE :

- MAURY AURORE, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- BARNA-BOURGEOIS PIERRE-ALAIN, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- CHELABI FADILA, ADJ TECH COLLEG 1C ;
- MICHEL MALIKA, ADJ TECH COLLEG 1C.

COMMISSION n° 047 :Liste présentée par CFDT :**1^{er} GROUPE :**

- MERLUCHE SANDRA, ASP PAL ;
- GARDINIER NOEL, ASP PAL ;
- FERREIRA DAVID, ASP PAL ;
- DAVIET MARTINE, ASP PAL.

2^e GROUPE :

- FINELLI ELISE, ASP ;
- SANTOS LIGIA, ASP ;
- SINAMA DANIELLA, ASP ;
- DOMORAUD ZAYET, ASP ;
- NSANGA KABENJI HÉLÈNE, ASP ;
- MOUTOUSSAMY RONALD, ASP.

Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- HERNANDEZ CYRILLE, ASP PAL ;
- TOPAN ROCK, ASP PAL ;
- HILDEVERT GHISLAINE, ASP PAL ;
- VIEMONT MARIE JOELLE, ASP PAL.

2^e GROUPE :

- VADIMON GEORGES, ASP ;
- ESPAGNO COLETTE, ASP ;
- BONNE MARIE-MICHELE, ASP ;
- CISSE ANTONY, ASP ;
- OUATTARA LASSANA, ASP ;
- TALBOT LILIANE, ASP.

Liste présentée par FO – Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- CICERI SEBASTIEN, ASP PAL ;
- NEMIRI SCHERAZADE, ASP PAL ;
- KERHEL FRANCIS, ASP PAL ;
- HECKMANN FREDERIQUE, ASP PAL.

2^e GROUPE :

- SERRA EVELYNE, ASP ;
- FALCHI PHILIPPE, ASP ;
- SILVA ALEXANDRA, ASP ;
- LEFEBVRE CHRISTELLE, ASP ;
- ANRETAR RODOLPHE, ASP ;
- MANZEH FLORENCE, ASP.

Liste présentée par SUPAP-FSU – SYNDICAT UNITAIRE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES :**1^{er} GROUPE :**

- HAMITOUCHE YAZID, ASP PAL ;
- FRENET ROSINE, ASP PAL ;
- KRITHARI PASCALE, ASP PAL ;
- BARET BRUNO, ASP PAL.

2^e GROUPE :

- TOURBILLON JULIANA, ASP ;
- FERRATY JACQUES, ASP ;
- EPEE MARLYSE, ASP ;
- QUELLERY FRANCINE, ASP ;
- TIMARD ANTHONY, ASP ;
- YOMI TEMOU, ASP.

Liste présentée par UCP – SIASP – Syndicat Indépendant des Agents de Surveillance de Paris :**1^{er} GROUPE :**

- JAROSZ KARINE, ASP PAL ;
- BALLEUX JEAN-LUC, ASP PAL ;
- ROMEO DOMINIQUE, ASP PAL ;
- REMIDI JEAN-JACQUES, ASP PAL.

2^e GROUPE :

- AVALIGBE EULOGE, ASP ;
- MBOUNGOU-MVEMBE JEAN-PIERRE, ASP ;
- ROBIN THIERRY, ASP ;
- JACQUES GISELE, ASP ;
- VILO AMELIE, ASP ;
- CUTMAN CHRISTELLE, ASP.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- DAUFRESNE SEVERINE, ASP PAL ;
- MOSTEFA KARA ABDELLATIF, ASP PAL ;
- PORPHAL HELENE, ASP PAL ;
- MATUBA BERNARD, ASP PAL.

2^e GROUPE :

- GOUMILLOU LOIC, ASP ;
- DIAS JOAO, ASP ;
- DJEGHADER SANDRINE, ASP ;
- FARCY FRANCK, ASP ;
- JOSE KARINE, ASP ;
- BOUDAUD DALILA, ASP.

COMMISSION n° 048 :Liste présentée par CGT – Fédération CGT des Services publics :**1^{er} GROUPE :**

- DAUMIN ERIC, PREPOSES PAL. 1ERE ;
- SIORAT MARTINE, PREPOSES PAL. 1ERE ;

2^e GROUPE :

- LAUHON JEANNE, PREPOSES PAL. 2EME ;
- RENAULT LOIC, PREPOSES PAL. 2EME ;
- ANICET THIERRY, PREPOSES PAL. 2EME ;
- TREGUER HELENE, PREPOSES PAL. 2EME.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- CONTART NATHALIE, PREPOSES PAL. 1ERE ;
- FEUILLARDIN LAURENCE, PREPOSES PAL. 1ERE.

2^e GROUPE :

- CALPAS PATRICK, PREPOSES PAL. 2EME ;
- BENT ENNAKHIL KHATEB, PREPOSES PAL. 2EME ;
- MAILLARD SYLVAIN, PREPOSES PAL. 2EME ;
- BRISSARD NICOLAS, PREPOSES PAL. 2EME.

COMMISSION n° 049 :Liste présentée par CGT – ASP – ASPP – CONTRÔLEURS :**2^e GROUPE :**

- PLANTIN MARIE ODILE, CONTROLEUR ;
- KAROUÏ SEBASTIEN, CONTROLEUR.

Liste présentée par SUD – SUD CT 75 :**2^e GROUPE :**

- CERTAIN MARIE-ANGE, CONTROLEUR ;
- MAVILLE JACQUELINE, CONTROLEUR.

Liste présentée par UCP – SIASP – Syndicat Indépendant des Agents de Surveillance de Paris et S3P :**2^e GROUPE :**

- KRAEMER WILFRID, CONTROLEUR ;
- BEN HOMMANE MOHAMMED, CONTROLEUR.

Liste présentée par UNSA – Syndicat Autonome UNSA :**1^{er} GROUPE :**

- SIVIGNY ANNICK, CONTROLEUR EN CHEF ;
- LOFFLER MURIELLE, CONTROLEUR PAL.

2^e GROUPE :

- GUION-FIRMIN GWLADYS, CONTROLEUR ;
- DIOUF JEAN, CONTROLEUR.

Art. 2. – Ces dispositions annulent et remplacent celles fixées par l'arrêté du 26 octobre 2018.

Art. 3. – La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Pour la Directrice des Ressources Humaines
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Christophe DERBOULE

Etablissement des listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Consultatives de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 et 136 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 fixant la date des élections des représentant-e-s du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 18 juillet 2018 fixant la composition des Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections aux Commissions Consultatives Paritaires ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 26 octobre 2018 fixant les listes de candidatures déposées pour les élections professionnelles 2018 aux Commissions Consultatives Paritaires de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. – Les listes modifiées de candidatures déposées par les organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Consultatives Ville de Paris, au nombre de 11.

Elles ont été établies comme suit pour chacune des Commissions Consultatives Paritaires :

Commission A :Liste présentée par le syndicat CFDT :

- GIRARD JÉRÔME, CH.MISSION CA.SUP ;
- COUVAL DIDIER, CH.MISSION CA.SUP ;
- AVINAIN JULIEN, CH.MISSION CA.SUP ;
- DUYCK PAULINE, AGT. CONT. CAT. A ;
- DOMLAN FELICIA, AGT. CONT. CAT. A ;
- CARTRON CYRIL, CH.MISSION CA.SUP ;
- COLLARD CATHERINE, CH.MISSION CA.SUP ;
- TAVARES CORREIA DANIELA, CH.MISSION CA.SUP.

Liste présentée par le syndicat CFTC :

- DIXMIER VICTOR, CH.MISSION CA.SUP ;
- LEGROUX CLAUDE, AGT TECH CAT II C ;
- LAURENT CHRISTINE, CH.MISSION CA.SUP ;
- QUIERRY JEAN-YVES, AGT. CONT. CAT. A ;
- ROLLAND GÉRALDINE, PSYCHOLOGUE CL.N ;
- BEDARD FRANCK, CH.MISSION CA.SUP ;
- BOUKREDINE MOHAMED, CH.MISSION CA.SUP ;
- PATURET ISABELLE, AGT. CONT. CAT. A.

Liste présentée par le syndicat CGT – Fédération CGT des Services publics :

- TALBOT SANDRA, AGT. CONT. CAT. A ;
- HOCHAIN SERGE, PROFESSEUR CMA ;
- DESCHAMPS JOFFREY, PROF CER DU B CL.n ;
- HYPOLITE THIERRY, CH.MISSION CA.SUP ;
- MELAIN MARION, AGT. CONT. CAT. A ;
- BISSETTE ÉMILIE, AGT. CONT. CAT. A ;
- ERLICHMAN JEAN-FRANÇOIS, AGT. CONT. CAT. A ;
- FABRE EDWIGE, AGT. CONT. CAT. A.

Liste présentée par le syndicat UCP – Union des Cadres de Paris :

- ZAOUI-BALA FAIZA, CH.MISSION CA.SUP ;
- LAUGA ÉRIC, CH.MISSION CA.SUP ;
- PILLON FRÉDÉRIC, CH.MISSION CA.SUP ;
- ADAM COLETTE, MEDECIN CONTRAT ;
- LOUESSARD LEONARD MICKAEL, AGT. CONT. CAT. A ;
- BOUVIER CLAUDE, CH.MISSION CA.SUP ;
- GOASGLAS CHRISTOPHE, CH.MISSION CA.SUP ;
- ARRIGHI MARIE-LAURE, CH.MISSION CA.SUP.

Liste présentée par le syndicat UNSA – Enseignants et Encadrement Supérieur :

- JARDIN ALEXANDRA, AGT. CONT. CAT. A ;
- CATTANEO-MIGOT PASCALE, CH.MISSION CA.SUP ;
- FORT DIDIER, COORDINATEUR CMA ;
- CAHN CHRISTIAN, AGT. CONT. CAT. A ;
- CAILLY ÉTIENNE, AGT. CONT. CAT. A ;
- VERHAEGHE JÉRÔME, PROF.CONT CONS VDP ;
- ANSTETT ANNE-AUORE, PROF.CONT CONS VDP ;
- BRUNAT EMMANUELLE, PROF.CONT CONS VDP.

Commission B :

Liste présentée par le syndicat UCP – Union des Cadres de Paris :

- FORGET ADRIANA, CH.MISSION CA.MOY ;
- LACRUX DAVID, CH.MISSION CA.MOY ;
- BELLANGER ISABELLE, CH.MISSION CA.MOY ;
- PRADIE DAVID, POMPIER HDV ;
- ROUELLE STÉPHANE, CH.MISSION CA.MOY ;
- SAETTI MARINA, PERS. PARA. CN ADM.

Commission C :

Liste présentée par le syndicat CFDT :

- BENNEGADI MAGIA, AM Ville ;
- EDMOND JULIETTE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- BOURI LINDA, Assistant familial ;
- ELKIRI KHADIJA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- BELISE MOÏSE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- GUEDON MARIE-NOËLLE, AM Ville ;
- LASKRI FARIDA, AM Ville ;
- TAHRAOUI VALÉRIE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- DELACOURT JOËL, AGENT MENAGE SPEC ;
- GUERINONI SAÏDA, ATEC 2^e CLASSE.

Liste présentée par le syndicat CGT – Fédération CGT des Services publics :

- LOUIS JEAN-BAPTISTE, ATEC 2^e CLASSE ;
- TIOLET NICOLAS, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- ABDELOUAHAB TIJANIA, ATEC 2^e CLASSE ;
- INACIO MARIA, ATEC 2^e CLASSE ;
- LIM KHOON NAM ROSELYNE, ATEC 2^e CLASSE ;
- GHOBRIAL MARYSE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- IGUIGHIL LINDA, ATEC 2^e CLASSE ;
- YOHOU GABET CLÉMENCE, ADJ. ANIM. CONTR.

Liste présentée par le syndicat SUD – SUD CT 75 :

- SECK BABACAR, ATEC 2^e CLASSE ;
- KOULADE SANTÉ CLAUDINE, ATEC 2^e CLASSE ;
- COULIBALY FATOUMATA, ATEC 2^e CLASSE ;
- NSIMBA MABIKA, ATEC 1^{re} CLASSE ;
- JEUNE KERLINE, ATEC 2^e CLASSE ;
- ATTOUMANI BOUCHIRATAH, ATEC 2^e CLASSE ;
- NDJOOH-HONGLA RÉGINE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- YANKEUH CLAUDE, ATEC 2^e CLASSE.

Liste présentée par le syndicat SUPAP-FSU –
Syndicat unitaire des personnels
des administrations parisiennes :

- DIARRA SANOUSI, ADJ. ANIM.CONTR. TI ;
- BRAHMIA KARIMA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- OULDKHAOUA SORAYA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- RENAULT MARIE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- OUANNA ERIC, ADJT TECHNIQUE 1C ;
- KHASKHELI SURAIYA, ATEC 2^e CLASSE ;

- KARAMOKO AFFOUSSIATA, ATEC 2^e CLASSE ;
- EL HARCHI AMAL, AGENT DE MENAGE ;
- TCHERNYCHEV ALEXANDRA, ASEM 1^{re} CLASSE ;
- FOFANA KADIATOU, ATEC 2^e CLASSE ;
- TAULIAUT CYNTHIA, ADJ. ANIM.CONTR. ;
- CAMARA ROKIATOU, ASEM 1^{re} CLASSE ;
- DJELBANI SAMIA, ADJ. ANIM.CONTR. TI ;
- BOUREGAA KARIMA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- MAHDAOUI SANDRA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- RENAULT EVE, ADJ. ANIM. CONTR.

Liste présentée par le syndicat UNSA – Syndicat Autonome UNSA :

- CHAUMONT HADIA, AM Ville ;
- NORBERT MARIE-MERELINE, AM Ville ;
- BLANCHE-BARBAT SOPHIE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- BELASRI KHADIJA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- DURIEUX CLAUDINE, AM Ville ;
- MAGASSOUBA FATOUMATA, AM Ville ;
- KOITA SEYNABOU, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- DA SILVA-DESBUISSONS THÉO, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- TSAN VÉRONIQUE, AM Ville ;
- GHADHOUNE IMEINE, AM Ville ;
- SELIHI ZELIKHA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- RODRIGUES NOGUEIRA SANDRINA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- OUERGHY ZAKIA, AM Ville ;
- THRONEL ZAHRA, AM Ville ;
- HEDROUG FATIHA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- SAHAL IBRAHIM MAKO, AM Ville ;
- KHAMSOUMPHOU JIMMY, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- DIEUDONNE MARIE-ANGE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- MJAMRI NEZHA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- SEHRINE OURDIA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- HAMMAMI ELHEM, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- HAMDANE SAMIA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- DESIRAT ETIENNE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- BOUROUBI KARIMA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- HAGEGE PATRICIA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- BOUJIDA FATTOUMA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- BOUCHERKA MALIKA, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- PERRICAUD AVELINE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- MEHALA MICHÈLE, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- LOUERGUIOUI EL HADI, ADJ. ANIM. CONTR. ;
- KONATE BADIHALLO, ADJ. ANIM.CONTR. TI ;
- BERTRAND TI-I-TAMING DARLÈNE, ADJ. ANIM. CONTR.

Art. 2. – Ces dispositions annulent et remplacent celles fixées par l'arrêté du 26 octobre 2018.

Art. 3. – La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Pour la Directrice
des Ressources Humaines
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Christophe DERBOULE

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 C 13618 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Watt, à Paris 13^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que la préparation et la réalisation d'un film nécessite la modification des règles de circulation générale rue Watt, à Paris 13^e ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon déroulement de ces opérations qui auront lieu du lundi 5 novembre 2018 au mardi 6 novembre 2018, de 21 h à 8 h ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE WATT, 13^e arrondissement, dans la totalité du tunnel.

Cette disposition est applicable du 5 novembre 2018 au 6 novembre 2018, de 21 h à 8 h.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des opérations, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 P 13396 portant création d'une aire piétonne dans la rue Charles Baudelaire, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, et R. 411-8 ;

Vu l'avis favorable de la Commission du Plan de Circulation en date du 8 mars 2018 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des élèves du groupe scolaire situé rue Charles Baudelaire et de l'ensemble des usagers ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué une aire piétonne constituée par la RUE CHARLES BAUDELAIRE, 12^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE DE PRAGUE et la RUE EMILIO CASTELAR.

Art. 2. — La circulation des véhicules nécessaires à la desserte interne de cette aire piétonne est autorisée et limitée strictement aux véhicules de secours et de sécurité.

Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Voirie et des Déplacements

Caroline GRANDJEAN

Arrêté n° 2018 T 13476 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Solidarité, à Paris 19^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation d'un immeuble au droit des n°s 20 à 24, rue de la Solidarité, à Paris 19^e arrondissement, avec l'utilisation d'un camion-grue, des places de stationnement payant sont neutralisées en vis-à-vis des travaux, au droit des n°s 17 à 19, afin d'assurer la circulation automobile dans la voie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Solidarité ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : du 6 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA SOLIDARITÉ, à Paris 19^e arrondissement, côté impair, entre le n° 17 et le n° 19.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13498 modifiant, à titre provisoire, la règle de circulation générale passage de Crimée, à Paris 19^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris, notamment passage de Crimée ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de lavage des vitres de l'immeuble situé au droit du n° 9 passage de Crimée, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale passage de Crimée ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 6 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules PASSAGE DE CRIMÉE, à Paris 19^e arrondissement, au droit du n° 9.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée PASSAGE DE CRIMÉE, à Paris 19^e arrondissement, depuis la RUE DE CRIMÉE jusqu'au n° 7.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne la Section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée PASSAGE DE CRIMÉE, à Paris 19^e arrondissement, depuis la RUE CURIAL jusqu'au n° 11.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne la Section de voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13528 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Ménilmontant, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par la Ville de Paris, de travaux de réfection de pieds d'arbres et de réfection de la voirie, sur le terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, entre la place Jean Ferrat et la rue des Nanettes, à Paris 11^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Ménilmontant ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre 2018 au 8 février 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DE MÉNILMONTANT, 20^e arrondissement, côtés pair et impair :

- en vis-à-vis du n° 113, le long du terre-plein central ;
- en vis-à-vis du n° 125, le long du terre-plein central ;
- en vis-à-vis des n°s 116 à 118, le long du terre-plein central.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation

et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13529 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rondeaux, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par Eau de Paris, de travaux de remplacement d'une vanne, au droit du n° 30, avenue Gambetta, à Paris 20^e arrondissement, une emprise est demandée au droit des n°s 80 à 82, rue des Rondeaux, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rondeaux ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 novembre au 7 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES RONDEAUX, à Paris 20^e arrondissement, côté impair, entre en vis-à-vis du n° 80 et en vis-à-vis du n° 82.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13560 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Provence, à Paris 9^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de curage entrepris par la société ACCES VALEUR PIERRE, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Provence, à Paris 9^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 31 janvier 2019) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE PROVENCE, 9^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 49 jusqu'au n° 51 (4 places sur le stationnement payant).

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13565 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation et des cycles rue Amelot, à Paris 11^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2013 P 0890 du 14 octobre 2013 portant création d'une zone 30 dénommée « Pasteur Wagner », à Paris 11^e ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant qu'une opération de grutage nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale, des cycles et le stationnement rue Amelot, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 7 novembre 2018 de 8 h à 18 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE AMELOT, dans sa partie comprise entre la RUE DU PASTEUR WAGNER jusqu'à la BOULEVARD RICHARD LENOIR.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE AMELOT, côté pair, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD RICHARD LENOIR jusqu'à la RUE DU PASTEUR WAGNER.

Les dispositions de l'arrêté n° 2013 P 0890 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE AMELOT, côté pair, au droit du n° 4, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13570 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Poissonnière, à Paris 2^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que des travaux de maintenance de groupe électrogène entrepris par la société ZAO FRANCE, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Poissonnière, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 au 20 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE POISSONNIÈRE, 2^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 21 (sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13571 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de Palestro, à Paris 2^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux d'une zone de rencontre entrepris par la Mairie de Paris, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Palestro, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 au 7 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE DE PALESTRO, 2^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 2 jusqu'au n° 24 ;

— RUE GRENETA, 2^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 17 jusqu'au n° 19.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13575 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Poissonnière, à Paris 2^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de maintenance d'un groupe électrogène entrepris par l'entreprise BOULARD ET COMPAGNIE, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Poissonnière, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 15 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD POISSONNIÈRE, 2^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 15 (2 places sur le stationnement payant).

Cette disposition est applicable le 15 novembre 2018 de 8 h à 16 h 30.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13582 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lhomond, à Paris 5^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0300 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 5^e ;

Considérant que des travaux de l'Inspection Générale des Carrières nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lhomond, à Paris 5^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles de fin : le 28 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE LHOMOND, 5^e arrondissement, côté pair, entre le n° 64 et le n° 70, sur 4 places, et une zone deux roues motorisés ;

— RUE LHOMOND, 5^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 61, sur deux places ;

— RUE LHOMOND, 5^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 51, sur deux places ;

— RUE LHOMOND, 5^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 51, sur une place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0300 du 15 juillet 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements réservés aux deux roues motorisés.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud*
Alain BOULANGER

Arrêté n° 2018 T 13583 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Faidherbe, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Faidherbe, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 au 30 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE FAIDHERBE, côté impair, au droit du n° 5, sur 1 place de stationnement payant et 1 place taxis.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13586 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue des Goncourt, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2010-032 du 25 février 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier « Orillon », à Paris 11^e, en remplacement d'une zone 30 existante ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'un grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue des Goncourt, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 12 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES GONCOURT, dans sa partie comprise entre la RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE jusqu'à la RUE ABEL RABAUD.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE DES GONCOURT, côté pair, entre le n° 10 jusqu'à RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE.

Les dispositions de l'arrêté n° 2010-032 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- RUE DES GONCOURT, côté impair, entre les n° 9 et n° 13, sur 10 places de stationnement payant ;
- RUE DES GONCOURT, côté pair, entre les n° 10 et n° 16, sur 10 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13587 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues Faidherbe et Saint-Bernard, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de curage d'un bassin de dessablement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues Faidherbe et Saint-Bernard, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 novembre au 14 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- RUE FAIDHERBE, côté impair, entre les n° 15 et n° 17, sur 3 places de stationnement payant et une zone de livraisons.

Ces dispositions sont applicables du 3 au 14 décembre 2018.

- RUE SAINT-BERNARD, côté impair, au droit du n° 25, sur 5 places de stationnement payant.

Ces dispositions sont applicables du 12 au 23 novembre 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues de Ménilmontant et Pixérécourt, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0303 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 20^e ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0305 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 20^e ;

Considérant que des travaux de réfection de la chaussée nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rues de Ménilmontant et Pixérécourt, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 novembre au 7 décembre 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre la zone Vélib'au n° 138, rue de Ménilmontant ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE MÉNILMONTANT, dans sa partie comprise entre la RUE DES PYRÉNÉES jusqu'à la RUE DE LA CHINE, y compris les 2 carrefours.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Ces dispositions sont applicables le 12 novembre 2018.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE PIXERÉCOURT, dans sa partie comprise entre la RUE DE MÉNILMONTANT jusqu'à la RUE DE LA DUÉE.

Ces dispositions sont applicables le 12 novembre 2018.

Art. 3. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE MÉNILMONTANT, dans sa partie comprise entre la RUE DE LA CHINE jusqu'à la RUE PELLEPORT.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Ces dispositions sont applicables le 12 novembre 2018.

Art. 4. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE MÉNILMONTANT, dans sa partie comprise entre la RUE DES PYRÉNÉES jusqu'à la RUE PELLEPORT.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Ces dispositions sont applicables dans les nuits du 15 au 16 novembre et du 16 au 17 novembre 2018 entre 20 h et 6 h.

Art. 5. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE MÉNILMONTANT, côté pair, dans sa partie comprise entre la RUE DE LA CHINE jusqu'à la RUE PELLEPORT sur toutes les places de stationnement payant, les zones de livraisons et zone Vélib'.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 12 novembre au 7 décembre 2018.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 7. — Les dispositions des arrêtés n° 2014 P 0303 et 2014 P 0305 susvisés sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent arrêté.

Art. 8. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 9. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 10. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13593 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue des Grands Moulins, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société NEXITY, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue des Grands Moulins, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 11 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DES GRANDS MOULINS, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 74, sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DES GRANDS MOULINS, 13^e arrondissement, depuis la RUE JEANNE CHAUVIN jusqu'à la RUE DU DESSOUS DES BERGES.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13594 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Auguste Perret, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Auguste Perret, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre 2018 au 30 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE AUGUSTE PERRET, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 22, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13596 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Moulinet, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société FCTP, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Moulinet, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre 2018 au 9 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DU MOULINET, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 54, sur 8 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13597 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Pierre Mendès France, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de SEMAPA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Pierre Mendès France, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 novembre 2018 au 4 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE PIERRE MENDÈS FRANCE, 13^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 1 jusqu'au n° 63.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*
Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13598 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de pieds d'arbres, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 novembre 2018 au 31 janvier 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— AVENUE D'ITALIE, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 85, sur 3 places ;

— AVENUE D'ITALIE, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 188, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*
Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13599 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Olivier Messiaen, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société MONOPRIX TOLBIAC, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Olivier Messiaen, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre 2018 au 9 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE OLIVIER MESSIAEN, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 15, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation

tion et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13603 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues Saint-Maur, Saint-Ambroise et Saint-Hubert, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues Saint-Maur, Saint-Ambroise et Saint-Hubert, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 novembre au 21 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE SAINT-AMBROISE, côté impair, au droit du n° 39, sur 2 places de stationnement payant ;

— RUE SAINT-HUBERT, côté impair, entre les n° 1 et n° 5, sur 4 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons ;

— RUE SAINT-MAUR, côté impair, au droit du n° 69 et n° 77, sur 2 zones de livraisons ;

— RUE SAINT-MAUR, côté pair, au droit du n° 70, sur 1 place G.I.G./G.I.C. qui sera déplacée au n° 79 pendant la durée des travaux.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 13606 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Charles Nicolle, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Charles Nicolle, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 novembre 2018 au 30 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE CHARLES NICOLLE, 12^e arrondissement.

Cette disposition est applicable le 8 novembre 2018, le 13 novembre 2018, le 14 novembre 2018, le 19 novembre 2018, le 21 novembre 2018, le 30 novembre 2018 de 9 h à 16 h.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13610 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement payant rue Henri Murger, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de la cour de l'immeuble situé au droit du n° 22, rue Henri Murger, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Henri Murger ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre au 14 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE HENRI MURGER, à Paris 19^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 22.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Chef de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 13611 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Curial, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'assainissement, réalisés pour l'immeuble situé au droit du n° 92, rue Curial, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Curial ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre au 23 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CURIAL, à Paris 19^e arrondissement, côté pair, entre le n° 90 et le n° 92.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Chef de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 13612 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Daumesnil, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ENEDIS, il est nécessaire de modifier,

à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Daumesnil, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 9 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite AVENUE DAUMESNIL, 12^e arrondissement, depuis la RUE DE PICPUS jusqu'à la RUE GOSSEC.

Cette disposition est applicable du 7 novembre 2018 au 9 novembre 2018 de 22 h à 6 h.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13613 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue de l'Abbé de l'Épée, à Paris 5^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de Gaz Réseau de France nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue de l'Abbé de l'Épée, à Paris 5^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 novembre au 16 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE, 5^e arrondissement, depuis la RUE GAY-LUSSAC vers la RUE SAINT-JACQUES.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE, 5^e arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 9, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud*

Alain BOULANGER

Arrêté n° 2018 T 13617 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pierre Bourdan, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 2017 T 11259 du 17 août 2017 est prorogé jusqu'au 30 novembre 2018 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement RUE PIERRE BOURDAN, à Paris 12^e.

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13622 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue Forest, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de coulage de béton nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale rue Forest, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 au 16 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE FOREST, 18^e arrondissement, entre le BOULEVARD DE CLICHY et la RUE CAPRON, les 12, 14 et 16 novembre 2018 de 7 h à 10 h.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 13625 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Camille Flammarion, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que les travaux de réhabilitation d'une école nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue Camille Flammarion, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 6 novembre 2018 au 31 juillet 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CAMILLE FLAMMARION, 18^e arrondissement, côté impair, entre le n° 3 et le n° 13, sur 7 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 13632 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue des Rigoles, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2013 P 0954 du 28 décembre 2013 portant création d'une zone 30 dénommée « Télégraphe », à Paris 20^e ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des opérations de levage nécessitent de modifier, à titre provisoire, le stationnement, la circulation générale et des cycles rue des Rigoles, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 au 23 novembre 2018 inclus de 8 h à 16 h 30 hors week-end) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES RIGOLES, dans sa partie comprise entre la RUE PIXERÉCOURT et le n° 9.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE DES RIGOLES, dans sa partie comprise entre la RUE DU GUIGNIER et le n° 9.

Art. 3. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE DES RIGOLES, dans sa partie comprise entre la RUE DU GUIGNIER jusqu'à la RUE PIXERÉCOURT.

Les dispositions de l'arrêté n° 2013 P 0954 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES RIGOLES, côté pair, entre les n° 2 et n° 10, sur 6 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*
Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 13634 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Reims, boulevard de la Somme et rue Raymond Pitet, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de mise en conformité du tunnel Courcelles, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Raymond Pitet, boulevard de la Somme et boulevard de Reims, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 6 novembre 2018 au 31 décembre 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— BOULEVARD DE LA SOMME, 17^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 10 ;

— BOULEVARD DE REIMS, 17^e arrondissement, côté impair, au droit des n°s 1 au 9 ;

— BOULEVARD DE REIMS, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 12, sur 2 places ;

— BOULEVARD DE REIMS, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 32, sur 2 places ;

— BOULEVARD DE REIMS, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 40, sur 2 places.

Ces dispositions sont applicables du 3 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

— RUE RAYMOND PITET, 17^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 2 au 4, sur 2 places.

Cette disposition est applicable du 6 novembre 2018 au 1^{er} septembre 2019.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 novembre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*
Maël PERRONNO

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction Constructions Publiques et Architecture). — Modificatif.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 G en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental a donné à la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures des services de la Ville ;

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2016, modifié par l'arrêté en date du 28 juin 2016 portant organisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} février 2018 nommant M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 3 août 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au Directeur Constructions Publiques et Patrimoine qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est rédigé comme suit :

« La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est déléguée à M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction Constructions Publiques et Architecture, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée à :

- Mme Floriane TORCHIN, Directrice-Adjointe ;
- Mme Guislaine LOBRY, Sous-Directrice des ressources ;
- M. Cyrille KERCMAR, chef du service des équipements recevant du public ;
- M. Daniel VERRECCHIA, chef du service des locaux de travail ;
- Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage ;
- Mme Sylvie ANGELONI, cheffe du service de l'énergie,

à effet de signer :

a) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité ;

b) dans l'ordre de citation, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Cette délégation s'étend aux actes qui ont pour objet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Une délégation spécifique est accordée dans l'ordre de citation, à M. Philippe CAUVIN, à Mme Floriane TORCHIN et à Mme Sylvie ANGELONI à effet de signer la vente de Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) produits par les travaux d'efficacité énergétique réalisés par le Département de Paris.

Une délégation spécifique est également accordée dans l'ordre de citation, à M. Daniel VERRECCHIA, à M. Cyrille KERCMAR et à Mme Virginie KATZWEDEL, à effet de signer dans le cadre des opérations de travaux les documents suivants : obtention ou délivrance de permis de stationnement et obtention ou délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public ou privé par convention de mise à disposition.

Une délégation est également accordée à M. Jean-François MANGIN, chargé de la Mission Tour Eiffel, à effet de signer tous actes, notamment les marchés publics, les bons de commandes et les ordres de service liés à cette mission.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est modifié comme suit :

remplacer le deuxième aliéna par « Pour le service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de service, à Mme Dominique LAUJIN, M. Jean-Louis ZIGLIARA, Mme Marie GUERCI, Mme Véronique FRADON et Mme Nathalie COLANGE (effet au 12 novembre 2018), chefs de secteur ».

Art. 3. — L'article 4 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est modifié comme suit :

I) Pour la sous-direction des ressources :

6) Pour le bureau de coordination des systèmes d'information :

remplacer le paragraphe par :

« M. Emmanuel HERROU, chef du bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Damien BRETON, adjoint au chef de bureau, à l'effet de signer tous arrêtés, actes ou décisions préparés par la Mission ou relevant de leur autorité et, notamment, ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté ».

III) Pour le service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage :

2) Pour les secteurs thématiques :

remplacer « M. Nicolas MOUY, chef du secteur jeunesse et sports » *par* « Mme Nathalie COLANGE, cheffe du secteur jeunesse et sports (effet au 12 novembre 2018) ».

V) Pour le service des équipements recevant du public :

• Pour la section locale d'architecture du 6^e et du 14^e arrondissements et enseignement supérieur :

remplacer le paragraphe par :

« M. Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, chef de la section ».

• Pour la section locale d'architecture du 16^e et du 17^e arrondissement :

remplacer le paragraphe par :

« M. Pascal DUBOIS, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Hélène BERTHE, adjointe ».

Art. 4. — L'article 6 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est modifié comme suit :

• Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

ajouter « Mme Marie-Josée WOLF, cheffe de la subdivision exploitation déléguée ».

• Pour la section événementiel et travaux :

remplacer « M. Michel François TEIXEIRA, responsable de la division travaux » *par* « M. Carlos TEIXEIRA, responsable de la division travaux ».

Art. 5. — L'article 7 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est modifié comme suit :

1) Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage :

• Pour le secteur scolaire :

supprimer « M. Michaël TAGLIANTE-SARACINO, conducteur d'études ».

remplacer « Mme Nathalie COLANGE, conductrice d'opérations » *par* « Mme Nathalie COLANGE, conductrice (effet jusqu'au 9 novembre 2018) ».

• Pour le secteur jeunesse et sports :

ajouter « M. Gabriel SAINT-LEGER, conducteur d'opération ».

• Pour le secteur culture :

ajouter « Mme Mathilde BEX, conductrice d'opération ».

2) Service de l'énergie :

• Pour la section de la performance énergétique :

supprimer « M. Joseph TANG, chef de la Mission CPE écoles »

ajouter « M. Florian BERROIR, expert énergie climatique ».

• Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

remplacer « Mme Clémence MOUILLE-RICHARD, cheffe de secteur » *par* « Mme Alice ZENOU, cheffe de secteur ».

6) Service des équipements recevant du public :

• Pour la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

supprimer « M. Gabriel SAINT-LEGER, chef de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 5^e et du 13^e arrondissements :

remplacer « Mme Kajin'Hendry RAVOSON, cheffe de subdivision » *par* « Mme Céline TERRADE, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 6^e et du 14^e arrondissements et enseignement supérieur :

remplacer « M. Zaher KHERBACHE, chef de subdivision » *par* « M. Philippe VAUDE, chef de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 7^e et du 15^e arrondissements :

supprimer « M. Ba-Vinh CARBONNEL, chef de Pôle d'exploitation technique ».

ajouter « Mme Valérie BELIN, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements :

remplacer « Mme Nathalie JARRY, cheffe de subdivision » *par* « Mme Noémie ROUZIER, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 11^e et du 12^e arrondissement :

remplacer « M. Pierre Yves LEFEVRE, chef de subdivision » *par* « Mme Apolline POIROUX, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 16^e et 17^e arrondissement :

supprimer « M. Frédéric TORNOR, chef de subdivision ».

ajouter « M. Pascal MARTINEZ et M. Loïc HUREL, chefs de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

supprimer « M. Lowel LACOU, chef de subdivision ».

remplacer « Mme Marie CHOLET, cheffe de subdivision » *par* « Mme Marie CHOLLET, cheffe de subdivision ».

• Pour la section locale d'architecture du 19^e :

ajouter « Mme Aurélie GIRARD, cheffe de subdivision ».

Art. 6. — L'article 8 de l'arrêté susvisé du 3 août 2018 est rédigé comme suit :

« Délégation de signature est également donnée aux membres de la « Commission Interne des Marchés », à l'effet de dresser et de signer les procès-verbaux établis dans le cadre des compétences dévolues à la Commission :

— M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, en qualité de Président ;

— Mme Floriane TORCHIN, Directrice-Adjointe, suppléante du Président ;

— Mme Guislaine LOBRY, Sous-Directrice des ressources, suppléante du Président ;

— M. Benoît GOULLET, chef du bureau des affaires juridiques, suppléant du Président ;

— Mme Vickie LAFON, adjointe au chef du bureau des affaires juridiques, M. Sylvain BATUT, Mme Cécile BERTHELOT, M. Guillaume DELOCHE, Ysabelle BEAUFOR-PALVECK et Mme Maryline GANDY, référent-e-s ;

— M. Stéphane THIEBAULT, chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire, M. Olivier LACROIX, adjoint au chef de bureau, Mme Géraldine CHIES, cheffe de la cellule financements ;

— Mme Lorna FARRE, cheffe du service pilotage, information, méthodes, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Martine BLOQUEL, cheffe du Pôle pilotage et contrôle de gestion, et M. Iskender HOUSSEIN OMAR, contrôleur de gestion ;

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, cheffe du bureau des achats et de l'approvisionnement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Josiane BRAUN et M. Cyril LEROY, adjoints à la cheffe de bureau ».

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 8. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— à M. le Directeur régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— à Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

— à Mme la Directrice des Ressources Humaines ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 5 novembre 2018

Anne HIDALGO

RESSOURCES HUMAINES

Désignation des listes de candidatures pour le Comité Technique d'Etablissement compétent à l'égard du personnel des établissements Départementaux de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, régi par le titre IV du statut général de la fonction publique.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2014-821 du 18 juillet 2014 relatif au Comité Technique d'établissement des Etablissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires Locales-Départementales, des Commissions Consultatives Paritaires et du Comité Technique d'Etablissement des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;

Arrête :

Article premier. — Les listes de candidatures des différentes organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentant·e·s du personnel au sein du Comité Technique d'Etablissement du Département de Paris sont au nombre de 10 titulaires et 10 suppléants.

Elles sont arrêtées comme suit :

Liste présentée par CFTC :

- Mme MOUITY-FOKO Noëlle, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme BOUTOT Magali, Adjoint administratif ;
- M. MEKACHERA Ali-Mourad, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Mme GOYEAUD Corinne, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme ALLAIN Céline, Monitrice éducatrice ;
- M. HERICOTTE Ludovic, Agent d'entretien qualifié ;
- Mme MEXME Nathalie, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme BONDON-ZITOUNI Valérie, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme JOSEPH Mélanie, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme PIVERT Sophie, Ouvrier professionnel ;
- M. REANT Guy, Ouvrier professionnel ;
- Mme LEMAR Marie-Line, Adjoint administratif ;
- Mme MORTIER Aline, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme YGOUT Betty, Conseillère en économie sociale et familiale ;
- Mme LOURENCO Sarah, Adjoint administratif ;
- Mme REDIN Marie-Luce, Auxiliaire de puériculture ;
- M. JERNIVAL Willy, Ouvrier professionnel ;
- Mme COSTA Géraldine, Aide-Soignante ;
- M. LANTICE Gilbert, Ouvrier professionnel ;
- Mme SIMON Alice, Assistante Socio-éducatif.

Liste présentée par UNSA :

- Mme MUKHERJEE Catherine, Cadre supérieur Socio-éducatif ;
- M. DUBUS Florent, Assistant Socio-éducatif ;
- Mme TE Aurélie, Professeur des écoles ;
- Mme WIEST Laurence, Cadre supérieur Socio-éducatif ;
- Mme DEBRIE Isabelle, Psychologue ;
- M. MARIE Jacques, Cadre Socio-éducatif ;
- Mme SAVIGNY Charlotte, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme DEMATHIEU Murielle, Conseillère en économie sociale et familiale ;
- M. SARDELAS Stylianos, Psychologue clinicien ;
- Mme LEMAITRE Sophie, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme BLANCHET Danielle, Infirmière soins généraux ;
- M. LLINARES Michel, Agent d'entretien qualifié ;
- M. BAKHOUCHE Farès, Cadre Socio-éducatif ;
- Mme COMMEAU Christine, Cadre Socio-éducatif ;
- Mme MOREL Renée, Ouvrier d'entretien qualifiée ;
- Mme PRIAN Fabienne, Conseillère en économie sociale et familiale ;
- Mme GUENAND Delphine, Cadre de santé ;
- Mme PHAM Kim, Infirmière-puéricultrice ;
- Mme DIM Georgina, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme DJIBY AKE Colette, Agent d'entretien qualifiée.

Liste présentée par CGT :

- M. PHAN Louis, Assistant Socio-éducatif ;
- Mme FOLLEY Ophélie, Assistante Socio-éducatif ;
- M. GEORJON Sébastien, Assistant Socio-éducatif ;
- Mme BAGOT Léa, Assistante Socio-éducatif ;
- M. GAY Olivier, Assistant Socio-éducatif ;
- Mme APENOUVON Koffi Ablavi, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme PIERSON-RAHIM Evelyne, Monitrice éducatrice ;
- Mme TCHOUBOUM Bernadette, Aide-Soignante ;
- Mme ZORAJA Gorana, Assistante Socio-éducatif ;
- M. CAMARA Abdarrahmane, Ouvrier principal ;
- Mme CHRISTINE Ellen, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme HANOUILLE Patricia, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme COMBRET Juliette, Educatrice de jeunes enfants ;
- Mme DUPRAT Tatiana, Agent d'entretien qualifiée ;
- M. LOUIS Pascal, Moniteur éducateur ;
- Mme HUGUENEL Christelle, Assistant Socio-éducatif ;
- Mme PUTO ILUNGA Titinha, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme CONFAC Anna, Monitrice éducatrice ;
- Mme AMOKRANE Rachida, Monitrice éducatrice ;
- Mme PERROA Viviane, Aide-Soignante.

Liste présentée par SEDVP-FSU SUD :

- M. HAVARD Didier, Moniteur éducateur ;
- Mme NAUD Véronique, Auxiliaire de puériculture ;
- M. MOULY Gatién, Assistant Socio-éducatif ;
- Mme MORELLON Caroline, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme MICHALCZAK Brigitte, Educatrice de jeunes enfants ;
- Mme CHEVALIER Anna, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme NAUDIN Julia, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme KHECHIBA Zahia, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme MARQUES GASPARD Véronique, Adjoint administratif ;
- Mme PEPEK Marie-France, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme LE COGUEN Michèle, Educatrice technique spécialisée ;
- Mme PETEL Aurore, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme FOUQUET Marie, Agent d'entretien qualifiée ;
- M. CHAN YONG Raymond, Adjoint administratif ;
- M. ALLAUZE Bernard, Assistant Socio-éducatif ;
- M. SIMON Lionel, Educateur technique spécialisé ;

- Mme BELLET Céline, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme DUPONT Dominique, Adjoint administratif ;
- Mme OUNNOUGH Leila, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme FOA Marie-Christine, Aide-Soignante.

Liste présentée par FO :

- M. MARGARETTA Tiburce, Ouvrier principal ;
- Mme LABRANA Nicole, Ouvrier principal ;
- Mme MAYOT Jocelyne, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme FIANO Marie-Hélène, Ouvrier principal ;
- Mme VIGNES Vanessa, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme GIANOTTI Hélène, Adjoint administratif ;
- Mme MENDY Hélène, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme RONCA Jean-Paul, Agent d'entretien qualifié ;
- Mme TONY Chantal, Auxiliaire de puériculture ;
- M. BAHY Hadj, Adjoint administratif ;
- Mme BERGDOLL Clémence, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme DUVILLE Arnély, Agent d'entretien qualifiée ;
- M. KOUSSOU François, Agent d'entretien qualifié ;
- M. ILIASSA Kalathoumi, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme PERRON Johanne, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme LEWANDOWSKI Valérie, Adjoint administratif ;
- Mme LAMBERT Nina, Aide-Soignante ;
- Mme TOKPAHOLOU Clémentine, Auxiliaire de puériculture.

Liste présentée par CFDT :

- M. LAICHOIR Djamel, Cadre Socio-éducatif ;
- Mme BONTEMPS Isabelle, Educatrice de jeunes enfants ;
- Mme IGNANGA MBOUANAME Chantal, Educatrice de jeunes enfants ;
- Mme BALUGA Angélique, Aide-Soignante ;
- Mme PERAT Amandina, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme WAIS Isabelle, Assistante Socio-éducatif ;
- Mme PERIRA DE CASTRO Teresa, Cadre de santé ;
- M. FILIN Jean-Paul, Agent d'entretien qualifié ;
- Mme SOUMBOU TCHISSEBOU Judith, Auxiliaire de puériculture ;
- M. CORNACCHIONE Stéphane, Assistant Socio-éducatif ;
- Mme ROSILLETTE Marie-Line, Auxiliaire de puériculture ;
- M. COMBE Eric, Educateur technique spécialisé ;
- Mme GASPAR DE OLIVEIRA Lucia, Infirmière ;
- Mme LUMAMI Angèle, Ouvrier professionnel qualifié ;
- Mme DOLLIN Sandrine, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme ROULLEAU Charlotte, Educatrice de jeunes enfants ;
- Mme NOEL Rachelle, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme PAYET Priscilla, Educatrice de jeunes enfants ;
- Mme BARTHELEMY Claude, Cadre Socio-éducatif ;
- Mme GIVERNAUD Annie, Cadre de santé.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ressources

Laurent DJEZZAR

Désignation des listes de candidatures au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales compétentes à l'égard du personnel des établissements Départementaux de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, régi par le titre IV du statut général de la fonction publique.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2003-655 du 18 juillet 2003, modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires Consultatives Locales et Départementales de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires Locales-Départementales, des Commissions Consultatives Paritaires et du Comité Technique d'Etablissement des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;

Arrête :

Article premier. — Les listes de candidatures des différentes organisations syndicales aux élections générales du scrutin du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales du Département de Paris.

Elles sont arrêtées comme suit pour chacune des Commissions Administratives Paritaires Locales :

CAPL 2 :

Personnels de catégorie A des Services de soins, des Services médicotechnique et des Services sociaux, 3 titulaires / 3 suppléants :

Liste présentée par UNSA :

- Mme DEBRIE Isabelle, Psychologue
- Mme DEMATHIEU Murielle, Conseillère en économie sociale et familiale
- Mme WIEST Laurence, Cadre supérieur Socio-éducatif
- Mme LEMAITRE Sophie, Assistante Socio-éducatif
- M. MARIE Jacques, Cadre Socio-éducatif
- M. DUBUS Florent, Assistant Socio-éducatif

Liste présentée par CGT :

- Mme FOLLEY Ophélie, Assistante Socio-éducatif
- M. GEORJON Sébastien, Assistant Socio-éducatif
- Mme APENOUVON Koffi Ablavi, Assistante Socio-éducatif
- Mme COMBRET Juliette, Educatrice de jeunes enfants
- Mme HUGUENEL Christelle, Assistant Socio-éducatif
- M. PISSAVY Bertrand, Assistant Socio-éducatif

Liste présentée par SEDVP-FSU SUD :

- Mme LE COGUEN Michèle, Educatrice technique spécialisée
- Mme GUETTARD Nathalie, Cadre Socio-éducatif
- Mme PEPEK Marie-France, Assistante Socio-éducatif
- M. DOUCE Jean-Luc, Cadre Socio-éducatif

– Mme MICHALCZAK Brigitte, Educatrice de jeunes enfants

– M. MOULY Gatien, Assistant Socio-éducatif

Liste présentée par CFDT :

- M. LAICHOIR Djamel, Cadre Socio-éducatif
- Mme BONTEMPS Isabelle, Educatrice de jeunes enfants
- Mme PEREIRA DE CASTRO Teresa, Cadre de santé
- Mme WAIS Isabelle, Assistant Socio-éducatif
- Mme GASPARD DE OLIVEIRA Lucia, Infirmière
- M. CORNACCHIONE Stéphane, Assistant Socio-éducatif

CAPL 5 :

Personnels de catégorie B des Services de soins, des Services médicotechnique et des Services sociaux, 2 titulaires / 2 suppléants :

Liste présentée par CGT :

- Mme CONFAC Anna, Monitrice éducatrice ;
- Mme PIERSON-RAHIM Evelyne, Monitrice éducatrice ;
- M. LOUIS Pascal, Moniteur éducateur ;
- M. VARTANIAN Stéphane, Animateur.

Liste présentée par SEDVP-FSU SUD :

- M. HAVARD Didier, Moniteur éducateur ;
- Mme CISSE Kouba, Monitrice éducatrice ;
- Mme CHEBILI Salina, Monitrice éducatrice ;
- Mme LALANNE Régine, Monitrice éducatrice.

CAPL 6 :

Personnels de catégorie B d'encadrement administratifs et des secrétariats médicaux, 1 titulaire / 1 suppléant :

Aucune candidature déposée.

CAPL 7 :

Personnels de catégorie C techniques, ouvriers, conducteurs ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité, 2 titulaires / 2 suppléants :

Liste présentée par UNSA :

- M. LLINARES Michel, Agent d'entretien qualifié ;
- Mme DJIBY AKE Colette, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme DIM Georgina, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme MOREL Renée, Ouvrier d'entretien qualifiée.

Liste présentée par CGT :

- M. ROCHE Pascal, Ouvrier professionnel qualifié ;
- Mme CHRISTINE Ellen, Agent d'entretien qualifiée ;
- M. CAMARA Abdarrahmane, Ouvrier principal ;
- Mme STAJCIC Hamida, Agent d'entretien qualifiée.

Liste présentée par SEDVP-FSU SUD :

- Mme PETEL Aurore, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme VILLEDIEU Véronique, Agent d'entretien qualifiée ;
- Mme NECIBI Eptissime, Agent d'entretien qualifiée ;
- M. CHAMBARON Patrick, Agent d'entretien qualifié.

Liste présentée par FO :

- M. MARGARETTA Tiburce, Ouvrier principal ;
- Mme LABRANA Nicole, Ouvrier principal ;
- M. RONCA Jean-Paul, Agent d'entretien qualifié ;
- Mme FIANO Marie-Hélène, Ouvrier principal.

Liste présentée par CFDT :

- M. FILIN Jean-Paul, Agent d'entretien qualifié ;
- Mme LUMAMI Angèle, Ouvrier professionnel qualifiée ;
- M. NZUZI MUDEFO, Michel Ouvrier principal ;
- Mme DEME Woudou, Agent d'entretien qualifié.

CAPL 8 :

Personnels de catégorie C des Services de soins, des Services médico-technique et des Services sociaux, 2 titulaires / 2 suppléants :

Liste présentée par CFTC :

- Mme REDIN Marie-Luce, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme MORTIER Aline, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme COSTA Géraldine, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme PERDRIAU Estelle, Auxiliaire de puériculture.

Liste présentée par CGT :

- Mme HANOUILLE Patricia, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme CUFFY Maguy, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme PERROA Viviane, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme RAHMANI Ouiza, Auxiliaire de puériculture.

Liste présentée par SEDVP-FSU SUD :

- Mme NAUD Véronique, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme MORELLON Caroline, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme CHEVALIER Anna, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme KHECHIBA Zahia, Auxiliaire de puériculture.

Liste présentée par FO :

- Mme MAYOT Jocelyne, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme VIGNES Vanessa, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme TOKPAHOLOU Clémentine, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme TONY Chantal, Auxiliaire de puériculture.

Liste présentée par CFDT :

- Mme BALUGA Angélique, Aide-Soignante ;
- Mme PERAT Amandina, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme ROSILETTE Marie-Line, Auxiliaire de puériculture ;
- Mme DOLLIN Sandrine, Auxiliaire de puériculture.

CAPL 9 :

Personnels de catégorie C administratifs, 2 titulaires / 2 suppléants :

Liste présentée par CFTC :

- Mme BOUTOT Magali, Adjoint administratif ;
- Mme LEMAR Marie-Line, Adjoint administratif ;
- Mme THAUVIN Brigitte, Adjoint administratif ;
- Mme LAMON Sylvie, Adjoint administratif.

Liste présentée par SEDVP-FSU SUD :

- Mme MARQUES GASPARD Véronique, Adjoint administratif ;
- Mme PREVOST Sylvie, Adjoint administratif ;
- M. CHAN YONG Raymond, Adjoint administratif ;
- Mme DUPONT Dominique, Adjoint administratif.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
Le Sous-Directeur des Ressources
Laurent DJEZZAR

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation des tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance, applicables dans les établissements et services d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires transmises par l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement applicables dans les établissements et services d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris sont arrêtés comme suit :

- chambre simple : 84,12 € ;
- chambre double : 78,74 € ;
- personnes âgées de – 60 ans : 106,78 €.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance applicables dans ces établissements et services sont fixés comme suit :

- GIR 1 et 2 : 26,66 € ;
- GIR 3 et 4 : 15,73 € ;
- GIR 5 et 6 : 4,79 €.

Art. 3. — Ces tarifs sont applicables, à compter du 1^{er} novembre 2018.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaël HILLERET

NB : Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication auprès du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris.

Fixation du compte administratif 2017 de l'Association France Terre d'Asile pour le Dispositif de Mise à l'Abri d'Urgence-MIE Pajol.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 8 juin 2018 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association France Terre d'Asile pour le Dispositif de Mise à l'Abri d'Urgence-MIE Pajol — sis, 29, rue Pajol 75018 Paris ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2017 ;

Sur proposition la Sous-directrice des Actions Familiales et Educatives de l'Action Sociale ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif 2017 présenté par l'Association France Terre d'Asile pour le Dispositif de Mise à l'Abri d'Urgence-MIE Pajol — qu'elle gère 29, rue Pajol — 75018 Paris est arrêté, après vérification, à 3 966 663,43 € de charges et 4 804 138,80 € de produits de tarification.

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour les 78 499 journées réalisées pour ses ressortissants en 2017 est de 4 804 138,80 €.

Art. 3. — Compte tenu des avances déjà versées par le Département de Paris, l'ordre de versement au Département de Paris s'élève à 1 900 138,80 € pour l'Association France Terre d'Asile.

Art. 4. — La Sous-directrice des Actions Familiales et Educatives de l'Action Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*La Sous-Directrice des Actions Familiales
et Educatives*

Jeanne SEBAN

PRÉFECTURE DE POLICE

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° 2018 P 13210 portant interdiction d'arrêt et/ou de stationnement sauf aux véhicules de transport de fonds avenue de Messine, à Paris 8^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 19 septembre 2018 portant occupation du domaine public par un aménagement de voirie nécessaire à la mise en sécurité des transporteurs de fonds au droit du n° 29, avenue de Messine ;

Considérant que l'avenue de Messine, dans ses parties comprises entre les rues de Lisbonne et de Messine ainsi qu'entre la place de Narvik et le boulevard Haussmann, à Paris dans le 8^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il convient de sécuriser la desserte par les transports de fonds de l'établissement bancaire de la Société Rothschild Martin Maurel sis 29, avenue de Messine, à Paris dans 8^e arrondissement ;

Considérant qu'il convient de limiter le cheminement des convoyeurs de fonds sur l'espace public ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêt et/ou le stationnement sont interdits AVENUE DE MESSINE, 8^e arrondissement, au droit du n° 29, sur un linéaire de 10 mètres.

Tout arrêt et/ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*
Antoine GUERIN

Arrêté n° 2018 T 13579 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue de Solférino, à Paris 7^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue de Solférino, à Paris dans le 7^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux

de grutage situés au n° 2 bis, rue de Solférino, à Paris dans le 7^e arrondissement (durée prévisionnelle : du 13 au 14 novembre 2018) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est institué, à titre provisoire, RUE DE SOLFÉRINO, 7^e arrondissement, depuis la RUE DE LILLE vers le QUAI ANATOLE FRANCE.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 novembre 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*L'Adjoint au Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*
Yves HOCDE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Arrêté BR n° 18.00711 portant ouverture de deux concours externe et interne d'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2019.

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment ses articles 1^{er} et 3 à 6 ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005 PP 7 des 7 et 8 février 2005, fixant l'établissement et l'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours dans les corps de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2011 PP 15-1° des 20 et 21 juin 2011 modifiée, portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2011 PP 16 des 20 et 21 juin 2011, fixant la nature et le programme des épreuves des concours de secrétaire administratif de la Préfecture de Police ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration de la Préfecture de Police ;

Arrête :

Article premier. — Deux concours pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale sont ouverts à la Préfecture de Police pour l'année 2019, le premier à titre externe, le second à titre interne.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement par arrêté préfectoral.

Art. 2. — Le concours externe sur épreuves est ouvert aux candidats titulaires :

— soit d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé ;

— soit d'un diplôme ou d'un autre titre de formation délivré en France ou d'une qualification équivalente obtenue dans un des Etats membres de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et dont l'assimilation à un diplôme ou titre mentionné ci-dessus aura été reconnue ;

— soit de tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou de toute attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme ou titre requis ;

— soit d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.

Peut également faire acte de candidature au concours externe, toute personne qui justifie de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de secrétaire administratif de la Préfecture de Police. La durée totale cumulée d'expérience exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.

Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la prépa-

ration d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée d'expérience requise.

Peuvent faire acte de candidature sans diplôme :

Les sportifs de haut niveau (article L. 221-3 du Code du sport) ;

Les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'elles ou ils élèvent ou ont élevé effectivement en application des dispositions de l'article 2 de la loi n° 80-490 du 1^{er} juillet 1980 modifiée.

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des Etablissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2019.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné au dernier alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Pour se présenter au concours interne, les candidats doivent être en activité, en congé parental, en situation de congé maladie, de longue maladie ou de longue durée à la date de la clôture des inscriptions.

Art. 3. — Les inscriptions s'effectuent soit sur place à la Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement de la Sous-Direction des personnels 11, rue des Ursins, 75004 Paris — 3^e étage — (Pièce 308 de 8 h 30 à 14 h) soit par courrier, à la Préfecture de Police DRH/SDP/BR au 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04.

La période d'inscription débute à compter de la date d'affichage du présent arrêté.

La date limite d'envoi ou de dépôt des dossiers de candidature externes et internes est fixée au vendredi 11 janvier 2019, le cachet de la Poste ou de dépôt faisant foi.

La date limite d'envoi ou de dépôt des fiches individuelles de renseignement pour les candidats externes déclarés admissibles est fixée au mardi 26 mars 2019, le cachet de la Poste ou de dépôt faisant foi.

La date limite d'envoi ou de dépôt des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) pour les candidats internes déclarés admissibles est fixée au lundi 1^{er} avril 2019, le cachet de la Poste ou de dépôt faisant foi.

Art. 4. — Les épreuves d'admissibilité et d'admission de ces concours se dérouleront, à partir du mardi 12 février 2019, et auront lieu en Ile-de-France.

Art. 5. — La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

Art. 6. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration de la Préfecture de Police et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 octobre 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

David CLAVIÈRE

COMMUNICATIONS DIVERSES

LOGEMENT ET HABITAT

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 14, rue d'Aguesseau, à Paris 8^e.**Décision n° 18-504 :**

Vu la demande en date du 15 décembre 2014, par laquelle la société COLISEE HORIZON représentée par AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (bureaux) les locaux d'une surface totale de **129,00 m²**, situés aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage de l'immeuble sis 14, rue d'Aguesseau, à Paris 8^e ;

Vu la compensation proposée consistant en la conversion en logements sociaux de locaux à un autre usage d'une surface totale réalisée de **142,80 m²**, situés aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble sis 7-9, rue Victor Schoelcher, à Paris 14^e ;

	Adresse	Etage	Typologie	Identifiant local	Superficie en m ²
Transformation Propriétaire : S.A.S. COLISEE HORIZON	14, rue d'Aguesseau, Paris 8 ^e	rdc	garage	x	21,90
			garage	x	15,10
			garage	x	20,00
		1 ^{er}	T2	x	26,60
			T2	x	45,40
Superficie totale de la transformation selon la demande en m ²					129,00
Compensation minimum : 129 m ²					
Compensation Logt social Propriétaire : RIVP	7-9, rue Victor Schoelcher, Paris 14 ^e	3 ^e	T2	306	41,50
			T2	308	41,60
			T1	309	22,30
		4 ^e	T1	311	17,00
			T1	401	20,50
Superficie totale réalisée de la compensation en m ²					142,80

Vu l'avis du Maire d'arrondissement en date du 30 janvier 2015 ;

L'autorisation n° 18-504 est accordée en date du 23 octobre 2018.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Arrêté n° 180441 portant délégation de signature de la Directrice Générale.

La Directrice Générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires

relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118, et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en date du 12 mai 2010 portant organisation des services du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris, Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à compter du 15 octobre 2014 ;

Vu l'arrêté n° 180422 du 19 octobre 2018 portant délégation de signature de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 19 octobre 2018 susvisé, portant délégation de signature de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, est ainsi modifié :

A l'article 3, en ce qui concerne la sous-direction des ressources, *les mots* : « M. Julien DALLOZ, Chef du bureau des concours, de la formation et des parcours professionnels, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, son adjoint-e, » *sont remplacés par les mots* : « Mme Sophie MUHL, Cheffe du bureau de la formation, des compétences et de l'emploi et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, « ... » et « ... », ses adjoint-e-s : ».

A l'article 4, en ce qui concerne la sous-direction des services aux personnes âgées, *les mots* : « ... » *sont remplacés par les mots* : « Mme Hélène MARSA ».

A l'article 4, en ce qui concerne la sous-direction de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, *les mots* : « Mme Marie LAFONT, Directrice du Pôle Femmes-Familles et du Pôle Jeunes, Mme Marie CEYSSON, M. Julien CONCALVI, Mme Joëlle OURIEMI, Mme Emmanuelle NEZ, Mme Clémence KOKODOKO et Mme Aline MARTINEZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie LAFONT. » *sont remplacés par les mots* : « Mme Marie LAFONT, Directrice du Pôle Femmes-Familles et du Pôle Jeunes, Mme Marie CEYSSON, M. Julien CONCALVI, Mme Joëlle OURIEMI, Mme Emmanuelle NEZ, Mme Fabienne Audran, Mme Corinne HENON, Mme Maria-Hélène GONCALVES, Mme Clémence KOKODOKO et Mme Aline MARTINEZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie LAFONT. ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- à chacun des agents auxquels la signature est déléguée.

Fait à Paris, le 31 octobre 2018

Florence POUYOL

PARIS MUSÉES

Ordre du jour du Conseil d'Administration de Paris Musées – Séance du 18 octobre 2018.Pour information :

Présentation de la programmation 2019 des Musées de la Ville de Paris :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juillet 2018.

2. Budget 2018 de Paris Musées, décision modificative n° 2.

3. Rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés pour l'année 2019.

4. Régularisations comptables liées à la reprise de la quote-part de la subvention d'investissement.

5. Achat d'une peinture pour les collections du musée d'Art moderne : Femme assise au canapé vert, de Francis Gruber, 1946.

6. Transfert en pleine propriété du complément du legs consenti par Antoinette Sasse (dite Sachs).

7. Contrat d'organisation de l'exposition « L'Allemagne Romantique — dessins des collections de Weimar » avec la Klassik Stiftung Weimar, au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris du 17 mai au 25 août 2019.

8. Contrat d'exposition itinérante « Picasso et le Cubisme. Une sélection du musée d'Art moderne de la Ville de Paris » (titre de travail) au Center Museum Seoul, Corée — du 28 décembre 2018 au 31 mars 2019.

9. Contrat d'exposition itinérante « Paris Moderne » (titre de travail), collections du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, à la Kunsthalle Würth, Schwäbisch Hall, Allemagne, du 14 avril au 15 septembre 2019.

10. Parrainage de l'exposition « Thomas HOUSEAGO » par l'organisme chinois UnionPay.

11. Mécénat de la Société des Amis du musée d'Art moderne en soutien au musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

12. Mécénat de la SAS Vignobles K Holding en soutien aux travaux d'aménagement et de rénovation du musée Cernuschi.

13. Mécénat de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste en soutien au musée de la Libération de Paris — Musée du Général Leclerc — Musée Jean Moulin.

14. Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du café-restaurant du Petit Palais — musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

15. Avenant de cession de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

16. Attribution du marché de numérisation des fonds patrimoniaux.

17. Attribution du marché de secrétaire d'édition.

18. Attribution du marché de gardiennage.

19. Attribution du marché de fourniture de mobiliers de réserve.

20. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Paris Musées et la Direction Constructions Publiques et Architecture de la Ville de Paris pour l'opération de « Sauvegarde et de mise en valeur du bâtiment de l'ancien atelier BOURDELLE ».

21. Modification de la délibération n° 8 du 13 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du travail des personnels des musées de la Ville de Paris.

22. Prestation sociale — remboursement des abonnements au dispositif Vélib'.

23. Modification de la délibération n° 19 du 13 décembre 2012 pour augmenter le plafond du nombre de Maîtres d'Apprentissage susceptibles de bénéficier d'une nouvelle bonification indiciaire.

24. Extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux corps des bibliothécaires, des assistants spécialisés des bibliothèques et des musées ainsi qu'aux adjoints techniques.

25. Convention d'occupation temporaire du domaine public entre Paris Musées et la SADEV, pour l'aménagement temporaire d'un mur mitoyen en périphérie des ateliers des musées à Ivry-sur-Seine.

26. Avenant n° 1 à la convention constitutive du Groupe-ment d'Intérêt Scientifique (GIS) Sociabilités du long dix-huitième siècle.

27. Avenant au marché de billetterie Secutix.

POSTES À POURVOIR**Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Bureau des Economies Solidaires et Circulaires (BESC).

Poste : Adjoint-e au chef du Bureau des Economies Solidaires et Circulaires.

Contact : M. Patrick TRANNOY — Tél. : 01 71 19 21 07.

Référence : AP 18 47012.

Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Mairie du 6^e arrondissement.

Poste : Directeur-trice Général-e des Services de la Mairie du 6^e arrondissement.

Contact : François GUICHARD — Jean-Paul BRANDELA.

Tél. : 01 42 76 41 86 / 01 42 76 74 91.

Référence : AP 18 47031.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-direction des achats — CSP achat espace Public — Domaine Travaux Neufs.

Poste : Acheteur-se Expert-e au CSP achat Public.

Contact : Florian SAUGE — Tél. : 01 42 75 87 14.

Référence : AT 18 47009.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Bureau des bibliothèques et de la lecture.

Poste : Chargé-e de mission Librairie et chaîne du livre.

Contact : Emmanuel AZIZA — Tél. : 01 42 76 84 08.

Référence : AT 18 47085.

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Bureau du Développement économique local.

Poste : Chef-fe de projet emploi et développement économique local.

Contact : Mme Fabienne KERNEUR, cheffe de bureau — Tél. : 01 71 18 77 19.

Référence : attaché n° 47131.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes ou administrateur ou architecte voyer.

Poste : Responsable du CSP 5 Travaux de bâtiment — Transverse.

Contact : M. Emmanuel MARTIN.

Tél. : 01 71 28 60 17 — Email : emmanuel.martin@paris.fr.

Références : IST n° 47157 / ADM 47155 / AV 47158.

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs et architectes (IAAP) — Spécialité Systèmes d'information et du numérique.

1^{er} poste :

Poste : Adjoint-e au responsable de la section exploitation applications et infrastructures.

Contact : PLOUHINEC Alain.

Tél. : 01 43 47 66 70 — Email : alain.plouhinec@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP n° 47124.

2^e poste :

Poste : chef-fe de projet informatique SIRH (FMCR).

Contact : Olivier BONNEVILLE.

Tél. : 01 43 47 66 83 — Email : olivier.bonneville@paris.fr.

Référence : Intranet IAAP n° 47125.

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur (TS).

Poste : Chargé-e d'opérations au Bureau de la Conduite d'Opérations de Travaux (BCOT).

Contact : M. F COGET, chef du BCOT ou M. P MARTIN, chef du STH.

Email : DLH-recrutements@paris.fr.

Référence : Intranet TS n° 47054.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur Principal (TSP) — Spécialité Génie urbain.

Poste : Chargé de projets (F/H).

Contact : Eric PASSIEUX, chef de la section.

Tél. : 01 71 28 28 07 — Email : eric.passieux@paris.fr.

Référence : Intranet TS n° 47089.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance de deux postes (F/H).

Etablissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal est la plus ancienne institution financière parisienne. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première fut de lutter contre l'usure en offrant un service de prêt sur gage. A travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé son activité première et a su développer une large palette de nouveaux services, simples, flexibles et adaptés aux besoins de son époque.

Du prêt sur gage à la collecte d'épargne solidaire, du microcrédit personnel à l'accompagnement des personnes surendettées, des ventes aux enchères à la conservation et l'expertise d'objets d'art, le Crédit Municipal de Paris a su se réinventer pour devenir aujourd'hui un acteur incontournable de la finance sociale et solidaire au service des Parisiens et des Franciliens.

Dans le cadre de son activité, le Crédit Municipal de Paris recherche :

1^{er} poste : Développeur confirmé.

Au sein de la Direction des systèmes d'information, le-la développeur confirmé-e aura pour mission d'analyser les expressions de besoin des projets de développement notamment liées aux projets digitaux à venir ; de proposer une architecture applicative vers un mode de fonctionnement ouvert, en accord avec les orientations stratégiques de l'établissement. A ce titre, il-elle devra participer aux ateliers de conception générale et détaillée, coordonner les besoins informatiques avec le département exploitation informatique au regard de l'architecture applicative retenue, assurer le développement des applications retenues et le suivi des projets pour le compte de la DSI.

Ses principales missions sont les suivantes :

Participer à l'analyse des besoins et à la définition des cahiers des charges sur les projets en matière de développement applicatif :

- participer à l'analyse des besoins fonctionnels et leur traduction en besoin informatique et applicatif ;

- participer à la rédaction des cahiers des charges sur tous les aspects applicatifs en relation avec les équipes techniques ;

- participer à l'analyse et au choix des solutions retenues sur les volets techniques ;

- communiquer et informer les parties prenantes des orientations techniques retenues.

Organiser, planifier et piloter les développements applicatifs autour des projets digitaux :

- assurer les phases de lancement des projets sur les volets techniques au sein de l'équipe DSI ;

- assurer le pilotage et le suivi des développements tout au long de leurs phases jusqu'à la mise en production ;

- remonter les risques et problèmes tout au long de la réalisation et proposer des arbitrages.

Assurer la communication avec les équipes exploitation sur les besoins et les évolutions :

- assurer la validation des options retenues avec les équipes techniques concernées ;

- assurer la gestion des demandes de changement et leur validation ;

- planifier les mises en production en fonction des ressources de l'équipe exploitation.

Participer à la relation avec les équipes de développement des prestataires externes intervenant dans le cadre des projets informatiques :

- assurer le suivi opérationnel des phases de développement et de recette en relation avec le prestataire concernant les projets applicatifs ;

- mettre en place une politique d'amélioration continue des procédures avec les prestataires externes.

Assurer les comptes-rendus et les indicateurs de pilotage à la DSI :

- définir les tableaux de bord d'activités de suivi des phases de conception, de développement et de recette et donner les indicateurs associés. Assurer le suivi des demandes de changement et en assurer la mise à jour et la communication à la DSI.

Profil & compétences requises :

- bac +2 et 5 ans d'expérience minimum au même poste ou similaire ;

- connaissance des architectures web (SOA, Web-Services,.) et des applications sous-jacentes ;

- connaissance des principaux langages de développement utilisés dans les technologies web ;

- bonne capacité à organiser les développements et assurer leur suivi (la connaissance des méthodes agile serait un plus) ;

- être force de proposition et avoir le goût de l'innovation ;

- être à l'écoute des utilisateurs et avoir le sens du service.

Caractéristiques du poste :

- titulaire de catégorie A – ouvert aux contractuels ;

- horaire de travail sur 39 h du lundi au vendredi ;

- permanence le samedi par roulement ;

- date de prise de fonction envisagée au 1^{er} janvier 2019.

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et CV) :

- par courrier à : Crédit Municipal de Paris – Service des ressources humaines – 55, rue des Francs Bourgeois – 75181 Paris Cedex 4 ;

- par courriel à : recrutement-cmp@creditmunicipal.fr.

2^e poste : Responsable de la commande publique et des achats du Crédit Municipal de Paris.

Rattaché-e hiérarchiquement au/à la Directeur-trice Général-e Adjoint-e, le/la responsable de la commande publique et des achats est responsable de la passation des marchés publics de l'établissement, du déploiement de la politique achat du CMP ; il-elle participe en outre à la mise en œuvre de la politique foncière et immobilière de l'établissement, gère la politique d'assurance du CMP et contribue au suivi des affaires juridiques générales.

Ses principales missions sont les suivantes :

Assurer la passation des marchés publics de l'établissement et piloter la politique achat de l'établissement :

- analyse des besoins avec les Directions et Services du CMP ;

- rédaction des pièces des marchés (CCTP, CCAP, acte d'engagement, etc.) ;

- gestion des procédures de passation des marchés (depuis le lancement jusqu'à la notification) ;

- animation de la Commission des Achats du CMP et de la CAO ;

- élaboration de la doctrine achat de l'établissement.

Mettre en œuvre la politique immobilière de l'établissement :

- rédaction et suivi des conventions de l'établissement en matière de domaine public (CODP, baux, mise à disposition, etc.) ;

- gestion du tableau de bord immobilier de l'établissement en liaison avec le Service des moyens généraux, conjointement avec les autres membres de l'équipe juridique.

Gérer les Polices d'assurance :

- élaboration et mise en œuvre de la politique du CMP en matière d'assurances ;

- suivi des relations avec les assureurs de l'établissement, conjointement avec les autres membres de l'équipe juridique.

Contribuer au suivi des affaires juridiques générales :

- appui et conseil sur l'exécution des marchés (pénalités, résiliation, avenants) ;

- suivi des contentieux, rédaction de contrats, veille juridique.

Profil & compétences requises :

- maîtrise des procédures de la commande publique et de la gestion du domaine public ;

- connaissances juridiques (droit public) ;

- bonne organisation personnelle de travail, autonomie, rigueur, sens du travail en équipe ;

- sens du service ;

- qualités relationnelles.

Caractéristiques du poste :

- titulaire de catégorie A ;

- horaire de travail sur 39 heures ;

- disponibilité ;

- poste vacant, à compter du 1^{er} février 2019.

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et CV) :

- par courrier à : Crédit Municipal de Paris – Service des ressources humaines – 55, rue des Francs Bourgeois – 75181 Paris Cedex 4 ;

- par courriel à : recrutement-cmp@creditmunicipal.fr.

Le Directeur de la Publication :

Frédéric LENICA